



**PRÉFECTURE
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°2022-030

PUBLIÉ LE 8 AVRIL 2022

Sommaire

Direction Départementale de la Protection des Populations /

80-2022-04-06-00003 - Arrêté Préfectoral attribuant l'habilitation sanitaire à Madame CHARLES Alix (2 pages) Page 4

Direction Départementale des Territoires et de la Mer / Secrétariat de direction

80-2022-04-05-00003 - Arrêté - organisation d'un field trials - Association Canine Territoriale Nord Picardie (2 pages) Page 7

80-2022-04-01-00005 - Arrêté portant suppression du passage à niveau n°81 - 1ère catégorie situé à AYENCOURT-LE-MONCHEL, sur la ligne SNCF 232 000 reliant Ormoy-Villers à Boves - Arrêté de suppression de passage à niveau ° PN 2022-01 (3 pages) Page 10

80-2022-04-05-00002 - Organisation d'un field trials - Club Setter Anglais (2 pages) Page 14

Direction Départementale des Territoires et de la Mer / service environnement et littoral

80-2022-04-07-00001 - Arrêté capture et transport du poisson à des fins écologiques et scientifiques (4 pages) Page 17

Direction Départementale des Territoires et de la Mer 62 /

80-2022-03-30-00001 - autorisation d'exploitation de la concession n° 43-78 F3 d'élevage de moules sur bouchots à Quend (80) (15 pages) Page 22

80-2022-03-30-00002 - autorisation d'exploitation de la concession n° 46-99 F3 d'élevage de moules sur bouchots à Quend (80) (15 pages) Page 38

Direction des Douanes /

80-2022-04-06-00002 - FERMETURE DEFINITIVE DU DT 8000020X sis à ABBEVILLE (80) (1 page) Page 54

Direction interrégionale de la Mer Manche Est - Mer du Nord / Secrétariat direction

80-2022-04-06-00004 - Arrêté n° 069/2022 en date du 06/04/2022 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est - mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité pour les actes et les décisions en matière de police sanitaire pour les zones de pêche des pectinidés en Manche Est - mer du Nord (3 pages) Page 56

Direction Interrégionale des Douanes /

80-2022-04-04-00002 - DOUANE - Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux dans le domaine des contributions indirectes et en matière de règlement transactionnel dans le domaine douanier. (1 page) Page 60

80-2022-04-04-00001 - DOUANE - Représentation en justice. Autorité compétente pour désigner les agents habilités à représenter l'administration en justice et accomplir les actes liés à l'exercice des voies de recours devant les juridictions répressives. (2 pages) Page 62

Préfecture de la Somme /

80-2022-04-06-00005 - AP du 6 avril 2022 portant délégation de signature au DCL. (4 pages) Page 65

80-2022-04-01-00006 - DDETS- membres conseil départemental des services aux familles. (6 pages) Page 70

Préfecture de la Somme - Cabinet / Cabinet

80-2022-03-21-00005 - Arrêté attribuant récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page) Page 77

80-2022-04-08-00001 - Arrêté portant autorisation de surveillance sur la voie publique sur le territoire de la commune d'Amiens les 16 et 17 avril 2022 (3 pages) Page 79

80-2022-04-06-00001 - Arrêté portant interdiction de rassemblement sauvage sur la voie publique de véhicules terrestres à moteur pour des courses (2 pages) Page 83

80-2022-04-05-00001 - Arrêté réglementant la distribution et la vente à emporter de carburants en récipients transportables dans le secteur littoral du département de la Somme (3 pages) Page 86

Préfecture de la Somme - Direction de la Citoyenneté et de la Légalité /

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

80-2022-04-06-00006 - Arrêté préfectoral du 27 août 2021 portant désignation des bureaux de vote (76 pages) Page 90

Préfecture de la Somme-Service de la Coordination des Politiques

Interministérielles / Service de la Coordination des Politiques

Interministérielles

80-2022-03-21-00004 - Avis de la Commission nationale d'aménagement commercial du 10 mars 2022 relatif à un projet de création, par démolition/reconstruction, d'un supermarché à l'enseigne "LIDL" et d'une boucherie sur le territoire de la commune de ROYE (4 pages) Page 167

Direction Départementale de la Protection des
Populations

80-2022-04-06-00003

Arrêté Préfectoral attribuant l'habilitation
sanitaire à Madame CHARLES Alix

**Arrêté
attribuant l'habilitation sanitaire à Madame CHARLES Alix**

**La Préfète de la Somme
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 203-1 à L. 203-7, L. 223-6, R. 203-1 à R. 203-15 et R. 242-33 ;

Vu le décret n° 80-516 du 4 juillet 1980, modifié par le décret n° 90-1033 du 19 novembre 1990 et par le décret 2003-768 du 1^{er} août 2003, relatif à l'exécution des mesures de prophylaxie collective des maladies des animaux ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

Vu le décret du 04 janvier 2019 nommant Madame Muriel NGUYEN, Préfète de la Somme, à compter du 21 janvier 2019 ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 13 octobre 2021 nommant Madame Bénédicte SCHMITZ, Directrice Départementale de la Protection des Populations de la Somme, à compter du 1^{er} novembre 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2021 accordant délégation de signature à Madame Bénédicte SCHMITZ, Directrice Départementale de la Protection des Populations de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 novembre 2021 portant subdélégation de signature de la Directrice Départementale de la Protection des Populations de la Somme ;

Considérant que Madame CHARLES Alix, née le 7 décembre 1994 remplit les conditions permettant l'attribution de l'habilitation sanitaire ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'habilitation sanitaire prévue à l'article L. 203-1 du code rural et de la pêche maritime susvisé est attribuée pour une durée de cinq ans à Madame CHARLES Alix, docteur vétérinaire administrativement domicilié au 4 rue du cimetière à Doullens (80600) ;

Article 2

Dans la mesure où les conditions requises ont été respectées, cette habilitation sanitaire est renouvelable par période de cinq années tacitement reconduites sous réserve pour le vétérinaire sanitaire de justifier à l'issue de chaque période de trois ans, auprès de la Préfète de la Somme, du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R.203-12.

Article 3

Madame CHARLES Alix s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et le cas échéant financières de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 4

Madame CHARLES Alix pourra être appelée par le Préfet de ses départements d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels elle a été désignée vétérinaire sanitaire. Elle sera tenue de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 5

Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R. 203-15, R. 228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Article 6

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le biais du site www.telerecours.fr. Des précisions sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2474>

Article 7

La Secrétaire Générale de la Préfecture et la Directrice Départementale de la Protection des Populations sont chargés, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Somme.

Fait à Amiens, le 6 avril 2022
Pour la Préfète, par délégation,
La Directrice Départementale de la Protection
des Populations de la Somme
P/O La Cheffe du service SPAE



Anne MEYRUEIX

Copie :

Madame CHARLES Alix

Direction Départementale des Territoires et de
la Mer

80-2022-04-05-00003

Arrêté - organisation d'un field trials - Association
Canine Territoriale Nord Picardie



**PRÉFÈTE
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
de la Somme**

ARRÊTÉ

Objet de l'arrêté : Organisation d'un field trials

**LA PRÉFÈTE DE LA SOMME
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu les articles L 420-3 et L 424-1 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2005 fixant certaines conditions de réalisation des entraînements, concours et épreuves de chiens de chasse ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 novembre 2020 portant délégation de signature à Madame Emmanuelle CLOMES, directrice départementale à la direction départementale des territoires et de la mer de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral de subdélégation de signature d'ordre général modifié de la direction départementale des territoires et de la mer en date du 10 septembre 2021 ;

Vu la demande du 15 mars 2022, complétée le 5 avril 2022, par laquelle M. Serge GUILBERT, président de l'Association Canine Territoriale Nord Picardie, dont le siège social est au 73 rue René et Marcelle Sobo 80090 AMIENS, sollicite l'autorisation d'organiser du 11 au 12 avril un field trials de Printemps sur gibier non tiré, sur les territoires des communes de Bergicourt, Bettembos, Blangy-sous-Poix, Brassy, Brettencourt, Bussy-les-Poix, Caulières, Courcelles-sous-Moyencourt, Croixrault, Epléssier, Equennes, Famechon, Fleury, Fremontiers, Fresnoy-au-Val, Frettemolle, Fricamps, Hermilly, Hescamps, Lamaronde, Meigneux, Moyencourt-les-Poix, Poix-de-Picardie, Saint-Aubin-Montenoy, Sainte-Segree, Sentilie, Soupluicourt, Thieulloy-l'Abbaye, Thieulloy-la-Ville et Velennes ;

Sur proposition de la directrice départementale des territoires et de la mer de la Somme ;

ARRÊTE

Article 1er. – M. Serge GUILBERT, président de l'Association Canine Territoriale Nord Picardie, est autorisé à organiser un field trials du 11 au 12 avril 2022, sur gibier non tiré, sur les territoires de chasse

des communes de Bergicourt, Bettembos, Blangy-sous-Poix, Brassy, Brettencourt, Bussy-les-Poix, Caulières, Courcelles-sous-Moyencourt, Croixrault, Epléssier, Equennes, Famechon, Fleury, Fremontiers, Fresnoy-au-Val, Frettemolle, Fricamps, Hermilly, Hescamps, Lamaronde, Meigneux, Moyencourt-les-Poix, Poix-de-Picardie, Saint-Aubin-Montenoy, Sainte-Segree, Sentilie, Souplucourt, Thieulloy-l'Abbaye, Thieulloy-la-Ville et Velennes.

Ces épreuves ne peuvent avoir lieu qu'avec le consentement exprès des propriétaires ou détenteurs du droit de chasse.

De façon générale, la présente autorisation ne peut avoir pour effet de porter atteinte aux droits des tiers.

Huit jours avant le début de la manifestation, doivent être transmis à la DDTM ainsi qu'à la DDPP la liste et les numéros d'identification des chiens qui participent.

Article 2. – L'autorisation est délivrée sous réserve des consignes sanitaires en vigueur et s'imposent lors des manifestations.

Article 3. – Les chefs des brigades de gendarmerie intéressées doivent être prévenus par les soins de la société organisatrice, au moins 48 h à l'avance, du jour, de l'heure et du lieu choisi pour la réalisation du concours.

Article 2. – La directrice départementale des territoires et de la mer, le directeur départemental de la protection des populations, le directeur départemental de l'office français de la biodiversité, le commandant du groupement de gendarmerie et les maires des communes concernées (citées à l'article 1^{er}) sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Amiens, le 05 avril 2022

Pour la préfète et par délégation,
Pour la directrice départementale
des territoires et de la mer par délégation,
La responsable du bureau nature,



Suzanne Guyard

Direction Départementale des Territoires et de
la Mer

80-2022-04-01-00005

Arrêté portant suppression du passage à niveau
n°81 - 1ère catégorie situé à
AYENCOURT-LE-MONCHEL, sur la ligne SNCF
232 000 reliant Ormoy-Villers à Boves - Arrêté de
suppression de passage à niveau ° PN 2022-01



ARRÊTÉ

**portant suppression du passage à niveau n° 81 – 1ère catégorie situé à
AYENCOURT-LE-MONCHEL, sur la ligne SNCF 232 000 reliant Ormoy-Villers à Boves
Arrêté de suppression de passage à niveau n° PN 2022-01**

**LA PRÉFÈTE DE LA SOMME
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu le code des transports ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu la loi du 15 juillet 1845 modifiée sur la police des chemins de fer ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 21 décembre 2018 nommant Madame Myriam GARCIA, sous-préfète hors classe, secrétaire générale de la préfecture de la Somme à compter du 2 janvier 2019 ;

Vu le décret du 4 janvier 2019 nommant Madame Muriel NGUYEN, préfète de la Somme, à compter du 21 janvier 2019 ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre et du Ministre de l'Intérieur du 6 septembre 2019 nommant Madame Emmanuelle CLOMES, ingénieure en chef des ponts des eaux et des forêts, directrice départementale des territoires et de la mer de la Somme à compter du 9 septembre 2019 ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 mars 1991 relatif au classement, à la réglementation et à l'équipement des passages à niveau ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 mars 1992 classant en 1ère catégorie le passage à niveau n°81 de la ligne SNCF 232000 reliant Ormoy-Villers à Boves, situé sur la commune d'Ayencourt-le-Monchel ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2021 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur la commune d'Ayencourt-le-Monchel relative à la suppression du passage à niveau n°81 de la ligne SNCF 232000 reliant Ormoy-Villers à Boves, et confiant par ailleurs à Monsieur Serge DELIGNIERES, du 7 décembre 2021 au 23 décembre 2021 inclus, l'enquête publique sur la demande présentée par SNCF RESEAU, INFRAPOLE HAUTE PICARDIE ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2021 donnant délégation de signature à Madame Myriam GARCIA, sous-préfète hors-classe, secrétaire générale de la préfecture de la Somme ;

Vu la circulaire n° 71-121 du 21 octobre 1971 relative aux arrêtés préfectoraux d'ouverture d'enquêtes « de commodo et incommodo » pour la suppression des passages à niveau, des passages supérieurs et inférieurs du chemin de fer ;

Vu la circulaire d'application n° 91-21 du 18 mars 1991, relative au classement, à la réglementation et à l'équipement des passages à niveau ;

Vu la délibération du conseil municipal d'Ayencourt-le-Monchel du 14 avril 2021 donnant un avis favorable à la suppression du passage à niveau n°81 de la ligne SNCF 232000 reliant Ormoy-Villers à Boves ;

Vu la demande du 25 août 2021, de la directrice de SNCF RÉSEAU, INFRAPÔLE HAUTE PICARDIE sollicitant l'ouverture d'une enquête publique « de commodo incommodo » sur le projet de suppression du passage à niveau n°81 de la ligne SNCF 232000 d'Ormoy-Villers à Boves ;

Vu les conclusions du rapport d'enquête publique du commissaire enquêteur du 15 janvier 2022 donnant un avis favorable à la suppression du passage à niveau n°81 de la ligne SNCF 232000 reliant Ormoy-Villers à Boves ;

Considérant que le projet de suppression du passage à niveau s'inscrit dans le cadre de la politique nationale de gestion des passages à niveau visant à améliorer la sécurité des personnes et des biens ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la Préfecture de la Somme.

ARRÊTE

Article 1er.

Le passage à niveau n°81, classé en 1ère catégorie ouvert à l'ensemble des usagers, sur la ligne SNCF 232000 reliant Ormoy-Villers à Boves, situé sur la commune d'Ayencourt-le-Monchel, est supprimé.

Article 2.

Le présent arrêté entrera en application lorsque seront réalisés les aménagements nécessaires à la fermeture de ce passage à niveau.

Article 3.

Le présent arrêté abroge celui du 27 mars 1992 en ce qui concerne le passage à niveau n°81 sur la commune d'Ayencourt-le-Monchel. Cette modification entrera en application à la date effective de la suppression du passage à niveau concerné.

Article 4.

Le présent arrêté sera affiché pendant un mois en mairie d'Ayencourt-le-Monchel et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

L'exploitant ferroviaire devra prévenir les usagers par des panneaux placés de part et d'autre des voies ferrées, quinze jours au moins avant la suppression du passage à niveau.

Article 5.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens, par voie postale (14 Rue Lemerchier, 80000 Amiens) ou par voie électronique (www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Durant ce délai de deux mois, un recours gracieux peut être exercé auprès de l'autorité préfectorale. Ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de la réponse de l'administration, étant précisé que le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation ou un recours administratif vaut décision de rejet.

Article 6.

La Secrétaire générale de la préfecture de la Somme, la maire d'Ayencourt-le-Monchel, la Directrice de SNCF Réseau – Infrapôle Haute Picardie, la Directrice départementale des territoires et de la mer de la Somme, sont chargées chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Amiens, le **01 AVR. 2022**

Pour la Préfète et par délégation,
La Secrétaire générale,



Myriam Garcia

Direction Départementale des Territoires et de
la Mer

80-2022-04-05-00002

Organisation d'un field trials - Club Setter Anglais



**PRÉFÈTE
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
de la Somme**

ARRÊTÉ

Objet de l'arrêté : Organisation d'un field trials

**LA PRÉFÈTE DE LA SOMME
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu les articles L 420-3 et L 424-1 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2005 fixant certaines conditions de réalisation des entraînements, concours et épreuves de chiens de chasse ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 novembre 2020 portant délégation de signature à Madame Emmanuelle CLOMES, directrice départementale à la direction départementale des territoires et de la mer de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral de subdélégation de signature d'ordre général modifié de la direction départementale des territoires et de la mer en date du 10 septembre 2021 ;

Vu la demande du 18 mars 2022 par laquelle Mme Sylvie HENOCQUE, représentant le Club du Setter Anglais, dont le siège social est au 56 rue Jean Moulin, 28330 LA BAZOCHE GOUET, sollicite l'autorisation d'organiser le 7 avril 2022 un field trials sur gibier non tiré, sur les territoires des communes de Parvillers le Quesnoy, Bouchoir, La Chavatte, Fouquescourt et Rouvroy ;

Sur proposition de la directrice départementale des territoires et de la mer de la Somme ;

ARRÊTE

Article 1er. – Mme Sylvie HENOCQUE, nommée organisatrice du concours du Club du Setter Anglais, est autorisée à organiser un field trials les 27 et 28 mars 2022, sur gibier non tiré, sur les territoires de chasse des communes de Parvillers le Quesnoy, Bouchoir, La Chavatte, Fouquescourt et Rouvroy.

Ces épreuves ne peuvent avoir lieu qu'avec le consentement exprès des propriétaires ou détenteurs du droit de chasse.

De façon générale, la présente autorisation ne peut avoir pour effet de porter atteinte aux droits des tiers.

Huit jours avant le début de la manifestation, doivent être transmis à la DDTM ainsi qu'à la DDPP la liste et les numéros d'identification des chiens qui participent.

Article 2. – L'autorisation est délivrée sous réserve des consignes sanitaires en vigueur et s'imposeront lors des manifestations.

Article 3. – Les chefs des brigades de gendarmerie intéressées doivent être prévenus par les soins de la société organisatrice, au moins 48 h à l'avance, du jour, de l'heure et du lieu choisi pour la réalisation du concours.

Article 4. – La directrice départementale des territoires et de la mer, le directeur départemental de la protection des populations, le directeur départemental de l'office français de la biodiversité, le commandant du groupement de gendarmerie et les maires des communes concernées (citées à l'article 1^{er}) sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Amiens, le 05 avril 2022

Pour la préfète et par délégation,
Pour la directrice départementale
des territoires et de la mer par délégation,
La responsable du bureau nature,



Suzanne Guyard

Direction Départementale des Territoires et de
la Mer

80-2022-04-07-00001

Arrêté capture et transport du poisson à des fins
écologiques et scientifiques



**PRÉFÈTE
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
de la Somme**

ARRÊTÉ

Objet de l'arrêté : capture et transport du poisson à des fins écologiques et scientifiques

**LA PRÉFÈTE DE LA SOMME
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu le code de l'environnement, livre IV, Titre III et notamment ses articles L436-9 et R432-6 à 432-10 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 4 janvier 2019 nommant Madame Muriel NGUYEN, Préfète de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral de délégation de signature de la directrice départementale des territoires et de la mer de la Somme en date du 19 novembre 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral de subdélégation de signature d'ordre général modifié de la direction départementale des territoires et de la mer en date du 10 septembre 2021 ;

Vu la demande reçue 16 mars 2022 présentée par l'office français de la biodiversité ;

Considérant qu'il convient de remédier au déséquilibre biologique sur ce plan d'eau et d'améliorer les connaissances concernant les relations entre les populations de poissons herbivores, la végétation aquatique et la fréquentation de l'étang par les oiseaux d'eau sur ce site ;

Vu l'avis favorable du 07 avril 2022 de la fédération de la Somme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ;

Vu l'avis favorable du 30 mars 2022 du service départementale de l'office français de la biodiversité ;

Considérant que l'office français pour la biodiversité a notamment en charge d'organiser des pêches électriques d'inventaire piscicole dans le cadre de formations qualifiantes à l'encadrement et à la pratique de chantiers de pêche à l'électricité organisée au niveau national par le centre de formation du Paraclet ;

Sur proposition de la directrice départementale des territoires et de la mer de la Somme ;

ARRÊTÉ

Article 1er. – Bénéficiaire et but de l'autorisation

L'office français de la biodiversité – Centre de formation du Paraclet- Fouencamps BP 30005 80332 BOVES Cedex, sont autorisés à capturer et à transporter du poisson à des fins écologiques et scientifiques pour l'année 2022.

Article 2. – Responsables des opérations

L'office français de la biodiversité est responsable des opérations. Les opérations sont conduites par :

- ✓ M. Sébastien MANNE, ingénieur chef de service connaissance à la direction régionale de l'OFB Grand Est ;
- ✓ M. Sylvain BESSON, technicien connaissance à la direction régionale de l'OFB Bourgogne Franche-Comté ;
- ✓ M. Benoît DURAND, technicien connaissance à la direction régionale de l'OFB Occitanie ;
- ✓ M. Denis ROBERT, technicien connaissance à la direction régionale de l'OFB Bretagne ;
- ✓ M. Laurent JUSSERAND, technicien connaissance à la direction régionale de l'OFB Centre-Val de Loire ;
- ✓ M. Benoît JANICOT, technicien référent connaissance à la direction régionale de l'OFB de l'Eure.

Article 3. – Responsables de l'exécution matérielle

Les stagiaires en formation participant aux stages de pêche à l'électricité.

En cas de pêche électrique, le(s) responsable(s) ainsi que tous les participants intervenant dans l'eau doivent être titulaires de l'habilitation à pratiquer ce mode de pêche.

Article 4. – Validité

La présente autorisation est accordée du mois d'avril au mois d'octobre 2022, dates qui seront reportées au plus tard jusqu'au 1^{er} décembre 2022 en cas de conditions météorologiques défavorables.

Article 5. – Lieux de capture

- ✓ La Noye à Remiencourt et Dommartin ;
- ✓ L'Avre à Boves et Davenescourt ;
- ✓ L'Hallue à Querrieu ;
- ✓ Les Evoissons à Bergicourt et Guizancourt.

Article 6. – Moyens de capture autorisés

La pêche électrique est prévue avec le matériel type héron de Dream électronique de puissance maximale 4 kW avec un groupe électrogène de 5kVa, la tension utilisée varie entre une gamme de 170 à 1000 V grâce à un sélecteur à 6 positions.

Article 7. – Espèces concernées

Cette pêche peut concerner, aux différents stades de développement, toutes les espèces de poissons présentes dans les plans d'eau désignés à l'article 5 du présent arrêté.

Article 8. – Destination du poisson

Les poissons capturés dans le cadre de pêche scientifique sont remis à l'eau. Les espèces figurant sur la liste des espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques doivent être détruits.

Article 9. – Accord du ou des détenteurs du droit de pêche

Le bénéficiaire ne peut exercer les droits qui sont liés à la présente autorisation que s'il a obtenu l'accord écrit du ou des détenteur(s) du droit de pêche.

Article 10. – Déclaration préalable

Les bénéficiaires de la présente autorisation sont tenus d'adresser, 10 jours au moins avant l'opération, une déclaration écrite précisant le programme, les dates et lieux de capture, les espèces concernées et le matériel utilisé pour la capture et le transport, au préfet (direction départementale des territoires et de la mer) ainsi qu'à la fédération de la Somme pour la pêche et le milieu aquatique.

Article 11. – Compte rendu d'exécution

Dans le délai d'un mois après l'exécution de l'opération, les bénéficiaires de la présente autorisation sont tenus d'adresser au préfet (direction départementale des territoires et de la mer) et au directeur régional de l'office français de la biodiversité, un compte rendu précisant les résultats de captures de poissons.

Article 12. – Compte rendu d'exécution

Chaque année, le bénéficiaire rédige un rapport de synthèse sur les opérations réalisées indiquant les lieux, dates, objets et résultats obtenus. Il envoie l'original, avant le 1^{er} décembre, au préfet de la Somme (direction départementale des territoires et de la mer) et une copie au directeur de l'Agence française pour la biodiversité.

Article 13. – Présentation de l'autorisation

Les bénéficiaires ou les responsables de l'exécution matérielle de l'opération doivent être porteurs de la présente autorisation lors des opérations de capture et de transport. Ils sont tenus de la présenter à toute demande des agents commissionnés au titre de la police de la pêche.

Article 14. – Retrait de l'autorisation

La présente autorisation est personnelle et incessible. Elle peut être retirée à tout moment sans indemnité si le bénéficiaire ne respecte pas les clauses ou les prescriptions qui lui sont liées.

Article 15. – Voies et délais de recours

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens – 14, rue Lemerchier – 80011 Amiens cedex 1 – dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Somme. Le tribunal administratif peut également être saisi, dans le même délai, par l'intermédiaire de l'application « télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 16. – La directrice départementale des territoires et de la mer, le commandant du groupement de gendarmerie, ainsi que le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Amiens, le 07 avril 2022

La Préfète et par délégation,
Pour la directrice départementale
des territoires et de la mer,
La responsable du bureau nature,


Suzanne Guyard

Direction Départementale des Territoires et de
la Mer 62

80-2022-03-30-00001

autorisation d'exploitation de la concession n°
43-78 F3 d'élevage de moules sur bouchots à
Quend (80)

ARRÊTÉ

**ARRÊTÉ PORTANT AUTORISATION D'EXPLOITATION
DE LA CONCESSION n° 43-78 F3
D'ÉLEVAGE DE MOULES SUR BOUCHOTS A QUEND**

**LA PRÉFÈTE DE LA SOMME
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- Vu** le code du domaine de l'État et notamment ses articles L30 à 33, R 53 à 57 et R 146 ;
- Vu** le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles R 2122-4, R 2125-1 et R 2125-3 ;
- Vu** le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles D 914-3 à D 914-12 et D 923-6 à R 923-49 ;
- Vu** le code de l'environnement et notamment son article L 321-9 ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret du 21 décembre 2018 portant nomination de Madame Myriam GARCIA sous-préfète hors classe, secrétaire générale de la préfecture de la Somme ;
- Vu** le décret du 4 janvier 2019 portant nomination de Madame Muriel Nguyen préfète de la Somme ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 6 juillet 2010 portant approbation du cahier des charges type des autorisations d'exploitation de cultures marines sur le domaine public maritime ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 avril 2004 réglementant la circulation des véhicules et engins à moteur, sur les dunes, le rivage de la mer et les plages appartenant au domaine public maritime ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 05-2007 du 12 janvier 2007 portant renouvellement de l'autorisation d'exploitation de la concession d'élevage de moules sur bouchots n° 43-78 F3 située à Quend au profit de M Gilles DEROSIERE ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 février 2017 portant schéma des structures des exploitations de cultures marines de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2021 accordant délégation de signature à Mme Myriam GARCIA, sous-préfète hors classe, secrétaire générale de la préfecture de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 novembre 2020 portant classement de salubrité des zones de production des coquillages vivants de la Somme ;

Vu la demande de substitution n° BL 21/0009 des concessions n° 43-78 F3 et 46-99 F3 déposée le 4 octobre 2021 par M Gilles DEROSIERE au profit de M Rémy DELABY ;

Vu l'affichage de 30 jours de la demande n° BL 21/0009 des concessions n° 43-78 F3 et 46-99 F3 du 11 octobre 2021 au 9 novembre 2021 inclus, en application de l'article R 923-35 du code rural et de la pêche maritime susvisé ;

Vu l'avis des membres de la commission des cultures marines restreinte de Boulogne recueilli lors de la réunion du 17 mars 2022 ;

Vu l'avis des membres de la commission des cultures marines de Boulogne recueilli lors de la réunion du 17 mars 2022 ;

Considérant qu'en application de l'article R 923-19 du code rural et de la pêche maritime, le titulaire d'une concession peut demander que lui soit substitué un tiers jusqu'à échéance de la concession ;

Considérant que les concessions n° 43-78 F3 et 46-99 F3 sont exploitées depuis plus de dix ans par M Gilles DEROSIERE qui arrête son activité ;

Considérant qu'aucune demande concurrente n'a été déposée lors de l'affichage sus-visé de la demande de substitution n° BL 21/0009 des concessions n° 43-78 F3 et 46-99 F3 ;

Considérant que M. Rémy DELABY détient la capacité professionnelle requise prévue par l'article R 923-15 du code rural et de la pêche maritime susvisé ;

Considérant que, compte tenu de cette substitution, M Rémy DELABY atteint la dimension minimale de première installation prévue par le schéma des structures des exploitations de cultures marines de la Somme sus-visé ;

Considérant qu'en application des articles R. 923-34 et R.923-37 du code rural et de la pêche maritime, le contrat signé entre les parties cédante et preneuse permet de constater leur accord sur le montant de l'indemnité à verser par le nouvel exploitant à l'ancien ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la Préfecture de la Somme et du directeur départemental adjoint des territoires et de la mer du Pas-de-Calais, délégué à la mer et au littoral pour le Pas-de-Calais et la Somme ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

M Rémy DELABY (numéro d'administré : 2015 5935), né le 28 décembre 1987 à Abbeville (80), demeurant 5, rue de Planton – 80120 FAVIERES est autorisé, dans le cadre de l'opération de substitution à un tiers, à exploiter la parcelle désignée ci-dessous et située sur le domaine public maritime dans le ressort de la délégation à la mer et au littoral de la direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais :

numéro	localisation	caractéristiques	surface	expiration
43-78 F 3	Littoral de la commune de QUEND	Élevage de moules sur bouchots	1 000 mètres répartis en 5 lignes de 200 m implantées comme précisé en annexe III du cahier des charges	11 février 2042

Article 2

La parcelle désignée ci-dessus est soumise :

- aux prescriptions générales rappelées dans le cahier des charges ci-joint ;
- aux prescriptions particulières prévues dans les annexes ci-jointes.

Article 3

Cet arrêté peut être contesté dans les 2 (deux) mois à compter de sa publication :

- par recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ;
- par recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou via l'application www.telerecours.fr.

Article 4

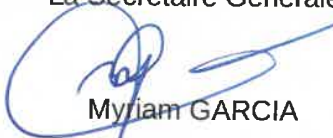
L'arrêté préfectoral n° 05-2007 du 12 janvier 2007 portant renouvellement de l'autorisation d'exploitation de la concession d'élevage de moules sur bouchots n° 43-78 F3 située à Quend est abrogé.

Article 5

La secrétaire générale de la préfecture de la Somme, le sous-préfet d'Abbeville et le directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais.

Fait à Amiens, le 30 MARS 2022

Pour la Préfète et par délégation,
La Secrétaire Générale


Myriam GARCIA

CAHIER DES CHARGES

D'UNE AUTORISATION D'EXPLOITATION DE CULTURES MARINES

PAR CONCESSION SUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME

ARTICLE 1 : DÉFINITION DE L'AUTORISATION D'EXPLOITATION DE CULTURES MARINES

Par voie de substitution, M **Rémy DELABY** (numéro d'administré : 2015 5935), né le 28 décembre 1987 à Abbeville (80), demeurant 5, rue de Planton – 80120 FAVIERES est autorisé à exploiter la parcelle désignée ci-dessous et située sur le domaine public maritime :

N° feuille cadastrale	Numéro matricule	lieu	Longueur
3	43-78	Littoral de la commune de QUEND	1 000 mètres répartis en 5 lignes de 200 m implantées comme précisé en annexe III du cahier des charges

Qui lui est concédée, à l'effet de pratiquer les cultures marines désignées ci-après :

désignation des cultures marines	Techniques utilisées
Élevage de moules	sur bouchot

Aux conditions suivantes :

ARTICLE 2 :

Le titulaire déclare bien connaître la parcelle concernée par l'autorisation d'exploitation de cultures marines en cause qui comporte les ouvrages décrits en annexe I de l'arrêté d'autorisation et en accepter sans restriction ni réserve la jouissance en l'état où elle se trouve à la date d'effet de cet arrêté.

ARTICLE 3 :

Le titulaire est autorisé à implanter sur la parcelle concédée les ouvrages décrits en annexe II de l'autorisation d'exploitation, exclusivement destinés à permettre ou faciliter les opérations directement liées à l'exploitation des cultures marines ou exercées dans le prolongement de l'activité de production pour laquelle est accordée la présente autorisation.

Sont à la charge exclusive du titulaire la totalité des frais entraînés par l'installation ou l'édification des ouvrages autorisés décrits à l'annexe II, y compris, s'il y a lieu, les frais de démolition et/ou de modification des ouvrages existants et ceux rendus nécessaires par le raccordement éventuel desdits ouvrages à la voirie publique, d'une part, à l'accès à la mer, d'autre part.

ARTICLE 4 : DURÉE DE L'AUTORISATION D'EXPLOITATION DE CULTURES MARINES

La présente autorisation d'exploitation de cultures marines est valable jusqu'au **11 février 2042**.

Elle peut être renouvelée dans les conditions prévues à l'article R. 923-31 du code rural et de la pêche maritime fixant le régime des autorisations de cultures marines. **La demande de renouvellement doit être déposée cinq ans au plus et six mois au moins avant la date d'échéance.**

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DU TITULAIRE

5.1. Règles générales.

Le titulaire est tenu de se conformer aux dispositions d'ensemble visant la culture autorisée, intervenant dans le secteur où est situé son établissement même si celles-ci sont mises en vigueur postérieurement au présent cahier des charges.

5.2. Le titulaire est tenu d'exploiter la parcelle personnellement, et exclusivement en vue de l'objet décrit à l'article 1er de l'arrêté d'autorisation, conformément aux conditions techniques prescrites. Toute modification de l'objet de son exploitation doit au préalable être autorisée par arrêté modificatif du préfet du département, sur demande présentée au directeur départemental des territoires et de la mer compétent et proposition de ce dernier après avis de la commission des cultures marines.

5.3. Toute création d'ouvrages permanents ou toute modification à ceux existants doit être autorisée par arrêté modificatif du préfet du département sur demande présentée au directeur départemental des territoires et de la mer compétent et proposition de ce dernier après avis de la commission des cultures marines. Le titulaire peut cependant entreprendre les travaux relatifs à l'entretien courant normal ou à la remise en état après dommage accidentel.

5.4. Le titulaire supportera les frais d'établissement, d'entretien et de fonctionnement des installations de délimitation et de balisage prévus par les dispositions au 1° de l'article R. 923-13 du code rural et de la pêche maritime, ainsi que ceux relatifs aux installations de signalisation maritime qui seraient prescrites par le service des phares et balises, au cas où de telles installations seraient rendues nécessaires.

5.5. Le titulaire demeure responsable des dommages causés de son fait ou du fait de ses mandants ou employés aux ouvrages du domaine public. Il devra en particulier procéder au renflouement et à l'enlèvement de toute épave due à ses activités dans les plans d'eau et chenaux d'accès à ses installations.

5.6. Contraintes particulières et droits de passage.

Ceux-ci sont décrits à l'annexe III de l'autorisation.

5.7. Déclaration de production.

En application du 4° de l'article R. 923-11 du code rural et de la pêche maritime, le titulaire est tenu de déclarer annuellement, de manière globale, la production réalisée pour l'ensemble de son exploitation selon le modèle figurant en annexe IV du présent cahier des charges.

Cette déclaration concerne **la production effectivement réalisée entre le 1er juillet de l'année précédente et le 30 juin de l'année en cours.**

Elle concerne toutes les catégories de produits (naissain/alevins, demi-élevage/juvéniles, production consommable) qu'il a acquis au cours de la même période.

De même, le concessionnaire déclare, toujours pour l'ensemble de son exploitation, le tonnage des produits non finis (naissain/alevins, produits de demi-élevage/juvéniles ou autre) qu'il a acquis au cours de la même période. Cette déclaration annuelle est exprimée en kilogramme.

Cette déclaration doit être adressée au directeur départemental des territoires et de la mer au plus tard le 31 juillet de chaque année avec copie au comité régional de la conchyliculture.

Par « exploitation », il faut entendre l'ensemble des concessions exploitées au sein d'une même entreprise par la même personne physique ou morale.

En cas de codétention, seul le mandataire, responsable de la codétention désigné par les autres codétenteurs (article R. 923-19 du code rural et de la pêche maritime) fournit une déclaration annuelle.

L'utilisation et la communication des informations contenues dans la déclaration annuelle ne pourront être effectuées que conformément aux lois et règlements en vigueur.

5.8. Activité de dégustation et de toute autre activité annexe exercée dans le prolongement de l'activité principale

En application du I-1° de l'article R.923-11 du Code rural et de la pêche maritime, le titulaire de l'autorisation d'exploitation de cultures marines décrit les activités mentionnées au 2° de l'article R.923-9 de ce même code en précisant, le cas échéant, au minimum :

1-la description de l'ensemble des produits concernés par cette activité. Dans le cas de la dégustation, cette description comprend la liste des produits aquacoles issus de l'exploitation et des accompagnements autorisés ;

2-la description des modalités d'exercice de l'activité (des lieux et des locaux dans lesquels s'exerce l'activité, description générale de l'activité).

ARTICLE 6 : RETRAIT DE L'AUTORISATION D'EXPLOITATION DE CULTURES MARINES PRONONCE PAR L'ADMINISTRATION

Par application des dispositions de l'article R. 923-40 du code rural et de la pêche maritime, les autorisations peuvent être modifiées, suspendues temporairement ou retirées à tout moment par décision motivée du préfet du département, sans indemnité à la charge de l'Etat :

1. Pour défaut du paiement soit de la redevance domaniale, soit des cotisations professionnelles obligatoires prévues par l'article L. 912-16 du code rural et de la pêche maritime ;
2. En cas d'infraction à la réglementation générale des cultures marines ou aux clauses du présent cahier des charges, au schéma des structures ou en cas de non-respect des normes sanitaires de commercialisation des produits d'aquaculture ;
3. En cas d'atteinte portée à la gestion ou la conservation d'une aire marine protégée telle que définie à l'article L. 334-1 du code de l'environnement ;
4. Dans le cas où une entreprise n'exploite pas au moins un tiers des surfaces qui lui sont concédées ou si l'emplacement concédé est resté inexploité ou insuffisamment exploité pendant une période de trois ans ;
5. Si l'établissement se trouve exposé à des causes d'insalubrité au sens du 4° de l'article R. 231-37 du code rural et de la pêche maritime ;
6. Si le titulaire n'a pas obtenu l'attestation de réussite au stage de formation en cultures marines, dans les deux ans à compter de la date de la décision d'octroi de la concession, en application des dispositions du sixième alinéa de l'article R. 923-15 du code rural et de la pêche maritime

Les redevances payées d'avance par le bénéficiaire restent acquises sans préjudice du droit de poursuite du recouvrement de toute somme pouvant être due.

Dans le cas où en application de l'article R. 923-41 du code rural et de la pêche maritime l'autorisation est retirée par décision motivée du préfet du département pour un motif d'utilité publique, et notamment en cas de mise en œuvre d'un plan d'utilisation de l'espace entraînant modification du secteur concerné, le concessionnaire ainsi évincé a droit pour les investissements réalisés à une indemnisation à la charge de la collectivité bénéficiaire du motif d'utilité publique, dans les conditions prévues par l'article A. 26 du code du domaine de l'État et compte tenu des éléments figurant aux tableaux annexes I et II du présent cahier des charges ou éventuellement de ceux figurant dans l'arrêté modificatif intervenu comme il est prévu à l'article 5-3.

ARTICLE 7 : REDEVANCE DOMANIALE

7.1. Le montant de la redevance est fixée à 100 €. Elle est payée annuellement. Il est révisable, par application des dispositions prévues par arrêté du ministre chargé des domaines après avis du ministre chargé de l'aquaculture et publié au Journal officiel de la République française. Il est exigible le 1er janvier de chaque année et est payable sans intérêts moratoires jusqu'au 30 juin.

La première redevance relative à la création ou à toute modification entraînant un accroissement de l'assiette de la redevance, à concurrence dudit accroissement, est calculée et recouvrée dans les conditions particulières suivantes :

- elle doit être acquittée dans un délai de soixante jours à compter de la date de notification de l'acte de concession;
- son montant est réduit à une fraction de la redevance annuelle correspondant au nombre de mois entiers compris entre le point de départ de la concession et la fin de ladite année, les fractions de mois étant négligées.

7.2. Dans les cas prévus à l'article 5.3 du présent cahier des charges, l'arrêté de modification doit indiquer le montant de la nouvelle redevance.

7.3. En cas de circonstances dommageables exceptionnelles donnant lieu à l'intervention financière de l'État ou du Conseil régional, le montant de la redevance peut être réduit par décision du ministre chargé du domaine, prise sur proposition du ministre chargé de l'aquaculture.

ARTICLE 8 : DEVENIR DES OUVRAGES ET REMISE EN ETAT DES LIEUX

8.1. Hormis les cas prévus à l'article 8.2, à l'expiration de la concession fixée par l'article 4 (premier alinéa) du présent cahier des charges, ou bien pendant la durée de la validité de l'autorisation si celle-ci ne fait pas l'objet d'une ré-attribution, les ouvrages et installations établis par le titulaire doivent être intégralement démolis. Cette démolition est effectuée à ses frais ou à ceux de ses ayants droit.

Le concessionnaire informe la direction départementale des territoires et de la mer de la date du début d'exécution des travaux de démolition au moins deux mois avant celle-ci.

Pendant ce délai, la direction départementale des territoires et de la mer peut, s'il le juge utile, notifier au titulaire qu'il entend exiger le maintien des ouvrages et installations. Dans ce cas, l'État se trouve, à compter de cette notification, subrogé à tous les droits du titulaire sur ces ouvrages et installations qui doivent lui être remis en l'état et sont incorporés au domaine public sans qu'il y ait lieu à indemnité à ce titre ni à passation d'un acte pour constater le transfert.

En cas de non-exécution des travaux de démolition prévus, il peut y être pourvu d'office aux frais du titulaire ou de ses ayants droit après mise en demeure restée sans effet.

En tout état de cause, le titulaire sortant demeure responsable des ouvrages et installations jusqu'à leur démolition complète ou leur incorporation dans le domaine public en vertu de l'alinéa ci-dessus.

8.2. Les dispositions de l'article 8.1 ci-dessus ne sont pas applicables dans les cas suivants :

- renouvellement au profit du bénéficiaire ou de ses ayants droit (article R. 923-31 du code rural et de la pêche maritime) ;
- autorisation après vacance dans les cas prévus à l'article R. 923-43 du code rural et de la pêche maritime du même décret ayant fait l'objet d'une indemnisation fixée par la commission des cultures marines réunie en formation restreinte ;
- substitutions ou transferts prévus aux articles R. 923-31 à R. 923-39 du code rural et de la pêche maritime ;

ARTICLE 9 : CIRCULATION SUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME

Le concessionnaire a un droit d'accès à sa concession. La circulation et le stationnement d'un véhicule à moteur sur le domaine public maritime sont cependant soumis, pour chaque véhicule, à la délivrance d'une dérogation annuelle par le Préfet du département après avis de la commune et du service gestionnaire du domaine public maritime. Cette autorisation est exclusivement réservée aux besoins de l'exploitation et pour le seul accès à la concession.

ARTICLE 10 : IMPÔTS

Le titulaire supporte seul la charge de tous les impôts et taxes auxquels est ou pourrait être assujettie l'autorisation.

ARTICLE 11 : DROITS DES TIERS

Tous droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Fait à Signature du titulaire
(faire précéder de la mention « lu et approuvé »)

le

ANNEXE I (article 2 du cahier des charges) :

description des ouvrages en place a l'entrée en jouissance du titulaire

Ouvrages appartenant à l'Etat (1)	Autres ouvrages (1)	Date d'expiration de la période d'amortissement

(1) Préciser notamment s'il s'agit :

- de terre-pleins ;
- de constructions comportant des aménagements spéciaux (bureaux, magasins) ;
- d'autres constructions.

ANNEXE II (article 3 du cahier des charges) :

description des ouvrages autorisés à être implantés sur le domaine public maritime

Nature des ouvrages	Description des ouvrages	Contraintes particulières
Chantiers à naissain	Installations de mise en attente du naissain de moules sur cordes	- autorisation délivrée par le directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais - respect des dispositions du schéma des structures des exploitations de cultures marines de la Somme.

ANNEXE III (article 5 du cahier des charges) :

description des contraintes et droits de passage

Description des contraintes et droits de passage	origine

prescriptions particulières

IMPLANTATION

Conformément aux dispositions du schéma des structures des exploitations de cultures marines du Pas-de-Calais, la parcelle doit être implantée en 5 lignes de 200 mètres au maximum (cf plan en annexe VI).

La parcelle ainsi concédée ne pourra s'étendre au delà d'un rectangle dont les sommets ont pour coordonnées géographiques les points suivants :

Points (en Lambert 93) parcelle 43-78 F3	X	Y
43-78-A	595419.552	7024422.272
43-78-B	595617.221	7024386.845
43-78-C	595599.563	7024288.804
43-78-D	595401.973	7024324.216

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES

En cas de découverte d'engins explosifs, le pétitionnaire devra alerter sans délai le Centre des Opérations Maritimes de Cherbourg (tél : 02 33 92 60 40). Il veillera à limiter les manipulations de l'engin, à éviter les chocs et à rester éloigné de l'engin qui devra être considéré comme dangereux ».

Pour information, le numéro de téléphone d'urgence gratuit pour joindre le CROSS, à partir de tous les téléphones mobiles ou fixes, est le 196.

ANNEXE III (suite)

MISE SUR LE MARCHÉ

Les coquillages provenant d'une zone de production classée « B » au titre de la salubrité peuvent être récoltés mais ne peuvent être mis sur le marché pour la consommation humaine qu'après avoir transité par un établissement agréé pour la purification puis par un établissement agréé pour l'expédition de coquillages vivants.

BALISAGE

- Les concessions de cultures marines sont soumises à une obligation de balisage, conformément aux dispositions réglementaires applicables en matière de signalisation maritime et selon les directives du service des phares et balises et de la navigation.

Lorsqu'elles ne sont pas matérialisées par des ouvrages émergeant aux plus hautes mers, les limites des parcelles concédées sont fixées par des marques de bornage et de repérage dont l'établissement et l'entretien sont à la charge des concessionnaires. Ces marques, placées à chacun des angles de concessions ou à chaque extrémité des lignes concédées, sont formées d'éléments d'une bonne tenue mécanique et d'une nature homogène selon les secteurs, et sont établies en accord avec le service des phares et balises et de la navigation.

Conformément aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté du 22 novembre 1983, les frais d'établissement, d'entretien et de fonctionnement des marques de signalisation maritime sont à la charge du concessionnaire.

- Le numéro matricule de chaque concession est inscrit sur une borne, un repère ou une bouée régulièrement entretenus, placés à son sommet nord-est, de telle sorte que l'identification en soit aisée. Des dispositions dérogeant au principe de la localisation du numéro matricule au sommet nord-est de la concession peuvent être appliquées si les circonstances l'exigent, après accord du directeur départemental adjoint des territoires et de la mer délégué à la mer et au littoral.

DECHETS D'EXPLOITATION

Le concessionnaire est tenu de ramener à terre et de traiter les déchets générés par l'exploitation, de quelque nature que ce soit. Ils, seront évacués hors du DPM et éliminés au moyen de filières de traitement adapté, à l'exception des autorisations accordées.

Le concessionnaire est tenu de participer aux opérations collectives organisées par le CRC Normandie – Mer du Nord.

Le brûlage des déchets est interdit.

ANNEXE IV (Art.5-7 du cahier des charges)

DECLARATION DE PRODUCTION – CONCHYLICULTURE

ANNEE

Le présent document constitue la déclaration de production annuelle, en application du 4° de l'article R. 923-11 du code rural et de la pêche maritime, qui doit être fournie à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du lieu du siège social de l'exploitation conchylicole avant le 31 juillet de chaque année. Cette déclaration peut être envoyée par courrier ou par voie électronique à l'adresse institutionnelle de la DDTM.

La période de production couverte par cette déclaration court du **1^{er} juillet de l'année N-1 au 30 juin de l'année N.**

Cette déclaration doit prendre en compte les données de production de l'ensemble des concessions détenues par l'entrepreneur sur le territoire national. Si besoin, la production d'une même concession peut être déclarée sur plusieurs lignes.

RAISON SOCIALE.....

N° SIRET **code NAF**

NOM du dirigeant.....

Adresse du siège social.....

PRENOM du dirigeant.....

N° Tel ou portable.....

N° de marin (ou N° MSA).....

Mail :

N° complet de la concession (y compris le code du quartier maritime)	Localisation du parc (lieu-dit, banc...)	Unité de production (poches, coupelles, bouchots etc.)	Espèce de coquillage	Origine des coquillages	Ploïdie (pour produits d'écloserie)	Production sur la période considérée																	
						Naissains (en unités)				Juvéniles (en kg)				Tailles marchandes (en kg)									
						Stock présent au 1 ^{er} juillet de l'année n-1	Stock présent au 30 juin	Produits acquis pendant la période	Produits vendus pendant la période	Stock présent au 1 ^{er} juillet de l'année n-1	Stock présent au 30 juin	Produits acquis pendant la période	Produits vendus pendant la période	Stock présent au 1 ^{er} juillet de l'année n-1	Stock présent au 30 juin	Produits acquis pendant la période	Produits vendus pendant la période						
Ex : ZZ 001-001 01	Bermudes	90 poches	Huître creuse	<input type="checkbox"/> Captage <input type="checkbox"/> Ecloserie <input type="checkbox"/> Gisement naturel	<input type="checkbox"/> Diploïde <input type="checkbox"/> Triploïde																		
				<input type="checkbox"/> Captage <input type="checkbox"/> Ecloserie <input type="checkbox"/> Gisement naturel	<input type="checkbox"/> Diploïde <input type="checkbox"/> Triploïde																		
				<input type="checkbox"/> Captage <input type="checkbox"/> Ecloserie <input type="checkbox"/> Gisement naturel	<input type="checkbox"/> Diploïde <input type="checkbox"/> Triploïde																		
				<input type="checkbox"/> Captage <input type="checkbox"/> Ecloserie <input type="checkbox"/> Gisement naturel	<input type="checkbox"/> Diploïde <input type="checkbox"/> Triploïde																		

Je certifie l'exactitude des informations fournies.

DATE..... SIGNATURE.....

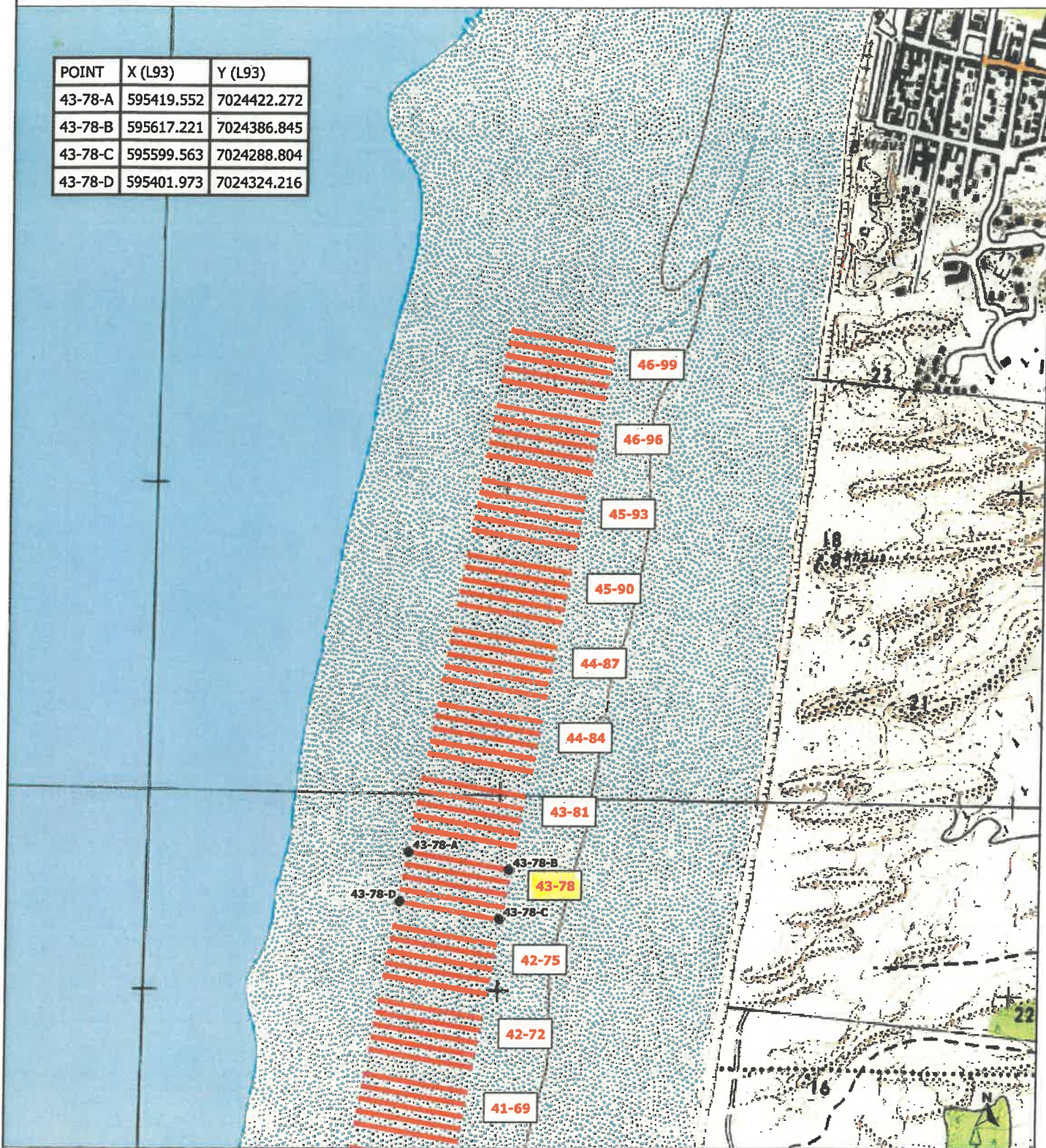
Nombre total de pages de la déclaration.....

ANNEXE V (article 5-8 du cahier des charges) :

Description des activités exercées dans le prolongement de l'activité principale d'exploitation de la concession n° 43-78 F3 (R.923-9-2° du code rural et de la pêche maritime)

Liste des produits aquacoles issus de l'exploitation	Liste des produits complémentaires
<ul style="list-style-type: none">- Moules d'élevage - Moules de bouchot	/
Indication des lieux et des locaux (Le cas échéant, joindre un plan d'organisation des locaux)	Description générale de l'activité (Produits crus ou cuits, personnel dédié à l'activité)
/	/

POINT	X (L93)	Y (L93)
43-78-A	595419.552	7024422.272
43-78-B	595617.221	7024386.845
43-78-C	595599.563	7024288.804
43-78-D	595401.973	7024324.216



**Direction départementale
des territoires et de la mer
du Pas-de-Calais**

0 100 200 m

Légende

- Point de la concession 43-78 F3
- Ligne des concessions

Extrait du cadastre
Concession n°43-78 F3

Réalisation : SAML
 Source : DDTM 62
 Scan25 ©© IGN
 Date : Janvier 2022
 Référence : O:
 LITTORAL/CULTURE MARINE/CONCESSION CONCHYLICULTURE

Direction Départementale des Territoires et de
la Mer 62

80-2022-03-30-00002

autorisation d'exploitation de la concession n°
46-99 F3 d'élevage de moules sur bouchots à
Quend (80)

ARRÊTÉ

**ARRÊTÉ PORTANT AUTORISATION D'EXPLOITATION
DE LA CONCESSION n° 46-99 F3
D'ÉLEVAGE DE MOULES SUR BOUCHOTS A QUEND**

**LA PRÉFÈTE DE LA SOMME
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- Vu** le code du domaine de l'État et notamment ses articles L30 à 33, R 53 à 57 et R 146 ;
- Vu** le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles R 2122-4, R 2125-1 et R 2125-3 ;
- Vu** le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles D 914-3 à D 914-12 et D 923-6 à R 923-49 ;
- Vu** le code de l'environnement et notamment son article L 321-9 ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret du 21 décembre 2018 portant nomination de Madame Myriam GARCIA sous-préfète hors classe, secrétaire générale de la préfecture de la Somme ;
- Vu** le décret du 4 janvier 2019 portant nomination de Madame Muriel Nguyen préfète de la Somme ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 6 juillet 2010 portant approbation du cahier des charges type des autorisations d'exploitation de cultures marines sur le domaine public maritime ;

- Vu** l'arrêté préfectoral du 7 avril 2004 réglementant la circulation des véhicules et engins à moteur, sur les dunes, le rivage de la mer et les plages appartenant au domaine public maritime ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 212-D-2005 du 13 octobre 2005 portant agrandissement de la concession d'élevage de moules sur bouchots n° 46-99 F3 située à Quend au profit de M Gilles DEROSIERE ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 16 février 2017 portant schéma des structures des exploitations de cultures marines de la Somme ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2021 accordant délégation de signature à Mme Myriam GARCIA, sous-préfète hors classe, secrétaire générale de la préfecture de la Somme ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 18 novembre 2020 portant classement de salubrité des zones de production des coquillages vivants de la Somme ;
- Vu** la demande de substitution n° BL 21/0009 des concessions n° 43-78 F3 et 46-99 F3 déposée le 4 octobre 2021 par M Gilles DEROSIERE au profit de M Rémy DELABY ;
- Vu** l'affichage de 30 jours de la demande n° BL 21/0009 des concessions n° 43-78 F3 et 46-99 F3 du 11 octobre 2021 au 9 novembre 2021 inclus, en application de l'article R 923-35 du code rural et de la pêche maritime susvisé, ;
- Vu** l'avis des membres de la commission des cultures marines restreinte de Boulogne recueilli lors de la réunion du 17 mars 2022 ;
- Vu** l'avis des membres de la commission des cultures marines de Boulogne recueilli lors de la réunion du 17 mars 2022 ;
- Considérant** qu'en application de l'article R 923-19 du code rural et de la pêche maritime, le titulaire d'une concession peut demander que lui soit substitué un tiers jusqu'à échéance de la concession ;
- Considérant** que les concessions n° 43-78 F3 et 46-99 F3 sont exploitées depuis plus de dix ans par M Gilles DEROSIERE qui arrête son activité ;
- Considérant** qu'aucune demande concurrente n'a été déposée lors de l'affichage sus-visé de la demande de substitution n° BL 21/0009 des concessions n° 43-78 F3 et 46-99 F3 ;
- Considérant** que M. Rémy DELABY détient la capacité professionnelle requise prévue par l'article R 923-15 du code rural et de la pêche maritime susvisé ;
- Considérant** que, compte tenu de cette substitution, M Rémy DELABY atteint la dimension minimale de première installation prévue par le schéma des structures des exploitations de cultures marines de la Somme sus-visé ;
- Considérant** qu'en application des articles R. 923-34 et R.923-37 du code rural et de la pêche maritime, le contrat signé entre les parties cédante et preneuse permet de constater leur accord sur le montant de l'indemnité à verser par le nouvel exploitant à l'ancien ;
- Sur proposition** de la secrétaire générale de la Préfecture de la Somme et du directeur départemental adjoint des territoires et de la mer du Pas-de-Calais, délégué à la mer et au littoral pour le Pas-de-Calais et la Somme ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

M Rémy DELABY (numéro d'administré : 2015 5935), né le 28 décembre 1987 à Abbeville (80), demeurant 5, rue de Planton – 80120 FAVIERES est autorisé, dans le cadre de l'opération de substitution à un tiers, à exploiter la parcelle désignée ci-dessous et située sur le domaine public maritime dans le ressort de la délégation à la mer et au littoral de la direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais :

numéro	localisation	caractéristiques	surface	expiration
46-99 F 3	Littoral de la commune de QUEND	Élevage de moules sur bouchots	1 000 mètres répartis en 5 lignes de 200 m implantées comme précisé en annexe III du cahier des charges	18 janvier 2034

Article 2

La parcelle désignée ci-dessus est soumise :

- aux prescriptions générales rappelées dans le cahier des charges ci-joint ;
- aux prescriptions particulières prévues dans les annexes ci-jointes.

Article 3

Cet arrêté peut être contesté dans les 2 (deux) mois à compter de sa publication :

- par recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ;
- par recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou via l'application www.telerecours.fr.

Article 4

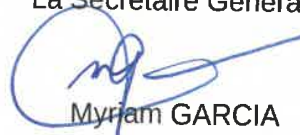
L'arrêté préfectoral n° 212-D-2005 du 13 octobre 2005 portant agrandissement de la concession d'élevage de moules sur bouchots n° 46-99 F3 située à Quend est abrogé.

Article 5

La secrétaire générale de la préfecture de la Somme, le sous-préfet d'Abbeville et le directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais.

Fait à Amiens, le 30 MARS 2022

Pour la Préfète et par délégation,
La Secrétaire Générale


Myriam GARCIA

CAHIER DES CHARGES
D'UNE AUTORISATION D'EXPLOITATION DE CULTURES MARINES
PAR CONCESSION SUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME

ARTICLE 1 : DÉFINITION DE L'AUTORISATION D'EXPLOITATION DE CULTURES MARINES

Par voie de substitution, M **Rémy DELABY** (numéro d'administré : 2015 5935), né le 28 décembre 1987 à Abbeville (80), demeurant 5, rue de Planton – 80120 FAVIERES est autorisé à exploiter la parcelle désignée ci-dessous et située sur le domaine public maritime :

N° feuille cadastrale	Numéro matricule	lieu	Longueur
3	46-99	Littoral de la commune de QUEND	1 000 mètres répartis en 5 lignes de 200 m implantées comme précisé en annexe III du cahier des charges

Qui lui est concédée, à l'effet de pratiquer les cultures marines désignées ci-après :

désignation des cultures marines	Techniques utilisées
Élevage de moules	sur bouchot

Aux conditions suivantes :

ARTICLE 2 :

Le titulaire déclare bien connaître la parcelle concernée par l'autorisation d'exploitation de cultures marines en cause qui comporte les ouvrages décrits en annexe I de l'arrêté d'autorisation et en accepter sans restriction ni réserve la jouissance en l'état où elle se trouve à la date d'effet de cet arrêté.

ARTICLE 3 :

Le titulaire est autorisé à implanter sur la parcelle concédée les ouvrages décrits en annexe II de l'autorisation d'exploitation, exclusivement destinés à permettre ou faciliter les opérations directement liées à l'exploitation des cultures marines ou exercées dans le prolongement de l'activité de production pour laquelle est accordée la présente autorisation.

Sont à la charge exclusive du titulaire la totalité des frais entraînés par l'installation ou l'édification des ouvrages autorisés décrits à l'annexe II, y compris, s'il y a lieu, les frais de démolition et/ou de modification des ouvrages existants et ceux rendus nécessaires par le raccordement éventuel desdits ouvrages à la voirie publique, d'une part, à l'accès à la mer, d'autre part.

ARTICLE 4 : DURÉE DE L'AUTORISATION D'EXPLOITATION DE CULTURES MARINES

La présente autorisation d'exploitation de cultures marines est valable jusqu'au **18 janvier 2034**.

Elle peut être renouvelée dans les conditions prévues à l'article R. 923-31 du code rural et de la pêche maritime fixant le régime des autorisations de cultures marines. **La demande de renouvellement doit être déposée cinq ans au plus et six mois au moins avant la date d'échéance.**

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DU TITULAIRE

5.1. Règles générales.

Le titulaire est tenu de se conformer aux dispositions d'ensemble visant la culture autorisée, intervenant dans le secteur où est situé son établissement même si celles-ci sont mises en vigueur postérieurement au présent cahier des charges.

5.2. Le titulaire est tenu d'exploiter la parcelle personnellement, et exclusivement en vue de l'objet décrit à l'article 1er de l'arrêté d'autorisation, conformément aux conditions techniques prescrites. Toute modification de l'objet de son exploitation doit au préalable être autorisée par arrêté modificatif du préfet du département, sur demande présentée au directeur départemental des territoires et de la mer compétent et proposition de ce dernier après avis de la commission des cultures marines.

5.3. Toute création d'ouvrages permanents ou toute modification à ceux existants doit être autorisée par arrêté modificatif du préfet du département sur demande présentée au directeur départemental des territoires et de la mer compétent et proposition de ce dernier après avis de la commission des cultures marines. Le titulaire peut cependant entreprendre les travaux relatifs à l'entretien courant normal ou à la remise en état après dommage accidentel.

5.4. Le titulaire supportera les frais d'établissement, d'entretien et de fonctionnement des installations de délimitation et de balisage prévus par les dispositions au 1° de l'article R. 923-13 du code rural et de la pêche maritime, ainsi que ceux relatifs aux installations de signalisation maritime qui seraient prescrites par le service des phares et balises, au cas où de telles installations seraient rendues nécessaires.

5.5. Le titulaire demeure responsable des dommages causés de son fait ou du fait de ses mandants ou employés aux ouvrages du domaine public. Il devra en particulier procéder au renflouement et à l'enlèvement de toute épave due à ses activités dans les plans d'eau et chenaux d'accès à ses installations.

5.6. Contraintes particulières et droits de passage.

Ceux-ci sont décrits à l'annexe III de l'autorisation.

5.7. Déclaration de production.

En application du 4° de l'article R. 923-11 du code rural et de la pêche maritime, le titulaire est tenu de déclarer annuellement, de manière globale, la production réalisée pour l'ensemble de son exploitation selon le modèle figurant en annexe IV du présent cahier des charges.

Cette déclaration concerne **la production effectivement réalisée entre le 1er juillet de l'année précédente et le 30 juin de l'année en cours.**

Elle concerne toutes les catégories de produits (naissain/alevins, demi-élevage/juvéniles, production consommable) qu'il a acquis au cours de la même période.

De même, le concessionnaire déclare, toujours pour l'ensemble de son exploitation, le tonnage des produits non finis (naissain/alevins, produits de demi-élevage/juvéniles ou autre) qu'il a acquis au cours de la même période. Cette déclaration annuelle est exprimée en kilogramme.

Cette déclaration doit être adressée au directeur départemental des territoires et de la mer au plus tard le 31 juillet de chaque année avec copie au comité régional de la conchyliculture.

Par « exploitation », il faut entendre l'ensemble des concessions exploitées au sein d'une même entreprise par la même personne physique ou morale.

En cas de codétention, seul le mandataire, responsable de la codétention désigné par les autres codétenteurs (article R. 923-19 du code rural et de la pêche maritime) fournit une déclaration annuelle.

L'utilisation et la communication des informations contenues dans la déclaration annuelle ne pourront être effectuées que conformément aux lois et règlements en vigueur.

5.8. Activité de dégustation et de toute autre activité annexe exercée dans le prolongement de l'activité principale

En application du I-1° de l'article R.923-11 du Code rural et de la pêche maritime, le titulaire de l'autorisation d'exploitation de cultures marines décrit les activités mentionnées au 2° de l'article R.923-9 de ce même code en précisant, le cas échéant, au minimum :

1-la description de l'ensemble des produits concernés par cette activité. Dans le cas de la dégustation, cette description comprend la liste des produits aquacoles issus de l'exploitation et des accompagnements autorisés ;

2-la description des modalités d'exercice de l'activité (des lieux et des locaux dans lesquels s'exerce l'activité, description générale de l'activité).

ARTICLE 6 : RETRAIT DE L'AUTORISATION D'EXPLOITATION DE CULTURES MARINES PRONONCE PAR L'ADMINISTRATION

Par application des dispositions de l'article R. 923-40 du code rural et de la pêche maritime, les autorisations peuvent être modifiées, suspendues temporairement ou retirées à tout moment par décision motivée du préfet du département, sans indemnité à la charge de l'Etat :

1. Pour défaut du paiement soit de la redevance domaniale, soit des cotisations professionnelles obligatoires prévues par l'article L. 912-16 du code rural et de la pêche maritime ;
2. En cas d'infraction à la réglementation générale des cultures marines ou aux clauses du présent cahier des charges, au schéma des structures ou en cas de non-respect des normes sanitaires de commercialisation des produits d'aquaculture ;
3. En cas d'atteinte portée à la gestion ou la conservation d'une aire marine protégée telle que définie à l'article L. 334-1 du code de l'environnement ;
4. Dans le cas où une entreprise n'exploite pas au moins un tiers des surfaces qui lui sont concédées ou si l'emplacement concédé est resté inexploité ou insuffisamment exploité pendant une période de trois ans ;
5. Si l'établissement se trouve exposé à des causes d'insalubrité au sens du 4° de l'article R. 231-37 du code rural et de la pêche maritime ;
6. Si le titulaire n'a pas obtenu l'attestation de réussite au stage de formation en cultures marines, dans les deux ans à compter de la date de la décision d'octroi de la concession, en application des dispositions du sixième alinéa de l'article R. 923-15 du code rural et de la pêche maritime

Les redevances payées d'avance par le bénéficiaire restent acquises sans préjudice du droit de poursuite du recouvrement de toute somme pouvant être due.

Dans le cas où en application de l'article R. 923-41 du code rural et de la pêche maritime l'autorisation est retirée par décision motivée du préfet du département pour un motif d'utilité publique, et notamment en cas de mise en œuvre d'un plan d'utilisation de l'espace entraînant modification du secteur concerné, le concessionnaire ainsi évincé a droit pour les investissements réalisés à une indemnisation à la charge de la collectivité bénéficiaire du motif d'utilité publique, dans les conditions prévues par l'article A. 26 du code du domaine de l'État et compte tenu des éléments figurant aux tableaux annexes I et II du présent cahier des charges ou éventuellement de ceux figurant dans l'arrêté modificatif intervenu comme il est prévu à l'article 5-3.

ARTICLE 7 : REDEVANCE DOMANIALE

7.1. Le montant de la redevance est fixée à 100 €. Elle est payée annuellement. Il est révisable, par application des dispositions prévues par arrêté du ministre chargé des domaines après avis du ministre chargé de l'aquaculture et publié au Journal officiel de la République française. Il est exigible le 1er janvier de chaque année et est payable sans intérêts moratoires jusqu'au 30 juin.

La première redevance relative à la création ou à toute modification entraînant un accroissement de l'assiette de la redevance, à concurrence dudit accroissement, est calculée et recouvrée dans les conditions particulières suivantes :

- elle doit être acquittée dans un délai de soixante jours à compter de la date de notification de l'acte de concession;
- son montant est réduit à une fraction de la redevance annuelle correspondant au nombre de mois entiers compris entre le point de départ de la concession et la fin de ladite année, les fractions de mois étant négligées.

7.2. Dans les cas prévus à l'article 5.3 du présent cahier des charges, l'arrêté de modification doit indiquer le montant de la nouvelle redevance.

7.3. En cas de circonstances dommageables exceptionnelles donnant lieu à l'intervention financière de l'État ou du Conseil régional, le montant de la redevance peut être réduit par décision du ministre chargé du domaine, prise sur proposition du ministre chargé de l'aquaculture.

ARTICLE 8 : DEVENIR DES OUVRAGES ET REMISE EN ETAT DES LIEUX

8.1. Hormis les cas prévus à l'article 8.2, à l'expiration de la concession fixée par l'article 4 (premier alinéa) du présent cahier des charges, ou bien pendant la durée de la validité de l'autorisation si celle-ci ne fait pas l'objet d'une ré-attribution, les ouvrages et installations établis par le titulaire doivent être intégralement démolis. Cette démolition est effectuée à ses frais ou à ceux de ses ayants droit.

Le concessionnaire informe la direction départementale des territoires et de la mer de la date du début d'exécution des travaux de démolition au moins deux mois avant celle-ci.

Pendant ce délai, la direction départementale des territoires et de la mer peut, s'il le juge utile, notifier au titulaire qu'il entend exiger le maintien des ouvrages et installations. Dans ce cas, l'État se trouve, à compter de cette notification, subrogé à tous les droits du titulaire sur ces ouvrages et installations qui doivent lui être remis en l'état et sont incorporés au domaine public sans qu'il y ait lieu à indemnité à ce titre ni à passation d'un acte pour constater le transfert.

En cas de non-exécution des travaux de démolition prévus, il peut y être pourvu d'office aux frais du titulaire ou de ses ayants droit après mise en demeure restée sans effet.

En tout état de cause, le titulaire sortant demeure responsable des ouvrages et installations jusqu'à leur démolition complète ou leur incorporation dans le domaine public en vertu de l'alinéa ci-dessus.

8.2. Les dispositions de l'article 8.1 ci-dessus ne sont pas applicables dans les cas suivants :

- renouvellement au profit du bénéficiaire ou de ses ayants droit (article R. 923-31 du code rural et de la pêche maritime) ;
- autorisation après vacance dans les cas prévus à l'article R. 923-43 du code rural et de la pêche maritime du même décret ayant fait l'objet d'une indemnisation fixée par la commission des cultures marines réunie en formation restreinte ;
- substitutions ou transferts prévus aux articles R. 923-31 à R. 923-39 du code rural et de la pêche maritime ;

ARTICLE 9 : CIRCULATION SUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME

Le concessionnaire a un droit d'accès à sa concession. La circulation et le stationnement d'un véhicule à moteur sur le domaine public maritime sont cependant soumis, pour chaque véhicule, à la délivrance d'une dérogation annuelle par le Préfet du département après avis de la commune et du service gestionnaire du domaine public maritime. Cette autorisation est exclusivement réservée aux besoins de l'exploitation et pour le seul accès à la concession.

ARTICLE 10 : IMPÔTS

Le titulaire supporte seul la charge de tous les impôts et taxes auxquels est ou pourrait être assujettie l'autorisation.

ARTICLE 11 : DROITS DES TIERS

Tous droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Signature du titulaire

Fait à

(faire précédé de la mention « lu et approuvé »)

le

ANNEXE I (article 2 du cahier des charges) :

description des ouvrages en place a l'entrée en jouissance du titulaire

Ouvrages appartenant à l'Etat (1)	Autres ouvrages (1)	Date d'expiration de la période d'amortissement

(1) Préciser notamment s'il s'agit :

- de terre-pleins ;
- de constructions comportant des aménagements spéciaux (bureaux, magasins) ;
- d'autres constructions.

ANNEXE II (article 3 du cahier des charges) :

description des ouvrages autorisés à être implantés sur le domaine public maritime

Nature des ouvrages	Description des ouvrages	Contraintes particulières
Chantiers à naissain	Installations de mise en attente du naissain de moules sur cordes	- autorisation délivrée par le directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais - respect des dispositions du schéma des structures des exploitations de cultures marines de la Somme.

ANNEXE III (article 5 du cahier des charges) :

description des contraintes et droits de passage

Description des contraintes et droits de passage	origine

prescriptions particulières

IMPLANTATION

Conformément aux dispositions du schéma des structures des exploitations de cultures marines de la Somme, la parcelle doit être implantée en 5 lignes de 200 mètres au maximum (cf plan en annexe VI).

La parcelle ainsi concédée ne pourra s'étendre au delà d'un rectangle dont les sommets ont pour coordonnées géographiques les points suivants :

Points (en Lambert 93) parcelle 46-99 F3	X	Y
46-99-A	595609.778	7025453.208
46-99-B	595807.185	7025418.138
46-99-C	595789.310	7025320.091
46-99-D	595591.903	7025355.161

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES

En cas de découverte d'engins explosifs, le pétitionnaire devra alerter sans délai le Centre des Opérations Maritimes de Cherbourg (tél : 02 33 92 60 40). Il veillera à limiter les manipulations de l'engin, à éviter les chocs et à rester éloigné de l'engin qui devra être considéré comme dangereux ».

Pour information, le numéro de téléphone d'urgence gratuit pour joindre le CROSS, à partir de tous les téléphones mobiles ou fixes, est le 196.

ANNEXE III (suite)

MISE SUR LE MARCHÉ

Les coquillages provenant d'une zone de production classée « B » au titre de la salubrité peuvent être récoltés mais ne peuvent être mis sur le marché pour la consommation humaine qu'après avoir transité par un établissement agréé pour la purification puis par un établissement agréé pour l'expédition de coquillages vivants.

BALISAGE

- Les concessions de cultures marines sont soumises à une obligation de balisage, conformément aux dispositions réglementaires applicables en matière de signalisation maritime et selon les directives du service des phares et balises et de la navigation.

Lorsqu'elles ne sont pas matérialisées par des ouvrages émergeant aux plus hautes mers, les limites des parcelles concédées sont fixées par des marques de bornage et de repérage dont l'établissement et l'entretien sont à la charge des concessionnaires. Ces marques, placées à chacun des angles de concessions ou à chaque extrémité des lignes concédées, sont formées d'éléments d'une bonne tenue mécanique et d'une nature homogène selon les secteurs, et sont établies en accord avec le service des phares et balises et de la navigation.

Conformément aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté du 22 novembre 1983, les frais d'établissement, d'entretien et de fonctionnement des marques de signalisation maritime sont à la charge du concessionnaire.

- Le numéro matricule de chaque concession est inscrit sur une borne, un repère ou une bouée régulièrement entretenus, placés à son sommet nord-est, de telle sorte que l'identification en soit aisée. Des dispositions dérogeant au principe de la localisation du numéro matricule au sommet nord-est de la concession peuvent être appliquées si les circonstances l'exigent, après accord du directeur départemental adjoint des territoires et de la mer délégué à la mer et au littoral.

DECHETS D'EXPLOITATION

Le concessionnaire est tenu de ramener à terre et de traiter les déchets générés par l'exploitation, de quelque nature que ce soit. Ils, seront évacués hors du DPM et éliminés au moyen de filières de traitement adapté, à l'exception des autorisations accordées.

Le concessionnaire est tenu de participer aux opérations collectives organisées par le CRC Normandie – Mer du Nord.

Le brûlage des déchets est interdit.

ANNEXE IV (Art.5-7 du cahier des charges)

DECLARATION DE PRODUCTION – CONCHYLICULTURE

ANNEE

Le présent document constitue la déclaration de production annuelle, en application du 4° de l'article R. 923-11 du code rural et de la pêche maritime, qui doit être fournie à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du lieu du siège social de l'exploitation conchyicole avant le 31 juillet de chaque année. Cette déclaration peut être envoyée par courrier ou par voie électronique à l'adresse institutionnelle de la DDTM.

La période de production couverte par cette déclaration court du **1^{er} juillet de l'année N-1 au 30 juin de l'année N.**

Cette déclaration doit prendre en compte les données de production de l'ensemble des concessions détenues par l'entreprise sur le territoire national. Si besoin, la production d'une même concession peut être déclarée sur plusieurs lignes.

RAISON SOCIALE..... N°SIRET code NAF.....
 NOM du dirigeant..... Adresse du siège social.....
 PRENOM du dirigeant..... N° Tel ou portable.....
 N° de marin (ou N° MSA)..... Mail :

N° complet de la concession (y compris le code du quartier maritime)	Localisation du parc (lieu-dit, banc...)	Unité de production (poches, coupelles, bouchots etc.)	Espèce de coquillage	Origine des coquillages	Plotière (pour produits d'écloserie)	Production sur la période considérée											
						Naissains (en unités)			Juvéniles (en kg)			Tailles marchandes (en kg)					
						Stock présent au 1 ^{er} juillet de l'année n-1	Produits acquis pendant la période	Produits vendus pendant la période	Stock présent au 30 juin	Produits acquis pendant la période	Produits vendus pendant la période	Stock présent au 1 ^{er} juillet de l'année n-1	Produits acquis pendant la période	Produits vendus pendant la période	Stock présent au 30 juin	Produits acquis pendant la période	Produits vendus pendant la période
Ex : ZZ 001-001 01	Bermudes	90 poches	Huître creuse	<input type="checkbox"/> Captage <input type="checkbox"/> Écloserie <input type="checkbox"/> Gisement naturel	<input type="checkbox"/> Diploïde <input type="checkbox"/> Triploïde	Stock présent au 1 ^{er} juillet de l'année n-1 Produits acquis pendant la période Produits vendus pendant la période	Stock présent au 30 juin Produits acquis pendant la période Produits vendus pendant la période	Stock présent au 1 ^{er} juillet de l'année n-1 Produits acquis pendant la période Produits vendus pendant la période	Stock présent au 30 juin Produits acquis pendant la période Produits vendus pendant la période	Stock présent au 1 ^{er} juillet de l'année n-1 Produits acquis pendant la période Produits vendus pendant la période	Stock présent au 30 juin Produits acquis pendant la période Produits vendus pendant la période	Stock présent au 1 ^{er} juillet de l'année n-1 Produits acquis pendant la période Produits vendus pendant la période	Stock présent au 30 juin Produits acquis pendant la période Produits vendus pendant la période				
				<input type="checkbox"/> Captage <input type="checkbox"/> Écloserie <input type="checkbox"/> Gisement naturel	<input type="checkbox"/> Diploïde <input type="checkbox"/> Triploïde												
				<input type="checkbox"/> Captage <input type="checkbox"/> Écloserie <input type="checkbox"/> Gisement naturel	<input type="checkbox"/> Diploïde <input type="checkbox"/> Triploïde												
				<input type="checkbox"/> Captage <input type="checkbox"/> Écloserie <input type="checkbox"/> Gisement naturel	<input type="checkbox"/> Diploïde <input type="checkbox"/> Triploïde												

Je certifie l'exactitude des informations fournies.

DATE..... SIGNATURE.....

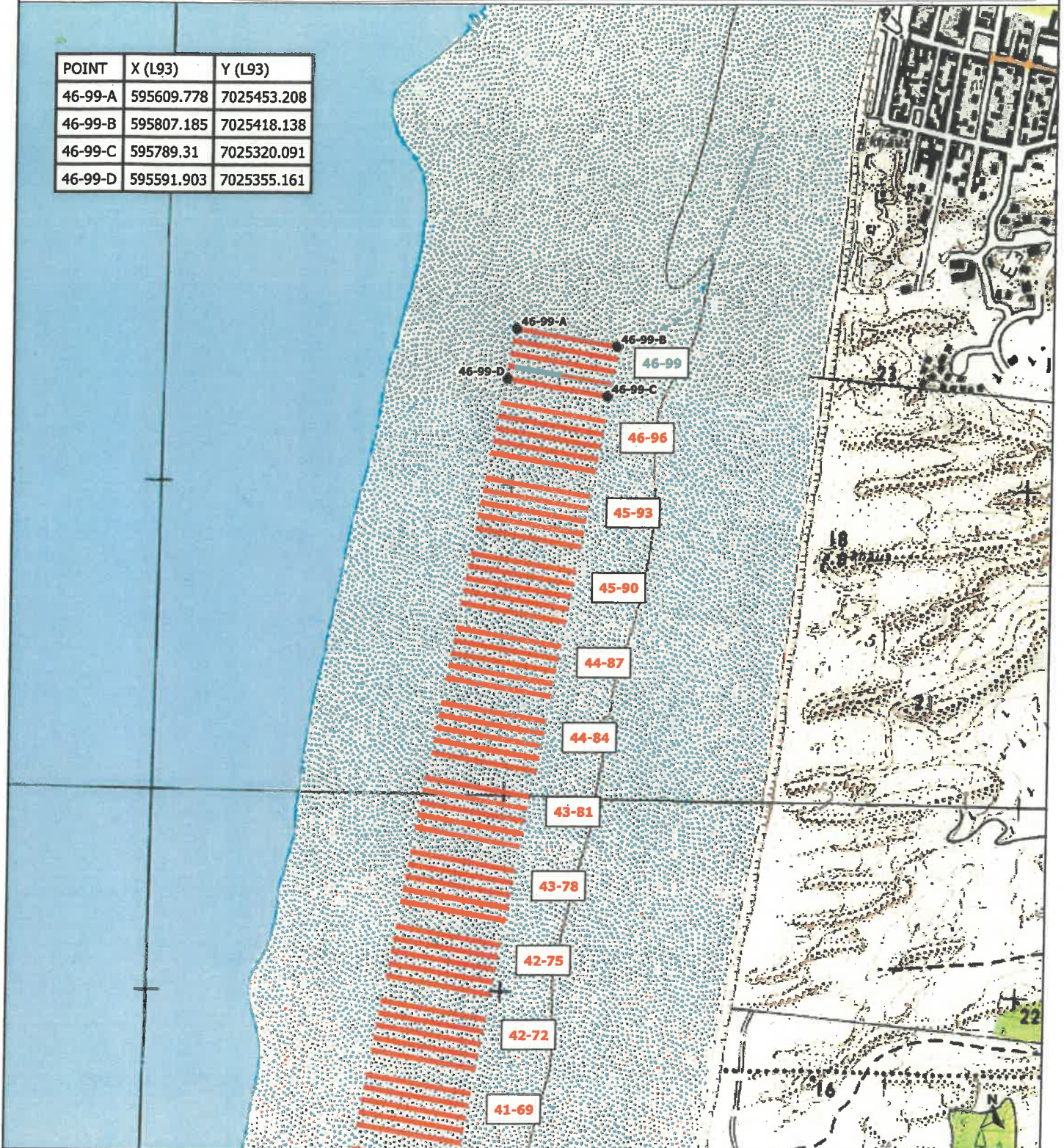
Nombre total de pages de la déclaration.....

ANNEXE V (article 5-8 du cahier des charges) :

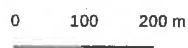
Description des activités exercées dans le prolongement de l'activité principale d'exploitation de la concession n° 46-99 F3 (R.923-9-2° du code rural et de la pêche maritime)

Liste des produits aquacoles issus de l'exploitation	Liste des produits complémentaires
<ul style="list-style-type: none">- Moules d'élevage - Moules de bouchot	/
Indication des lieux et des locaux (Le cas échéant, joindre un plan d'organisation des locaux)	Description générale de l'activité (Produits crus ou cuits, personnel dédié à l'activité)
/	/

POINT	X (L93)	Y (L93)
46-99-A	595609.778	7025453.208
46-99-B	595807.185	7025418.138
46-99-C	595789.31	7025320.091
46-99-D	595591.903	7025355.161



Direction départementale
des territoires et de la mer
du Pas-de-Calais



Légende

- Point de la concession 46-99 F3
- Ligne des concessions

Extrait du cadastre
 Concession n°46-99 F3

Réalisation : SAML
 Source : DDTM 62
 Scan25 ©© IGN
 Date : Janvier 2022
 Référence : O:
 LITTORAL\CULTURE MARINE\CONCESSION CONCHYLICULTURE

Direction des Douanes

80-2022-04-06-00002

FERMETURE DEFINITIVE DU DT 8000020X sis à
ABBEVILLE (80)

DIRECTION REGIONALE DES DOUANES D'AMIENS

Objet : Fermeture définitive d'un débit de tabac ordinaire permanent.

Vu l'article 8 du décret n°2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés ;

Vu l'article 568 du code général des impôts et 289§41 de l'annexe II du même code ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Il est décidé la fermeture définitive du débit de tabac ordinaire permanent n°800020X, situé 8, rue des Polonais 80100 ABBEVILLE à compter du 21 janvier 2022.

Une information sera effectuée auprès de la Chambre syndicale des débitants de tabac du département de la Somme.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

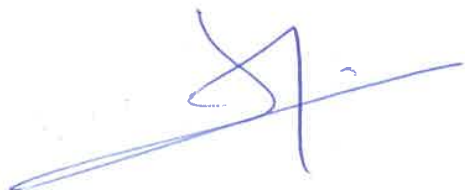
N° VJ/2022/290

Fait à Amiens, le 6 avril 2022

Le directeur interrégional des douanes et des droits indirects des Hauts de France
par délégation

Le chef du Pôle Action Economique

Jean-Michel POLLET



Direction interrégionale de la Mer Manche Est -
Mer du Nord

80-2022-04-06-00004

Arrêté n° 069/2022 en date du 06/04/2022
portant subdélégation de signature du directeur
interrégional de la mer Manche Est - mer du
Nord aux personnes placées sous sa
responsabilité pour les actes et les décisions en
matière de police sanitaire pour les zones de
pêche des pectinidés en Manche Est - mer du
Nord



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interrégionale de la mer
Manche Est – Mer du Nord**

Le Havre, le 6 avril 2022

ARRETE n° 069/2022

portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité pour les actes et les décisions en matière de police sanitaire pour les zones de pêche des pectinidés en Manche Est – mer du Nord

**Le directeur interrégional de la mer
Manche Est – Mer du Nord**

Vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles R.231-35 et suivants ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret n° 2010-130 du 11 février 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 4 janvier 2019 portant nomination de la préfète de la Somme, Mme Muriel NGUYEN ;

Vu le décret du 1^{er} avril 2019 portant nomination du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, M. Pierre-André DURAND ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination du préfet du Pas-de-Calais (hors-classe), M. Louis LE FRANC ;

Vu le décret du 3 novembre 2021 portant nomination du préfet de la Manche, M. Frédéric PERISSAT ;

Vu le décret du 28 février 2020 portant nomination de M. Jean-Philippe VENNIN , contrôleur général de sapeur-pompier professionnel détaché en qualité de sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture du Calvados, à compter du 9 mars 2020 ;

VU l'arrêté de la ministre de la transition écologique et de la ministre de la mer en date du 21 août 2020 nommant l'administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord ;

Vu la convention de coopération interservices du 11 décembre 2017 des préfets de la Manche, du Calvados, de la Somme, du Pas-de-Calais, du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime et du préfet de la région Hauts-de-France, pour la création d'une délégation interservices (DIS) chargée d'assurer la police sanitaire de la pêche des pectinidés pour les zones de pêche non classées dans les eaux au large de la façade maritime Manche-Est – mer du Nord, assurée par le directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord (DIRM-MEMN) ;

Vu l'arrêté du préfet du Pas-de-Calais du 14 septembre 2020 portant délégation de signature à M. Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche-Est - mer du Nord, à l'effet de signer les actes en rapport avec les attributions de la DIS « pectinidés » Manche-Est – mer du Nord du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté de la préfète de la Somme du 17 septembre 2020 portant délégation de signature à M. Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche-Est - mer du Nord, à l'effet de signer les actes en rapport avec les attributions de la DIS « pectinidés » Manche-Est – mer du Nord de la Somme ;

Vu l'arrêté n° 20-73 du préfet de la Seine-Maritime du 21 septembre 2020 portant délégation de signature à M. Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche-Est - mer du Nord, à l'effet de signer les actes en rapport avec les attributions de la DIS « pectinidés » Manche-Est – mer du Nord de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté n°2021-102 VN du préfet de la Manche du 22 novembre 2021 portant délégation de signature à M. Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche-Est - mer du Nord, à l'effet de signer les actes en rapport avec les attributions de la délégation interservices « pectinidés » Manche-Est – mer du Nord du département de la Manche ;

Vu l'arrêté du secrétaire général chargé de l'administration de l'État dans le département du Calvados du 25 mars 2022 portant délégation de signature à M. Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche-Est - mer du Nord, à l'effet de signer les actes en rapport avec les attributions de la DIS « pectinidés » Manche-Est – mer du Nord du Calvados ;

ARRETE :

Article 1 : Les délégations de signature au directeur interrégional de la mer Manche-Est - mer du Nord pour les actes et les décisions en matière de police sanitaire pour les zones de pêche des pectinidés en Manche Est – mer du Nord conférées par les arrêtés préfectoraux susvisés des préfets des départements du Pas-de-Calais, de la Somme, de la Seine-Maritime, du Calvados et de la Manche sont subdélégées aux chefs de service suivants de la direction interrégionale de la mer :

- M. Olivier Marc DION, chef du service du contrôle des activités maritimes
- M. Pierre MAIZIERES, adjoint au chef du service du contrôle des activités maritimes
- M. Sébastien ROUX, adjoint au directeur interrégional de la mer,
- Mme Muriel ROUYER, chef du service de la régulation des activités et des emplois maritimes,

– Mme Sophie SANQUER, directrice interrégionale adjointe de la mer.

Article 2 : La décision n° 14/2022 du 4 janvier 2022 est abrogée.

Article 3 : Le directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans la région Normandie ainsi que dans celui de la préfecture de la région Hauts-de-France et dans ceux des préfectures des départements du Pas-de-Calais, de la Somme, de la Seine-Maritime, du Calvados et de la Manche.

Le directeur interrégional de la mer



signé : Hervé THOMAS

Collection des Décisions

Ampliations :

préfet de Normandie (SGAR) ; préfets (SG) 62, 80, 76, 14, 50.

MM. DION-MAIZIERES -ROUX - Mmes ROUYER - SANQUER

Ts services DIRMer LH – dossier

Direction Interrégionale des Douanes

80-2022-04-04-00002

DOUANE - Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux dans le domaine des contributions indirectes et en matière de règlement transactionnel dans le domaine douanier.

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

LILLE, LE 4 AVR. 2022

DI Hauts-de-France
5 RUE DE COURTRAI
59033 LILLE
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : SERRA Amandine
Téléphone : 09 70 27 10 00
Télécopie : 03 20 06 30 59
Mél : di-lille@douane.finances.gouv.fr

Décision 2022/11 du Directeur Interrégional à LILLE portant délégation de signature dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et de manquement à l'obligation déclarative.

Liste des directeurs régionaux des douanes et droits indirects de la direction interrégionale des douanes et droits indirects de LILLE.

Vu les III et V de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts ;
Vu les articles 214 et 215 de l'annexe IV au code général des impôts ;
Vu les I, II et IV de l'article 2 du décret n° 78-1297 du 28 décembre 1978 modifié relatif à l'exercice du droit de transaction en matière d'infractions douanières, d'infractions relatives aux relations financières avec l'étranger ou d'infractions à l'obligation déclarative de l'argent liquide en provenance ou à destination d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat tiers à l'Union européenne.

Article 1er - Les directeurs régionaux des douanes et droits indirects ou les agents chargés de leur intérim dont les noms suivent bénéficient de la délégation automatique du directeur interrégional de LILLE. Ils peuvent subdéléguer cette signature aux agents placés sous leur autorité dans les conditions précisées par le 2. du I de l'article 215 de l'annexe IV au code général des impôts en matière de contributions indirectes, et en application du II de l'article 2 du décret n° 78-1297 susvisé en matière de transaction douanière.

Nom, Prénom	Siège de la direction régionale
DURAND Frederique	DR Dunkerque
LACHAUX Michael	DR Amiens
BUISSART Aline	DR Lille

Article 2 – La présente liste nominative est publiée au recueil des actes administratifs du département du siège de la direction interrégionale et au recueil des actes administratifs de chacun des départements du siège de chacune des directions régionales concernées.

Le directeur interrégional
ORIGINAL SIGNE
THILLIER Jean-Michel



Direction Interrégionale des Douanes

80-2022-04-04-00001

DOUANE - Représentation en justice. Autorité compétente pour désigner les agents habilités à représenter l'administration en justice et accomplir les actes liés à l'exercice des voies de recours devant les juridictions répressives.

Lille, le 4 avril 2022

POUVOIR

Vu le code des douanes et notamment ses articles 343 et 377 bis ;

Vu le livre des procédures fiscales et notamment ses articles L.235, R 235-1 ;

Vu le code général des impôts et notamment son article 1804 B ;

Vu le décret n°2007-1665 du 26 novembre 2007 relatif à l'organisation des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects, modifié ;

Vu le décret n°2012-586 du 26 avril 2012 relatif aux emplois de la direction de la direction générale des douanes et droits indirects et notamment ses articles 2 et 3 ;

Décide

Article 1^{er} – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer, en mon nom, les pouvoirs généraux de représentation en justice devant les juridictions répressives en matière de douane et de contributions indirectes, les agents de catégorie A placés sous mon autorité dont les nom, prénom et grade sont repris en annexe de la présente décision.

Article 2 – La présente décision et son annexe sont publiées au recueil des actes administratifs du département du siège de la direction interrégionale et au recueil des actes administratifs du département de chacune des directions régionales concernées.

Le directeur interrégional,



Jean-Michel THILLIER

Direction interrégionale des douanes des Hauts-de-France
Secrétariat général
5 rue de Courtrai CS 10683
59033 LILLE Cedex
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : Amandine SERRA
Tél. : 09 702 71 272
Courriel : amandine.serra@douane.finances.gouv.fr

Réf. : SGDI 22 - 20079

Représentation en justice – Autorité compétente pour désigner les agents habilités à représenter l’administration en justice et accomplir les actes liés à l’exercice des voies de recours devant les juridictions répressives.

Annexe à la décision de M. Thillier, directeur interrégional des douanes et droits indirects à Lille, n° 22 – 20079 en date du 4 avril 2022

Agents de catégorie A recevant délégation permanente à l’effet de signer les pouvoirs généraux de représentation en justice devant les juridictions répressives en matière de douane et de contributions indirectes :

Pour la direction régionale des douanes et droits indirects de Dunkerque

DURAND Frédérique, administratrice supérieure des douanes, Directrice régionale des douanes et droits indirects à Dunkerque

GUELL Jean-Claude, directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles (POC)

Pour la direction régionale des douanes et droits indirects de Lille

BUISSART Aline, directrice des services douaniers de 2ème classe, Directrice régionale des douanes et droits indirects à Lille par intérim

Pour la direction régionale des douanes et droits indirects d’Amiens

LACHAUX Michaël, administrateur des douanes, Directeur régional des douanes et droits indirects à Amiens

LILLETTE David, directeur des services douaniers de 2ème classe, Chef du Pôle Orientation des Contrôles (POC)

Préfecture de la Somme

80-2022-04-06-00005

AP du 6 avril 2022 portant délégation de
signature au DCL.

ARRÊTÉ

**portant délégation de signature
Direction de la citoyenneté et de la légalité**

**LA PRÉFÈTE DE LA SOMME
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;
- VU** le code de la route ;
- VU** le code du travail ;
- VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU** la loi n°2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales, notamment son article 132 ;
- VU** le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;
- VU** le décret du 4 janvier 2019 nommant Mme Muriel Nguyen préfète de la Somme ;
- VU** l'arrêté ministériel du 27 septembre 2017 portant mutation, nomination et détachement de M. Nicolas GRENIER dans un emploi fonctionnel de conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 1^{er} janvier 2022 portant organisation des services de la préfecture et des sous-préfectures de la Somme ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 17 janvier 2021 portant délégation de signature à M. Nicolas GRENIER, directeur de la citoyenneté et de la légalité ;

VU la décision préfectorale du 27 septembre 2017 portant affectation de M. Nicolas GRENIER, en qualité de directeur de la citoyenneté et de la légalité;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1er :

I – Délégation de signature est donnée en qualité de directeur de la citoyenneté et de la légalité à M. Nicolas GRENIER, à l'effet de signer tous actes et documents administratifs, correspondances et pièces comptables relevant des attributions de la direction citoyenneté et de la légalité, telles que définies à l'article 3 de l'arrêté préfectoral du 1^{er} janvier 2022 susvisé.

II - Cette délégation vaut à l'exclusion :

- des actes à portée réglementaire ;
- des actes défavorables faisant grief à des tiers, retraits d'agrément ou d'autorisations ainsi que les décisions de refus, lorsqu'elles relèvent d'une appréciation discrétionnaire ;
- des décisions favorables créatrices de droit lorsqu'elles relèvent d'une appréciation discrétionnaire ;
- des arrêtés portant nomination de membres de commissions et comités départementaux ;
- des arrêtés d'ouverture d'enquête publique et de tous arrêtés subséquents ;
- des conventions de tous ordres avec des collectivités territoriales ou des établissements publics engageant financièrement l'État ;
- des requêtes, déférés, mémoires, déclinatoires de compétences auprès des différentes juridictions ;
- des décisions attributives de subventions de fonctionnement

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas GRENIER, directeur de la citoyenneté et de la légalité, délégation de signature est donnée, dans les conditions de l'article 1^{er}, à l'exception de toute correspondance valant recours gracieux dans le cadre du contrôle de légalité, et chacun dans les limites de compétence de leurs domaines respectifs, à :

- Mme Isabelle CATHELAIN, attachée hors classe d'administration de l'État, chef du bureau des collectivités locales, et en cas d'absence ou d'empêchement de l'intéressée, Mme Michèle DAVID, attachée d'administration de l'État, son adjointe ;
- Mme Solange BOURDON, attachée principale d'administration de l'État, chef du bureau des élections et de la réglementation générale, et en cas d'absence ou d'empêchement de l'intéressée, à Mme Julienne CHEVALLIER, attachée d'administration d'État, son adjointe et en cas d'absence ou d'empêchement concomitants de chacune, pour la section élections, à Mme Angèle GAMBIER-COEURDEROY, secrétaire administrative de classe exceptionnelle ;
- M. Frédéric DUBOISSET, attaché principal d'administration de l'État, chef du pôle juridique et contentieux ;
- Mme Camille DESTREHEM, attachée d'administration de l'État, cheffe du bureau des étrangers et, en cas d'absence ou d'empêchement de l'intéressée, à ses adjointes Mme Lucie ALLARD, attachée d'administration de l'État ou Mme Linda LUENGO, attachée d'administration de l'État. En cas d'absence ou d'empêchement concomitants de Mme Camille DESTREHEM, cheffe du bureau des

étrangers, de Mme Lucie ALLARD et de Mme Linda LUENGO, ses adjointes, délégation de signature est donnée, à Mme Emmanuelle JOLIBOIS, secrétaire administrative de classe normale.

- M. Mohamed AHANNAY, attaché principal d'administration de l'État, chef de la mission accueil.

En cas d'absence simultanée de M. Nicolas GRENIER, directeur de la citoyenneté et de la légalité, et de l'un des membres de l'encadrement mentionnés ci-dessus, la délégation de signature est donnée, dans l'ordre, aux personnes présentes suivantes : Mme Isabelle CATHELAIN, chef du bureau des collectivités locales, Mme Solange BOURDON, chef du bureau des élections et de la réglementation générale, M. Frédéric DUBOISSET, chef du pôle juridique et contentieux, Mme Michèle DAVID, adjointe au chef du bureau des collectivités locales, Mme Camille DESTREHEM, chef du bureau des étrangers, Mme Julienne CHEVALLIER, adjointe au chef du bureau des élections et de la réglementation générale et Mohamed AHANNAY, chef de la mission accueil.

Article 3

Les personnels de la direction de la citoyenneté et de la légalité désignés ci-dessous, quand ils sont d'astreinte, sont habilités à signer toutes correspondances, notifications et lettres portant sur la mise en œuvre des décisions d'éloignement d'étrangers en situation irrégulière :

- M. Nicolas GRENIER, directeur de la citoyenneté et de la légalité,
- Mme Camille DESTREHEM, chef du bureau des étrangers,
- Mme Lucie ALLARD, adjointe au chef du bureau des étrangers,
- Mme Linda LUENGO, adjointe au chef du bureau des étrangers,
- Mme Emmanuelle JOLIBOIS, secrétaire administrative de classe normale, affectée au bureau des étrangers,
- M. Cédric LEMOINE, secrétaire administratif de classe normale, affecté au bureau des étrangers,
- M. Xavier DURAND-VIEL, secrétaire administratif de classe normale, affecté au bureau des étrangers,
- Mme Karine DELCOURT, secrétaire administrative de classe normale, affectée au bureau des étrangers,
- Mme Elodie PECQUERY, secrétaire administrative de classe normale, affectée au bureau des étrangers,

De même, délégation de signature est donnée à M. Nicolas GRENIER, directeur de la Citoyenneté et de la Légalité, Mme Camille DESTREHEM, cheffe du bureau des étrangers, Mme Lucie ALLARD et Mme Linda LUENGO, ses adjointes, à l'effet de signer les dépôts de plainte au nom de la préfète de la Somme.

Article 4 :

Les personnels de la direction de la citoyenneté et de la légalité désignés ci-dessous sont habilités à présenter, devant les juridictions administratives et judiciaires, les observations orales de l'État à l'appui des conclusions écrites signées par le représentant de l'État pour toutes les instances dans lesquelles l'État est partie.

- M. Nicolas GRENIER, directeur de la citoyenneté et de la légalité,
- Mme Isabelle CATHELAIN, chef du bureau des collectivités locales,
- Mme Michèle DAVID, adjointe au chef du bureau des collectivités locales,
- Mme Solange BOURDON, chef du bureau des élections et de la réglementation générale,
- Mme Julienne CHEVALLIER, adjointe au chef du bureau des élections et de la réglementation générale,
- M. Frédéric DUBOISSET, chef du pôle juridique et contentieux,
- Mme Camille DESTREHEM, cheffe du bureau des étrangers,
- Mme Lucie ALLARD, adjointe à la cheffe du bureau des étrangers,
- Mme Linda LUENGO, adjointe à la cheffe du bureau des étrangers,

Article 5

M. Nicolas GRENIER, directeur de la citoyenneté et de la légalité, est le coordinateur des élections pour l'ensemble du département.

Dans ce cadre, délégation lui est donnée afin d'enregistrer et de délivrer les récépissés de déclaration de candidature et de déclaration de mandataire financier. Cette délégation est également consentie concomitamment à :

- Mme Solange BOURDON, chef du bureau des élections et de la réglementation générale ;
- Mme Julienne CHEVALLIER, son adjointe ;
- Mme Angèle GAMBIER-COEURDEROY, affectée au bureau des élections et de la réglementation générale.
- Mme Pauline AVET, affectée au bureau des élections et de la réglementation générale.

Article 6 :

L'arrêté préfectoral du 17 janvier 2021 susvisé est abrogé.

Article 7 :

La secrétaire générale de la préfecture et le directeur de la citoyenneté et de la légalité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux délégataires et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Amiens, le 6 avril 2022

La préfète



Muriel Nguyen

Préfecture de la Somme

80-2022-04-01-00006

DDETS- membres conseil départemental des
services aux familles.

**ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES
SERVICES AUX FAMILLES DE LA SOMME**

**LA PRÉFÈTE DE LA SOMME
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU le code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L. 214-3, L 214-4, 214-5 et 214-6

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 113-1

VU l'ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles;

VU le décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel

VU le décret du 4 janvier 2019 nommant Madame Muriel NGUYEN, préfète de la Somme à compter du 21 janvier 2019,

VU le décret du 21 décembre 2018 nommant Madame Myriam GARCIA, sous-préfète hors classe, secrétaire générale de la préfecture de la Somme,

VU l'avis du Conseil national d'évaluation des normes en date du 4 mars 2021;

VU l'avis du conseil d'administration de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole en date du 7 avril 2021;

VU l'avis du conseil d'administration de la Caisse nationale des allocations familiales en date du 15 avril 2021,

Sur proposition de Madame la Secrétaire générale de la préfecture de la Somme,

ARRETE

ARTICLE 1^{er}: Le décret du 14 décembre 2021 instaure un comité départemental des services aux familles composé d'un président, de trois vice-présidents et de 37 membres.

1/ Le comité départemental des services aux familles est présidé par la préfète de la Somme ou son représentant

Le comité est vice-présidé par :

Le Président du conseil départemental ou un conseiller départemental désigné par lui	M. Stéphane HAUSSOULIER
Un Maire ou président d'établissement public de coopération intercommunale du département, désigné par l'association départementale des maires	Mme Isabelle ALEXANDRE
Le président du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales ou un administrateur de ce conseil d'administration désigné par celui-ci.	M. Charles DAUNES

2/ Le comité départemental des services aux familles comprend en outre trente-sept membres répartis comme suit :

<p>Quatre maires ou présidents d'établissements publics de coopération intercommunale dont :</p> <p>– Un au moins d'une commune de plus de 10 000 habitants</p>	<p>Mme Mathilde ROY (titulaire) Poste vacant (suppléant)</p> <p>M Bénédicte THIEBAUT (titulaire) Poste vacant (suppléant)</p> <p>Poste vacant (titulaire) Poste vacant (suppléant)</p> <p>Poste vacant (titulaire) Poste vacant (suppléant)</p>
<p>Quatre représentants des services du Conseil Départemental dont:</p> <p>– Le médecin responsable du service de protection maternelle et infantile ou son représentant</p> <p>– Le directeur de la maison départementale des personnes handicapées ou son représentant</p> <p>– Deux représentants des services du Conseil départemental</p>	<p>Mme Catherine HUETTE(titulaire) Poste vacant (suppléant)</p> <p>Poste vacant (titulaire) Poste vacant (suppléant)</p> <p>Poste vacant (titulaire) Poste vacant (suppléant)</p>

	Poste vacant (titulaire) Poste vacant (suppléant)
Le directeur responsable de la formation des services du conseil régional	M. Thibault DOUAY (titulaire) Poste vacant (suppléant)
Le directeur départemental chargé de la cohésion sociale ou son représentant	M. Daniel RAMELET (titulaire) Mme Alexandra HENault (suppléante)
Le directeur des services départementaux de l'éducation nationale ou son représentant	Mme Vanessa GOYET (titulaire) Mme Aurélie BENOIT (suppléante)
Le directeur des services départementaux compétents en matière de prévention de la délinquance ou son représentant	Poste vacant (titulaire) Poste vacant (suppléant)
Le délégué départemental de l'agence régionale de santé	Mme Hélène TAILLANDIER (titulaire) Mme Valérie BOITEL (suppléante)
Un magistrat désigné par le premier président de la cour d'appel	Mme Mélody GOMBERT (titulaire) Mme Manon FRANCILLOUT (suppléante)
Un administrateur de la caisse de mutualité sociale agricole	M. Emmanuel DELPLANQUE (titulaire) Mme Anne-Sophie THERON (suppléante)
Trois représentants des services de la caisse d'allocations familiales	M. Thierry MARCOTTE (titulaire) M. Olivier VANDENBERGE (suppléant) Mme Sabrina RIMBAULT (titulaire) Mme Isabelle PETIT (suppléante) Mme Alexandra COQUAIN (titulaire) M. Richard LAMY (suppléant)
Un représentant des services de la caisse de la mutualité sociale agricole	Mme Najat EZZAHAR (titulaire) Mme Kathrin CAPON (suppléante)
Cinq représentants d'associations ou d'organisme gestionnaires d'établissements ou de services d'accueil du jeune enfant ou de soutien à la parentalité dont : – Un représentant du secteur public :	Mme Sandrine LESENNE (titulaire) (Communauté de Communes du Vimeu) Mme Nadia WIECZORKIEWICZ (suppléante) (Communauté de Communes du Vimeu)

<p>– Un représentant du secteur privé non lucratif :</p> <p>– Un représentant du secteur privé marchand :</p> <p>– Un représentant d’associations professionnelles d’assistants maternels :</p> <p>– Un représentant d’associations de soutien à la parentalité</p>	<p>Mme Gwenael LEROY (titulaire) AGENA Mme Tiphane MONTASSINE (suppléante) AGENA</p> <p>M. Thierry CANTET (titulaire) SOGECRECHE Mme Aline WOIVENEL (suppléante) SOGECRECHE</p> <p>M. Philippe PERRIER (titulaire) PEP 80 M. Mickaël DUMETZ (suppléant) PEP 80</p> <p>M. Philippe POIREL (titulaire) ATOUL LIRE M. Bruno BONVALET (suppléant)</p>
<p>Cinq représentants des professionnels des services aux familles, représentatifs des différents modes d’accueil et dispositifs présents dans le département dont :</p> <p>– Deux représentants des assistants maternels</p> <p>– Deux représentants des professionnels des modes d’accueil collectif</p> <p>– Un représentant des professionnels du soutien à la parentalité</p>	<p>Poste vacant (titulaire) Poste vacant (suppléant)</p> <p>Poste vacant (titulaire) Poste vacant (suppléant)</p> <p>Poste vacant (titulaire) Poste vacant (suppléant)</p> <p>Poste vacant (titulaire) Poste vacant (suppléant)</p> <p>Poste vacant (titulaire) Poste vacant (suppléant)</p>
<p>Un représentant des particuliers-employeurs d’assistants maternels ou de garde d’enfants à domicile</p>	<p>Mme Sigried DEBRUYNE (titulaire) Mme Delphine SKRZYNSKI (suppléante)</p>
<p>Un représentant des employeurs privés conjointement désigné par la ou les chambres de commerce et d’industrie, la chambre de métiers et de l’artisanat de région, la chambre régionale de l’économie sociale et solidaire et la chambre d’agriculture</p>	<p>Poste vacant (titulaire) Poste vacant (suppléant)</p>
<p>Un représentant des employeurs publics du département</p>	<p>Poste vacant (titulaire) Poste vacant (suppléant)</p>

Le président de l'union départementale des associations familiales ou son représentant	M. Sébastien BIL (titulaire) Mme Marion HENRY (suppléante)
Deux Parents ou représentants légaux d'enfants	Ghislaine LEFEBVRE (titulaire) Poste vacant (suppléant) Émilie GODEFROY (titulaire) Poste vacant (suppléante)
Deux personnes qualifiées dans le domaine de l'accueil des jeunes enfants, du soutien à la parentalité et de la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle	M. Stéphane CHEVIN (titulaire) Mme Aurélie CAMERLYNCK (suppléante) Mme Florence COURCOL (titulaire) Mme Estelle DARRAGON (suppléante)

3/ Dans le département de la Somme, Le comité départemental des services aux familles comprends également 2 membres qualifiés dans l'insertion professionnelle et l'animation de la vie sociale :

Titulaire	Suppléant
Une personne qualifiée dans l'insertion professionnelle	M. Alexandre GARDEL (titulaire) Poste vacant (suppléant)
Une personne qualifiée dans l'animation de la vie sociale	Mme Valérie COMBLEZ (titulaire) Mme Valérie TERRASSON (suppléante)

ARTICLE 4 : Le comité départemental des services aux familles organise la coordination des actions de ses membres en vue d'améliorer l'efficacité en matière de développement et de maintien des services aux familles, d'information et d'orientation des familles sur les modes d'accueil du jeune enfant, de formation des professionnels de l'accueil du jeune enfant et du soutien à la parentalité et d'information des employeurs. Les mesures proposées entrent dans le cadre des orientations nationales et locales relatives aux services aux familles.

ARTICLE 5 : Le comité établit un schéma départemental des services aux familles pour une durée maximale de six ans et évalue sa mise en œuvre.

ARTICLE 6 : La liste des membres du comité est arrêtée par le président du comité, après avis des vice-présidents, tous les six ans. Le mandat des membres du comité est de six ans renouvelables. Il prend fin s'ils perdent la qualité au titre de laquelle ils ont été désignés. Dans ce cas ou en cas de démission ou de décès d'un membre avant l'expiration de son mandat, il est pourvu à son remplacement dans un délai d'un mois. Le mandat de son remplaçant prend fin à la date à laquelle aurait cessé celui du membre qu'il a remplacé. Les membres du comité exercent leur mandat à titre gratuit.

ARTICLE 7 : La caisse d'allocations familiales de la Somme assume le secrétariat du comité départemental des services aux familles et organise à ce titre les travaux. La première séance plénière est convoquée dans les huit mois suivant l'arrêté de nomination de ses membres. Le comité se réunit au moins une fois par an. Il peut constituer en son sein des groupes de travail et s'adjoindre le concours d'experts qui ne prennent pas part au vote.

Article 8 : Conformément aux dispositions de l'article 424-1 du code de justice administrative le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois suivant sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application télérécourse accessible sur le site www.telerecours.fr

ARTICLE 9: La Secrétaire générale de la préfecture et le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs

Fait à Amiens, le 1er mars 2022

La Préfète,



Muriel NGUYEN

Préfecture de la Somme - Cabinet

80-2022-03-21-00005

Arrêté attribuant récompenses pour actes de
courage et de dévouement

ARRÊTÉ

**Attribuant récompense
pour actes de courage et de dévouement**

**LA PRÉFÈTE DE LA SOMME
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 instituant la médaille pour actes de courage et de dévouement ;

Vu le décret n°70 221 du 17 mars 1970 donnant compétence aux préfets pour l'attribution de la médaille pour actes de courage et de dévouement ;

Vu le décret du 4 janvier 2019 nommant Madame Muriel Nguyen, préfète de la Somme ;

Vu la circulaire d'application n°70208 du 14 avril 1970 ;

Vu l'acte de courage accompli par le gardien de la paix Paul Lenoel, le gardien de la paix Mickaël Mixte et le brigadier major exceptionnel, dans la nuit du 29 au 30 décembre 2021 ;

Sur proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet ;

ARRÊTE

Article 1er. – Une mention honorable pour actes de courage et de dévouement est décernée aux :

Gardien de la Paix Paul Lenoel
affecté au commissariat de sécurité publique d'Amiens

Gardien de la Paix Mickaël Mixte
affecté au commissariat de sécurité publique d'Amiens

Article 2. – Une lettre de félicitations pour actes de courage et de dévouement est décernée au :

Brigadier major exceptionnel Eddie Clain
affecté au commissariat de sécurité publique d'Amiens

Article 3. – Monsieur le sous-préfet, directeur du cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Amiens, le 21 mars 2022



La Préfète,

Muriel Nguyen

Préfecture de la Somme - Cabinet

80-2022-04-08-00001

Arrêté portant autorisation de surveillance sur la
voie publique sur le territoire de la commune
d'Amiens les 16 et 17 avril 2022



PRÉFÈTE DE LA SOMME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ

**portant autorisation de surveillance sur la voie publique
sur le territoire de la commune d'Amiens
les 16 et 17 avril 2022**

**LA PRÉFÈTE DE LA SOMME
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu le livre VI du code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 613-1 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le décret n° 2005-1122 du 6 septembre 2005 pris pour l'application de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de sécurité et relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises exerçant des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds, de protection physique des personnes et de vidéoprotection ;

Vu le décret n° 2009-137 du 9 février 2009 relatif à la carte professionnelle, à l'autorisation préalable et à l'autorisation provisoire des salariés participant aux activités définies à l'article 1^{er}, à l'article 11-8 et à l'article 20 de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 ;

Vu le décret du 4 janvier 2019 nommant Madame Muriel Nguyen, préfète de la Somme ;

Vu le décret du 17 novembre 2021 portant nomination de Monsieur Florian STRASER, sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de la Somme ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2021 portant délégation de signature à Monsieur Florian STRASER, sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de la Somme ;

Vu l'autorisation d'exercer n°AUT-080-2114-07-20-20150491724 délivrée à la société HOTESECURITE ;

Vu la demande présentée le 7 avril 2022 par la société HOTESECURITE, tendant à obtenir une autorisation pour des missions de surveillance sur la voie publique, dans le cadre de la réderie d'Amiens, prévue les 16 et 17 avril 2022 ;

Considérant que la manifestation attire tous les ans une foule importante et nécessite la surveillance du site ;

Sur proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La société HOTESECURITE, sise 57 à Amiens (80000) est autorisée à assurer la surveillance sur la voie publique, dans le cadre de la réderie d'Amiens, prévue les 16 et 17 avril 2022, place Vogel, rues du marché Lanselles, du maréchal de Lattre de Tassigny et Robert Pierre ainsi qu'à l'intersection du boulevard Faidherbe et de la rue Jean Catelas. Cette surveillance s'exercera à compter de 17h00 le 16 avril 2022 et jusqu'à 20h00 le 17 avril 2022.

Article 2 – La surveillance sera assurée par les agents de sécurité dont la liste figure en annexe du présent arrêté.

Article 3 – Les agents de sécurité cités à l'article 2 ne pourront pas être armés.

Article 4 – Le bénéficiaire de la présente autorisation s'engage à respecter les prescriptions de la loi du 12 juillet 1983 susvisée.

Article 5 – La présente autorisation, précaire et révocable à tout moment, prendra fin à l'expiration de la mission.

Article 6 – Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète et le directeur départemental de la sécurité publique de la Somme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Amiens, le **- 8 AVR. 2022**

Pour la préfète et par délégation,
Le sous-préfet, directeur de cabinet



Florian STRASER

VOIES ET DELAIS DE RECOURS

La présente décision est susceptible de faire, dans le délai de deux mois suivant la notification, l'objet des voies de recours suivantes :

- un recours gracieux, formulé auprès de la Préfète de la Somme, Cabinet, bureau de la sécurité intérieure, 51 rue de la République 80020 Amiens

- un recours hiérarchique, auprès du Ministre de l'intérieur, direction des libertés publiques et des affaires juridiques – sous-direction des polices administratives – bureau des polices administratives – place Beauvau 75800 Paris cedex 08.

Ces recours sont dépourvus de caractère suspensif. En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de votre recours, celui-ci doit être considéré comme implicitement rejeté.

- un recours contentieux, devant le tribunal administratif d'Amiens -14 rue Lemerchier 80000 AMIENS ou par voie électronique par le site www.telerecours.fr

Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du deuxième mois à compter de la date de notification de la décision contestée, ou dans les deux mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique.

ANNEXE 1

Liste des agents de sécurité privée autorisés à exercer leur mission lors de la réderie d'Amiens les 16 et 17 avril 2022

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE	CARTE PROFESSIONNELLE
BEDDIAR	MOHAMED	16/07/1972	TIARET	CAR-080-2024-07-08-20190620283
BONVARLET	HERVÉ	09/07/1971	CLERMONT	CAR-080-2023-03-29-20170266563
TEURKI	ALI	20/06/1962	RIVESALTES	CAR-080-2026-10-11-20210212674
FORTIN	PAUL	25/03/1998	RANG-DU-FLIERS	CAR-080-2023-10-12-20180672081
FRAGOSO DA CRUZ	JOSÉ	14/01/1967	SANTA MARINHA	CAR-080-2026-04-02-20210765342
HENRIQUES DE PINHO	FERNANDO	16/02/1989	AMIENS	CAR-080-2023-12-17-20180337049
IKENGE-BENKOMA	JEAN-MARIE	20/05/1961	LIMETE	CAR-080-2026-04-08-20210712992
KEFEDER	STÉPHANIE	13/03/1975	AMIENS	CAR-080-2021-06-07-20200766214
TRAVAGLINI	ALEXANDRE	05/09/1999	DOULLENS	CAR-080-2023-05-16-20180654032
VIARRE	JACQUES	04/04/1966	ABBEVILLE	CAR-080-2024-12-27-20190381777
ZARHOUNI	ABDESLAM	20/02/1968	NADOR	CAR-080-2023-11-28-20180037072

Préfecture de la Somme - Cabinet

80-2022-04-06-00001

Arrêté portant interdiction de rassemblement
sauvage sur la voie publique de véhicules
terrestres à moteur pour des courses



ARRÊTÉ

portant interdiction de rassemblement sauvage sur la voie publique de véhicules terrestres à moteur pour des courses

LA PRÉFÈTE DE LA SOMME CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Vu la loi n° 85-677 du 5 juillet 1985, et notamment son article 1^{er} ;

Vu la loi n° 2018-701 du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les rodéos motorisés ;

Vu le code de la sécurité intérieure, et notamment ses articles L. 211-1 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2214-4 et L. 2215-1 ;

Vu le code pénal, notamment ses articles 431-3 et suivants et R. 610-5 ;

Vu le décret modifié n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 4 janvier 2019 portant nomination de Madame Muriel Nguyen, préfète de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 décembre 2021 portant délégation de signature à Monsieur Florian STRASER, sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de la Somme ;

Considérant que malgré la loi du 3 août 2018 interdisant l'organisation de rodéos motorisés, l'organisation de ce type de manifestation est constatée dans le département de la Somme,

Considérant que la tenue de rassemblements de véhicules terrestres à moteur sont récurrents les vendredi, samedi et dimanche sur le territoire de l'agglomération d'Amiens métropole,

Qu'ils sont générateurs de troubles à l'ordre public ;

Considérant qu'aucun de ces rassemblements n'est déclaré et aucun organisateur n'est clairement identifié,

Que ces rassemblements de véhicules terrestres à moteur sont annoncés soit sur les réseaux sociaux soit par des chaînes de messages électroniques au dernier moment pour empêcher l'action des forces,

Qu'en outre, ils ne font l'objet d'aucune mesure de sécurisation de la part de leurs initiateurs qui mettent ainsi en danger la vie des participants et des spectateurs présents,

Qu'à l'occasion de l'un de ces rassemblements sauvages sur le territoire de la commune de Glisy, une femme de 20 ans a été tuée dans la nuit du 17 au 18 juillet 2021 par un conducteur ayant perdu le contrôle de son véhicule lors d'une tentative de figure non maîtrisée,

Que le véhicule a été retrouvé à une centaine de mètres du point d'impact, ce qui démontre que le conducteur roulait alors à très grande vitesse,

Que par ailleurs les forces de sécurité intérieure étaient intervenues deux heures auparavant pour mettre fin à ce rassemblement et avaient interpellé un conducteur qui était en état d'ébriété alors qu'il participait à des courses ;

Considérant que depuis cet événement, d'autres rassemblements de ce type se sont tenus dans d'autres communes de la métropole amiénoise (Dury le 1^{er} octobre 2021, Salouel le 8 octobre 2021, Amiens le 28 janvier 2022...);

Considérant ces rassemblements ont lieu uniquement durant les week-ends, afin de permettre à un maximum de spectateurs d'être présents,

Considérant que ces rassemblements donnent lieu en outre à des troubles importants à l'ordre public, au demeurant risqués à la fois pour les participants et pour les spectateurs au vu des événements survenus les 17 et 18 juillet 2021,

Que des grands excès de vitesse sont par ailleurs régulièrement constatés par les forces de sécurité intérieure en amont de ces rassemblements et constatés par procès-verbaux,

Qu'il apparaît par ailleurs que les véhicules utilisés par certains participants ne présentent pas les garanties de sécurité suffisantes ;

Considérant que depuis 2019, des dispositifs de sécurisation et contrôle routier réguliers ont été mis en place par les forces de l'ordre ont donné lieu à plus de 300 contrôles, qui ont conduit à plus de 200 verbalisations, 12 interpellations et 15 saisies de véhicules,

Que nonobstant ces actions menées par les forces de sécurité, des courses sont toujours organisées, au mépris de la sécurité des personnes et des biens ;

Considérant que plusieurs rassemblements de ce type ont été constatés sur le territoire de l'ensemble des communes d'Amiens métropole, Albert, Flixecourt, Feuquières-en-Vimeu, Méaulte, Montdidier et Péronne ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet de la Préfète ;

ARRÊTE

Article 1er : Les rassemblements de personnes et de véhicules terrestres à moteur dont l'objectif est de réaliser des démonstrations de course sont interdits du vendredi au dimanche inclus, et ce jusqu'au 30 septembre 2022 sur le territoire de l'ensemble des communes d'Amiens métropole, Albert, Flixecourt, Feuquières-en-Vimeu, Méaulte, Montdidier et Péronne.

Article 2 : Tout contrevenant à cette interdiction est passible des sanctions pénales prévues aux articles 431-9 et R. 610-5 du code pénal.

Article 3 : Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet, le directeur départemental de la sécurité publique de la Somme, le commandant le groupement de gendarmerie de la Somme, et les maires concernés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et sur le site internet des services de l'État dans la Somme et dont une copie sera adressée au procureur de la République de la Somme.

Fait à Amiens, le **6 AVR. 2022**

Pour la préfète et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet,


Florian STRASER

La présente décision est susceptible de faire, dans le délai de deux mois suivant la notification, l'objet des voies de recours suivantes :

- un recours gracieux, formulé auprès de la préfète de la Somme / 51 rue de la République à Amiens (80020).
 - un recours hiérarchique, auprès du Ministre de l'Intérieur / Direction des libertés publiques et des affaires juridiques, place Beauvau à Paris (75008).
- Ces recours sont dépourvus de caractère suspensif. En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de votre recours, celui-ci doit être considéré comme implicitement rejeté.
- un recours contentieux, devant le tribunal administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) ou par voie électronique par le site www.telerecours.fr.
- Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du deuxième mois à compter de la date de notification de la décision contestée, ou dans les deux mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique.

Préfecture de la Somme - Cabinet

80-2022-04-05-00001

Arrêté réglementant la distribution et la vente à
emporter de carburants en récipients
transportables dans le secteur littoral du
département de la Somme



ARRÊTÉ
réglementant la distribution et la vente à emporter de carburants en récipients
transportables dans le secteur littoral du département de la Somme

LA PRÉFÈTE DE LA SOMME
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Vu le code pénal ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2215-1 ;

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 4 janvier 2019 portant nomination de Madame Muriel Nguyen, en qualité de préfète de la Somme ;

Vu le décret du 17 novembre 2021 portant nomination de monsieur Florian STRASER, sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 décembre 2021 portant délégation de signature à Monsieur Florian STRASER, sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de la Somme ;

Considérant que le littoral des Hauts-de-France, et notamment de la Somme, est confronté à la présence d'une population migrante désirant rejoindre le Royaume-Uni,

Que depuis 2015, les services de la gendarmerie nationale de la Somme ont secouru et extrait plus de 4000 personnes circulant à pied aux abords du secteur autoroutier alors qu'elles tentaient de rejoindre le Royaume-Uni via la Somme ;

Considérant que l'un des principaux moyens utilisés par ces migrants, à l'initiative de filières organisées, pour franchir illicitement la frontière maritime entre la France et le Royaume-Uni, est l'usage de petites embarcations à moteurs, rigides ou semi-rigides, majoritairement dotées de moteurs hors-bord,

Qu'à l'occasion d'une tentative de traversée au départ du territoire de la commune de Cayeux-sur-Mer en juillet 2020, l'embarcation non prévue à cet usage a chaviré avec douze personnes à bord,

Que ces migrants ont dû être secourus au milieu de la nuit par les forces conjointes de la gendarmerie de la Somme et de la préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord,

Que sept migrants ont à nouveau été secourus le 17 octobre 2020 par les services de gendarmerie de la Somme lors d'une tentative de traversée depuis la côte picarde vers le Royaume-Uni,

Que le 4 avril 2021, 23 migrants majeurs en situation irrégulière ont dû être secourus après que leur embarcation pneumatique de type Zodiac s'était échouée à Quend-Plage après être partie des côtes françaises depuis le Pas-de-Calais,

Que le 7 septembre 2021, une cinquantaine de migrants, dont 8 enfants, ont été interpellés sur le territoire de la commune de Quend alors qu'ils étaient sur le point de mettre à l'eau une embarcation pour tenter la traversée alors qu'ils étaient dépourvus de tout gilet de sauvetage, mettant ainsi leur vie en grave danger en cas d'avarie ou de renversement,

Qu'une nouvelle tentative de départ a été enregistrée, cette fois sur le territoire de la commune de Saint-Quentin-en-Tourmont,

Que les 25 migrants à bord de l'embarcation, dont 5 mineurs, ont dû être secourus par les sapeurs-pompiers alors qu'ils étaient en état d'hypothermie après le renversement de leur embarcation,

Qu'à l'occasion d'une tentative au départ de Saint-Quentin-en-Tourmont le 3 novembre 2021, 49 migrants ont dû être secourus en mer dont 5 qui ont dû être pris en charge par les services hospitaliers en raison d'une hypothermie,

Qu'à l'occasion d'une tentative de départ depuis le littoral des Hauts-de-France vers le Royaume-Uni le 24 novembre 2021, les corps de 27 migrants ont été retrouvés dans la Manche,

Que le 14 janvier 2022, un ressortissant soudanais est décédé lors d'une tentative de traversée depuis le Pas-de-Calais alors qu'il tentait de rejoindre le Royaume-Uni,

Que se trouvaient à bord de cette embarcation une quinzaine d'autres migrants qui ont dû être secourus par les services de secours,

Que le caractère particulièrement périlleux de ces traversées maritimes réalisées avec de petites embarcations non prévues pour cet usage apparaît manifestement comme mettant en danger la vie des migrants ;

Considérant qu'en 2021, ont été enregistrées plus de 2200 traversées ou tentatives de traversées maritimes illicites, soit environ 50 000 personnes qui ont tenté de rejoindre le Royaume-Uni à l'aide de petites embarcations ;

Considérant que la gestion des flux de migrants est une problématique inter-départementale pour la Région Hauts-de-France qui nécessite une harmonisation des pratiques et des moyens de lutte contre l'immigration clandestine ;

Considérant que les forces de sécurité intérieure constatent une multiplication des opérations de sauvetage dans la Manche et le détroit du Pas-de-Calais au profit des bateaux de petites tailles transportant des migrants désireux de rejoindre le Royaume-Uni ;

Considérant donc la nécessité de prendre toutes mesures utiles visant à dissuader et faire obstacle à l'organisation de telles traversées maritimes illégales et dangereuses à destination du Royaume-Uni avec l'aide de bateaux rigides ou semi-rigides de dimensions réduites,

Que les conditions météorologiques rencontrées dans la Manche, quelle que soit la période de l'année, confèrent un caractère dangereux aux traversées au moyen d'embarcations impropres à la navigation ;

Considérant que les secteurs de Mers-les-Bains, Ault, Cayeux-sur-Mer, Quend-Plage, Saint-Quentin-en-Tourmont et Fort-Mahon-Plage dans le département de la Somme sont des zones possibles de départ des traversées clandestines ;

Considérant que sont utilisés pour ces traversées notamment des embarcations semi-rigides de type « Zodiac » dotées de moteurs hors-bord fonctionnant grâce à des carburants de types essences et gazoles et qui nécessitent donc un avitaillement via des récipients transportables ;

Considérant que parmi les découvertes sur les plages de matériels destinés à la réalisation de ces traversées figurent des jerricans d'essence destinés à l'alimentation de moteurs hors-bord ;

Considérant donc la nécessité de faire obstacle à l'obtention par les organisateurs de ces traversées illégales et dangereuses du carburant permettant leur réalisation ;

Sur proposition du directeur de cabinet de la préfète de la Somme,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La vente et l'achat de plus de 10 litres de carburant d'essence dans des récipients transportables manuellement, sauf pour des usages professionnels ou des nécessités dûment justifiées par l'acheteur et vérifiées, en tant que de besoin, avec le concours des services de police ou de gendarmerie locaux, sont interdits dans les stations services des communes suivantes : Mers-les-Bains, Ault, Cayeux-sur-Mer, Quend-Plage, Saint-Quentin-en-Tourmont et Fort-Mahon-Plage, ainsi que les stations services des autoroutes menant au littoral.

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté sont en vigueur jusqu'au 30 septembre 2022.

Article 3 : Le directeur de cabinet de la préfète de la Somme, le sous-préfet d'Abbeville, les maires des communes de la communauté de communes des villes sœurs se trouvant dans le département de la Somme, de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme et de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre, le directeur départemental de la sécurité publique et le commandant du groupement de gendarmerie du département de la Somme sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme et transmis en vue d'affichage et de publicité à l'ensemble des maires des communes concernées.

Fait à Amiens, le 6 AVR. 2022

Pour la préfète et par délégation,
Le sous-préfet, directeur de cabinet


Florian STRASER

VOIES ET DELAIS DE RECOURS

La présente décision est susceptible de faire, dans le délai de deux mois suivant la notification, l'objet des voies de recours suivantes :

- un recours gracieux, formulé auprès de la préfète de la Somme, direction des sécurités, bureau de la sécurité intérieure, 51 rue de la République 80020 Amiens.

- un recours hiérarchique, auprès du Ministre de l'Intérieur, direction des libertés publiques et des affaires juridiques – sous-direction des polices administratives – bureau des polices administratives – place Beauvau 75800 Paris cedex 08.

Ces recours sont dépourvus de caractère suspensif. En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de votre recours, celui-ci doit être considéré comme implicitement rejeté.

- un recours contentieux, devant le tribunal administratif d'Amiens -14 rue Lemerchier 80000 AMIENS ou par voie électronique par le site www.telerecours.fr. Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du deuxième mois à compter de la date de notification de la décision contestée, ou dans les deux mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique.

Préfecture de la Somme - Direction de la
Citoyenneté et de la Légalité

80-2022-04-06-00006

Arrêté préfectoral du 27 août 2021 portant
désignation des bureaux de vote



**PRÉFÈTE
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ

Modifiant l'arrêté préfectoral du 27 août 2021 portant désignation des bureaux de vote

**LA PRÉFÈTE DE LA SOMME
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu le code électoral, et notamment les articles L. 17, R. 40 et R. 40-1 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 21 décembre 2018 nommant Madame Myriam Garcia, sous-préfète hors classe, secrétaire générale de la préfecture de la Somme ;

Vu le décret du 4 janvier 2019 portant nomination de Madame Muriel Nguyen, préfète de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 août 2021 portant désignation des bureaux de vote ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2021 portant délégation de signature à Madame Myriam Garcia, secrétaire générale de la préfecture de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 mars 2022 modifiant l'arrêté préfectoral du 27 août 2021 portant désignation des bureaux de vote ;

Vu les suggestions de modifications transmises par les maires des communes du département ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier l'arrêté du 27 août 2021 portant désignation des bureaux de vote ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Somme ;

ARRÊTE

Article 1er. – L'arrêté préfectoral du 27 août 2021 est modifié comme indiqué par la couleur jaune en annexe du présent arrêté.

Le reste sans changement.

Article 2. – La secrétaire générale de la préfecture de la Somme, les sous-préfets d'Abbeville, de Péronne et de Montdidier, ainsi que les maires des communes du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Amiens, le – 6 AVR. 2022

Pour la préfète et par délégation,
La secrétaire générale,



Myriam Garcia

ARRONDISSEMENT D'ABBEVILLE

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE
ABBEVILLE-1	ABBEVILLE	0001	(Centralisateur) Hôtel de ville (1 place Max Lejeune)	Rue Jeanne d'Arc Rue A. Borel Rue Boucher de Perthes Square Boucher de Perthes Rue Edouard Branly Place de l'Abbé Carpentier Impasse de la Commanderie Rue de la Cour Ponthieu Rue Duchesne de Lamotte Rue Jean Comte de Ponthieu (numéros pairs) Rue Dumont Rue du Maréchal Foch (numéros impairs) Avenue du Champ de Foire Avenue du Général Leclerc Place Max Lejeune (numéros impairs du n° 23 au n° 59) Place de la Libération Rue des Lingers Rue Millevoeye Rue des Minimes Place du Palais de Justice Place du Pilon Rue Saint Gilles (numéros impairs) Rue Josse van Robais Boulevard Vauban
ABBEVILLE-1	ABBEVILLE	0002	Ecole maternelle Soleil Levant (19 rue du Soleil Levant)	Voie de l'Agriculture Rue des Astronautes Avenue Aristide Briand Rue Ferdinand Buisson Résidence du Cèdre Bleu Rue du Château d'eau Impasse du Chauffour Rue du Chauffour Voie du Commerce Résidence Les Coteaux Impasse du Crinquet Place des Déportés et internés Rue Paul Duclercq Voie de l'Industrie Voie du Bois Laurette Rue Philéas Lebesgue Rue du Général Leclerc (numéros pairs) Rue Jean Macé Rue des Moines Rue des Aigrettes
ABBEVILLE-1	ABBEVILLE	0003	Gymnase du Champ de Mars (Petite rue du Champ de Mars)	Route d'Amiens (excepté du n° 200 au n° 250) Avenue Léon Blum Rue Georges Cantin Rue des Frères Caudron Rue du champ de mars Rue du 3ème et 19ème R.G.T. de Chasseurs à cheval Rue Paul Delique Rue Henry Dunant Rue Honoré d'Estienne d'Orves Rue du 128ème Régiment d'Infanterie Rue du Moulin Quignon Rue Pierre Dubois Impasse du Chemin des Postes Petite rue du Champ de Mars
ABBEVILLE-1	ABBEVILLE	0004	Salle des fêtes 1 (15 rue Josse Van Robais)	Rue d'Avignon Rue Babos Chemin de Bas à l'Heure Rue du Bas Mesnil Rue de la Briolerie Rue Canteraine Rue du Lieutenant Caron Rue Chabaille Rue Charlet Rue du Colombier Rue Dauphiné Rue de l'Ermitage Impasse de l'Ermitage Rue Alfred François Place du Général de Gaulle Rue du Haut Mesnil Allée du 8 mai 1945 Rue Mellan Boulevard de la République Rue du Saint Esprit Place Saint Sépulcre Rue Saint Sépulcre Rue de la Sautine Rue du Scardon

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE
ABBEVILLE-1	ABBEVILLE	0005	Thuison (8 grande rue de Thuison)	Clos Madelon
				Rue Basse Bouvaque
				Rue des Hauts de la Bouvaque
				Rue Pierre Brossolette
				Avenue de la Chapelle
				Grande Rue des Chartreux
				Rue Georges Deray
				Route de Drucat
				Ancien chemin de Drucat
				Impasse des Iris
				Impasse des Joncs
				Cote de la Justice
				Rue Jean Mennesson
				Rue des Moulins
				Rue aux Mulets
				Rue Nau
				Rue des Nénuphars
				Rue du Nouvion
				Rue Pongerville
				Rue Vieille Porte Marcadé
				Rue Ernest Prarond
Rue du Moulin Richebourg				
Rue Ringois				
Impasse des Salicaires				
Grande Rue de Thuison				
Petite Rue de Thuison				
Place de Verdun				
Rue des Vignes				
Rue de la Petite Cascade				
ABBEVILLE-1	ABBEVILLE	0006	Salle des fêtes 2 (15 rue Josse Van Robais)	Ruelle du Beffroi
				Chaussée du Bois
				Rue des Capucins
				Rue des Carmes
				Passage de la Chevalerie
				Place Clémenceau
				Place de l'Amiral Courbet (numéros pairs)
				Rue de l'Eauette (numéros pairs)
				Rue Ledien (numéros impairs et pairs du n° 50 à la fin)
				Rue Jules Magnier (paire)
				Chaussée Marcadé
				Rue Pados
				Rue aux Pareurs
				Rue Gontier Patin
				Quai de la Pointe
				Place Saint Jacques (numéros pairs)
				Grande Rue Saint Jacques (numéros pairs)
				Rue Pierre Sauvage
				Rue des Teinturiers (numéros pairs et impairs du n° 13 à la fin)
ABBEVILLE-1	ABBEVILLE	0007	Ecole élémentaires des Platanes (1 rue des Platanes)	Rue des Aubépines
				Rue Paul Bénard
				Rue des Bouleaux
				Rue Albert Carette
				Rue Floréal
				Rue Fructidor
				Rue Germinal
				Rue Messidor
				Rue du Moulin du Four
				Rue des Peupliers
				Rue des Platanes
				Rue Fraïrial
				Rue du Président Robert Schumann
				Le Sol du Clocher
				Rue Thermidor
				Rue des Tilleuls
				Rue Ventôse
				Rue Victor Hugo
				Impasse Frimaire
				Impasse Victor Hugo
René Dingeon				
Rose Bertin				
ABBEVILLE-1	ABBEVILLE	0008	Ecole maternelle Henri Sellier (19 rue Henri Sellier)	Impasse des Argillières
				Rue des Argillières
				Résidence des Argillières
				Ruelle d'en bas
				Cavée Bizet
				Rue du Bocquet
				Rue Victor Commonot
				Rue de la Cressonnière
				Rue Gaston Dufresne
				Rue de la Haute Fumée
				Rue du 13ème Régiment de Génie
				Rue de Haut

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE
				Rue du Marais de Menchecourt Rue de Menchecourt Rue des Moulins de Menchecourt Rue Henri Sellier Rue de la Sucrierie Rue des Sucriers Rue Laurent Traullé Rue du Verger Rue du 20 mai 1940 Chemin du Marais de Menchecourt
ABBEVILLE-1	ABBEVILLE	0009	Ecole élémentaire du Soleil Levant (68 rue du Soleil Levant)	Rue des Acacias Rue des Cerisiers Impasse des Charmes Rue des Cytises Route de Doullens Rue des Erables Cité Leday Rue Leday Rue des Pommiers Rue des Pruniers Place du Soleil Levant Rue du Soleil Levant Place Chantal Leblanc
ABBEVILLE-2	ABBEVILLE	0010	Foyer la Barre (6 rue du Chevalier la Barre)	Passage Barbaufust Place Bonaparte Passage de la Boucherie Rue du Pont aux Brouettes Rue Chasserats Rue Jean Comte de Ponthieu (numéros impairs) Place de l'Amiral Courbet (numéros impairs) Rue du Chevalier la Barre Rue François de Poilly Rue des Grandes Ecoles Rue du Maréchal Foch (numéros pairs) Avenue de la Gare Place de la Gare Le Guindal Rue de l'Hôtel Dieu Place des Jacobins Rue Jean Jaurès Rue Ledien (du n° 2 au n° 48) Rue Lefebure de Cerisy Place Max Lejeune Rue Lesueur Rue Jules Magnier (numéros impairs) Passage du Marché aux Herbes Le Moulin du Roy Petite rue Notre-Dame Place du Pont Neuf Rue du Pont d'Amour Quai du Pont Neuf Rue des Rapporteurs Rue Saint Vulfran Parvis Saint Vulfran Rue Sainte Catherine Rue des Saintes Maries Rue des Six Moulins Rue de la Talance Rue des Teinturiers (du n° 1 au n° 11) Le Bourg du Vimeu Boulevard Voltaire
ABBEVILLE-2	ABBEVILLE	0011	Salle du rivage (133 avenue du Rivage – entrée par le Parking)	Place Jacques Becq Canal Transit Chemin des Canotiers Rue de la Caserne Chemin du Champ de Courses Chemin du Champ de Tir Rue des Cordeliers Rue Crépin Impasse d'Enfer Rue des Trois Fillettes Rue de l'Harmonie Rue du Hangar Rue Hecquet Rue de l'Isle Chemin des Jardiniers Rue du Lillier Marais Malicorne Rue des Nattiers Route de Neufchâtel Chemin du Patis Rue Henri Picquet Faubourg des Planches

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE
				Rue du Pont de Boulogne Place du Pont des Prés Boulevard de la Portelette Rue de la Portelette Boulevard des Prés Avenue du Rivage Route de Rouen Cité Saint Rue Sanson Impasse du Voyeul Chemin du Voyeul
ABBEVILLE-2	ABBEVILLE	0012	Salle du rivage 2 (133 avenue du Rivage – entrée par le Parking)	Rue de l'Abreuvoir Rue Charles Bignon Impasse Collier Rue de l'Epousée Rue Firmin de Touvoyon Rue du Grand Marais Rue de la Maye Impasse du Petit Marais Rue du Petit Marais Rue du Plantis Rue de la Plume Rue du Prayel Rue de Rochester Impasse Roucoult Rue Saint Gilles (numéros pairs et impairs du n° 63 à la fin) Clos de la Tannerie Rue de la Tannerie Rue du Valvret Voyeul des Rocques
ABBEVILLE-2	ABBEVILLE	0013	Rouvroy (310 chaussée de Rouvroy)	Ruelle d'Amour Ancien chemin de Blangy Chemin de Mautort à Caubert Impasse la Croix Rue de l'Eglise Impasse de l'Eglise Impasse La Fontaine Rue Nestor Letellier Rue de Mautort Route de Moyenneville Route des Polonais Chaussée de Rouvroy Rue du Marais Saint Paul Rive Droite de la Somme Rive Gauche de la Somme Chemin de sur Somme à Laviers Voyeul Saint Jean Voie Nouvelle Impasse Nestor Letellier Impasse de Rouvroy Rue du Général Maczek
ABBEVILLE-2	ABBEVILLE	0014	Centre aéré Robert Viarre (182 chemin des Postes)	Rue d'Artois Impasse d'Artois Rue d'Auvergne Rue de Bourgogne Impasse de Bretagne Avenue du Président René Coty Rue de Gascogne Rue de Picardie Rue de Provence Rue de Sologne
ABBEVILLE-2	ABBEVILLE	0015	Poullies A (30 rue des Poullies)	Acheux-en-Vimeu, Hameau de Frières, Hameau de Zoteux Impasse Jean Berquin Impasse du Coq Héru Rue des Drapiers Rue de l'Eauette (numéros impairs) Rue des Fileuses Rue des Foulons Chemin du Halage Chaussée d'Hocquet Rue Louandre Allée du Parc Rue Louis Pasteur Rue des Poullies Rue des Rames Petite Rue Saint Jacques Grande Rue Saint Jacques (numéros impairs) Place Saint Jacques (numéros impairs) Rue Saint Paul Rue de la Terrasse Rue Roger Agache
ABBEVILLE-2	ABBEVILLE	0016	Gymn,ase Ponthieu	Rue d'Alsace

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE
			(1 avenue du Président René Coty)	Route d'Amiens (du n° 200 au n° 250) Avenue du Président Vincent Auriol Rue de Champagne Rue de Guyane Rue de l'Île de France Rue du Languedoc Rue de Lorraine Rue Jean Moulin Rue de la Réunion Rue de Savoie
ABBEVILLE-2	ABBEVILLE	0017	Centre aéré Robert Viarre 2 (182 chemin des Postes)	Cité des Cheminots Rue de Flandre Rue de Normandie Route de Paris Chemin des Postes (numéros pairs et impairs du n° 1 au n° 73) Rue de Québec Rue Pierre Sémard
ABBEVILLE-1	AGENVILLERS	0001 (unique)	Mairie (2 rue de l'Église)	
ABBEVILLE-1	BELLANCOURT	0001 (unique)	Salle de Réunion (12 rue de l'église)	
ABBEVILLE-1	BUIGNY-SAINT-MACLOU	0001 (unique)	Mairie (8 rue du Haut)	
ABBEVILLE-1	CANCHY	0001 (unique)	Mairie (12 rue Pierre Duc)	
ABBEVILLE-1	CAOURS	0001 (unique)	Mairie (2 rue du Sac)	
ABBEVILLE-1	DOMVAST	0001 (unique)	Mairie (3 rue de Brailly)	
ABBEVILLE-1	DRUCAT	0001 (unique)	Mairie (Place de l'Église)	
ABBEVILLE-1	FOREST-L'ABBAYE	0001 (unique)	Salle polyvalente Yves Henri (28 rue de la mairie)	
ABBEVILLE-1	FOREST-MONTIERS	0001 (unique)	Mairie (9 rue de la ville)	
ABBEVILLE-1	GAPENNES	0001 (unique)	Mairie (2 rue Bellavoine)	
ABBEVILLE-1	GRAND-LAVIERS	0001 (unique)	Mairie (route du Crotoy)	
ABBEVILLE-1	HAUTVILLERS-OUVILLE	0001 (unique)	Salle communale (200 rue de l'église)	
ABBEVILLE-1	LAMOTTE-BULEUX	0001 (unique)	Mairie (3 rue Charles de Gaulle)	
ABBEVILLE-1	MILLENCOURT-EN-PONTHIEU	0001 (unique)	Mairie (13 rue du bas)	
ABBEVILLE-1	NEUFMOULIN	0001 (unique)	Salle périscolaire (76 grande voie)	
ABBEVILLE-1	NEUILLY-L'HOPITAL	0001 (unique)	Mairie (22 rue de l'église)	
ABBEVILLE-1	NOUVION	0001 (unique)	Mairie (rue de la mairie)	
ABBEVILLE-1	NOYELLES-SUR-MER	0001 (unique)	Salle de réunions de la mairie (70 rue du Général de Gaulle)	
ABBEVILLE-1	PONTHOILE	0001 (unique)	Salle polyvalente (16 route de Forest Montiers)	
ABBEVILLE-1	PORT-LE-GRAND	0001 (unique)	Mairie (place de la mairie)	
ABBEVILLE-1	SAILLY-FLIBEAUCOURT	0001 (unique)	Mairie (17 rue de la Mairie)	
ABBEVILLE-1	LE TITRE	0001 (unique)	Salle de la Mairie (rue de la Chapelle)	
ABBEVILLE-1	VAUCHELLES-LES-QUESNOY	0001 (unique)	Salle communale (rue de la grosse borne)	
ABBEVILLE-2	ACHEUX-EN-VIMEU	0001	(Centralisateur) Mairie (Place François Mitterrand)	Acheux-en-Vimeu, Hameau de Frières, Hameau de Zoteux
ABBEVILLE-2	ACHEUX-EN-VIMEU	0002	Salle polyvalente (29 Grande rue)	Frireulles et Hameau du Petit Acheux (Route Nationale 925)
ABBEVILLE-2	ARREST	0001 (unique)	Salle polyvalente (4 bis place Robert Becquet)	
ABBEVILLE-2	BEHEN	0001 (unique)	Salle communale (2 rue de l'église)	
ABBEVILLE-2	BOISMONT	0001	(Centralisateur) Mairie (14 rue Louis de Rainvillers)	Boismont (chef-lieu) et Bretel
ABBEVILLE-2	BOISMONT	0002	Médiathèque (2 rue de Mons)	Pinchefalise
ABBEVILLE-2	BRAY-LES-MAREUIL	0001 (unique)	Salle polyvalente (Grande rue)	
ABBEVILLE-2	CAHON	0001 (unique)	Salle polyvalente (rue du Moulin)	
ABBEVILLE-2	CAMBON	0001 (unique)	Mairie (5 de l'Église)	
ABBEVILLE-2	EAUCOURT-SUR-SOMME	0001 (unique)	Mairie (rue du Pont)	
ABBEVILLE-2	EPAGNE-EPAGNETTE	0001 (unique)	Mairie (39 route de Paris)	
ABBEVILLE-2	ERCOURT	0001 (unique)	Mairie (7 rue de la Croix)	
ABBEVILLE-2	ESTREBOEUF	0001 (unique)	Mairie (13 rue de Pendé)	
ABBEVILLE-2	FRANLEU	0001 (unique)	Mairie (11 rue des écoles)	
ABBEVILLE-2	GREBAULT-MESNIL	0001 (unique)	Mairie (1 rue Machu)	
ABBEVILLE-2	HUCHENNEVILLE	0001 (unique)	Mairie (2 rue de la Place)	
ABBEVILLE-2	MAREUIL-CAUBERT	0001 (unique)	Mairie (42 Grande rue Guy Dovernegne)	
ABBEVILLE-2	MIANNAY	0001 (unique)	Mairie (5 rue Cantereine)	
ABBEVILLE-2	MONS-BOUBERT	0001 (unique)	Mairie (59 rue du Val en Cendres)	
ABBEVILLE-2	MOYENNEVILLE	0001 (unique)	Mairie (3 La Place)	Moyenneville, Bouillancourt-sous-Miannay, Bienfay
ABBEVILLE-2	QUESNOY-LE-MONTANT	0001 (unique)	Mairie (1 place de la Mairie)	
ABBEVILLE-2	SAIGNEVILLE	0001 (unique)	Mairie (3 rue de la place)	
ABBEVILLE-2	SAINT-VALERY-SUR-SOMME	0001	(Centralisateur) Hôtel de ville (19 place Saint Martin)	Haute ville Abbaye, Croix l'Abbaye, rue de Neuville
ABBEVILLE-2	SAINT-VALERY-SUR-SOMME	0002	Entrepôt des sels (2 quai Lejoille)	Ferté, Courtgain, Quais, Chantiers, le Mollenel, Soleil Levant, Gare
ABBEVILLE-2	SAINT-VALERY-SUR-SOMME	0003	Ribeauville (1155 route de Gamaches)	Ribeauville
ABBEVILLE-2	TOEFLES	0001 (unique)	Salle des fêtes (Place du Hamel)	
ABBEVILLE-2	TOURS-EN-VIMEU	0001 (unique)	Mairie (Rue d'En-Haut)	
ABBEVILLE-2	YONVAL	0001 (unique)	Mairie (10 place des Marronniers)	
FLIXECOURT	CONDE-FOLIE	0001 (unique)	Salle polyvalente (rue du 11 Novembre)	
FRIVILLE-ESCARBOTIN	ALLENAY	0001 (unique)	Salle des fêtes (1 rue Journal Orphée)	
FRIVILLE-ESCARBOTIN	AULT	0001	(Centralisateur) Mairie (27 bis Grande rue)	Boulevard Circulaire Rue Mariage Rue Des Cytises Boulevard Du Bel Air Rue Jacqueline Avenue Sainte-Marie Rue Charlet

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE
				Boulevard Carnot Rue Suzanne Boulevard Delarue Rue Du Bois De Cise Rue D'eu Rue Du Hamel Rue Des Bessaints Rue Ernest Jamart Rue De La Republique Rue Quinquerie Place Du Marechal Foch Impasse Du Marche Impasse Desmon Rue Du Onze Novembre Rue De L'esplanade Grande Rue Avenue Du General Leclerc Rue Des Fonts Benits Impasse De La Montagne Ruelle Saint-Pierre Allee Des Troenes Rue Fabre D'eglantine Rue Aragon Cour Aragon C.D. 940 Residence Bellevue Z.I. C.D. 940
FRIVILLE-ESCARBOTIN	AULT	0002	Salle polyvalente de l'ancien Casino (Grande rue)	Rue De La Montagne Rue De Saint-Valery Rue Charles Brehamet Rue Saint-Pierre Rue Du Moulin Rue De Dalhausen Boulevard Victor Hugo Chemin Melina Rue De La Corderie Rue Sainte-Cecile Rue Gest Rue De La Peche Rue Leon Blum Rue De Paris Ruelle Martel Rue Du Huit Mai Rue Brillet Rue De La Terrasse Boulevard Du Phare Rue Leveille Rue Douville Maillefeu Rue Des Architectes Rue Degauchy Rue Giran Rue Tranchant Rue Dingenon Rue Jean Mermoz Boulevard Michel Couillet Rue Firmin Girard Ruelle De La Mer Rue Henin Ruelle Henin Rue De La Descente A La Mer Rue Continental Avenue Du Casino Ruelle Du Casino Rue De La Plaine Rue De La Mer Rue De La Brise Rue De Cafais Rue Terminus Rue Villebois Mareuil Rue De Roubaix Chemin Rural Du Grand Mont Route De La Falaise Route Du Vieux Chene Gde Avenue Du Bois De Cise Route Des Tilleuls Route De La Plage Route Du Casino Route Des Mouettes Route Des Ormeaux Route De La Belle Hortense Route D'ault Route Des Pins Route De La Mare Aux Biches
FRIVILLE-ESCARBOTIN	BETHENCOURT-SUR-MER	0001 (unique)	Mairie (8 Grande rue)	
FRIVILLE-ESCARBOTIN	BOURSEVILLE	0001 (unique)	Mairie (305 Grande Rue)	

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE
FRIVILLE-ESCARBOTIN	BRUTELLES	0001 (unique)	Mairie – salle des fêtes (29 rue de l'église)	
FRIVILLE-ESCARBOTIN	CAYEUX-SUR-MER	0001	(Centralisateur) Mairie (138 rue du Maréchal Foch)	Avenue Carnot (côte pair) Avenue Dumont d'Urville Avenue Faidherbe – Brighton Avenue Guillaume le Conquérant – Brighton Avenue Parmentier – Brighton Avenue Victor Hugo – Brighton Boulevard du Général Sizaïre (jusque 589) Chemin de Brutelles – Hurt Rue des Biais (impair) Hameau de Hurt Hameau du Marais Impasse Adolphe Roux Impasse Krabbe Impasse Saint Nicolas Lieu-dit L'Enviette Résidence Delabie Route des Canadiens Rue Adolphe Roux (impair) Rue d'Abbeville – Brighton Rue d'Amiens – Brighton Rue d'Angles Rue d'Enfer Rue de Bapaume – Brighton Rue de Bougainville Rue de l'Amiral Duperre Rue de Picardie Rue des Marchands Rue des Mathurins Rue des Oubliettes Rue des Pins – Brighton Rue du Bout d'Aval Rue du Chauffour Rue de Chevalier de la Barre Rue du Four Banal Rue du Syndicat – Brighton Rue Télégraphe – Brighton Rue Florent Triquet Rue Gabriel Bourgeois Rue Général Leclerc – Brighton Rue Georges Bureau Grande rue RD 177 – Hurt Rue Krabbe Rue Oscar Gorré Rue Pierre L'hermite – Brighton Rue Prelet Rue Saint Blaise Rue Enclos Mouchette Rue de la Chaussée Verte Avenue Commandant Yves Masset – Brighton Rue des Oeillets Place du 8 Mai 1945 Allée Adolphe Roux Chaussée Hérisante
FRIVILLE-ESCARBOTIN	CAYEUX-SUR-MER	0002	Salle des fêtes (4 rue du docteur Bourjot)	Allée Joseph Avenue Carnot (côte impair) Avenue Paul Doumer Boulevard du Général Sizaïre (à Partir du 590) Chemin Acces a la Mer Chemin de la Ruelle Rue des Biais (pair) Impasse des Marins Impasse des Tennis Passage de l'EpINETTE Passage Saint Joseph Place Courbet Place Georges Clémenceau Place Victor Hugo Rue Adolphe Roux (pair) Rue Anatole Mopin Rue Ancel de Caïeu (à partir du 45 et du 60) Rue Antoine Sauvage Rue Boyard Rue Charles Belin Rue Coiret Chevalier Rue Colbert Rue d'Abbeville Rue d'Enfer Prolongée

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE
				Rue l'Epinette Rue de la Halle Rue de la Marine Rue de la Plata Rue de Saint Valéry Rue des Hirondelles Rue des Pilotes Rue des Tennis Rue du Docteur Bourjot Rue du Général Leclerc Rue du Maréchal Foch (à partir du 168 et du 195) Rue du mont Roti Rue du Moulin Rue du Ponthieu Rue du Vimeu Rue Duquesne Rue Emile Blondin Rue Félix Brunet Rue Fleury Rue Florentin le Fils Rue Gambetta Rue Henri Deloison Rue Jean Bart Rue Jean Jaurès Rue Jules Ferry Rue Jules Verne Rue Léon Parmentier Rue Perrée Rue Saint Joseph Rue Saint Pierre Rue Sainte Catherine Rue Ternisien Rue Thiers Avenue du Commandant Yves Masset Place Aristide Briand
FRIVILLE-ESCARBOTIN	CAYEUX-SUR-MER	0003	La Molière (rue Charles Vapillon)	Allée des Dunes Allée des Eglantiers Allée des Garennes Chemin de l'Espérance – La Mollière Chemin des Sables – La Mollière Hameau le Hourdel Rue de la République – La Mollière Rue du Camp des Anglais – La Mollière Avenue Commandant Yves Masset – La Mollière Rue Carnot - La Mollière Rue Douville Maillefeu – La Mollière Rue Faidherbe – La Mollière Allée des Pêcheurs Impasse de la République Impasse des Sables Rue Charles Vapillon Allée des Eglantiers Allée des Garennes Chemin de l'Espérance – La Mollière Chemin des Sables – La Mollière Hameau Le Hourdel Lieu-dit La Mollière Quai Gavois – Le Hourdel Rue de la République – La Mollière Rue du Camp des Anglais – La Mollière Avenue Commandant Yves Masset – La Mollière Rue Carnot – La Mollière Rue Douville Maillefeu – La Mollière Rue Faidherbe – La Mollière Rue de l'Isle – La Mollière Allée des Pêcheurs Impasse de la République Impasse des Sables Rue Charles Vapillon
FRIVILLE-ESCARBOTIN	FRESSENNEVILLE	0001	(Centralisateur) Mairie (25 rue Jean Jaurès)	Rue Bonnet Rue Pierre Brossolette Rue Chellier Rue Cavée de Dargnies Ancien chemin d'Eu Rue Charles de Gaulle Rue Jules Guesde Rue du 8 mai 1945 Rue Jean Jaurès Rue Jean Moulin Rue du 11 novembre 1918 Rue Camille Pelletan Rue Gabriel Péri Place de la République Rue des Tilleuls Rue Voltaire Rue Emile Zola
FRIVILLE-ESCARBOTIN	FRESSENNEVILLE	0002	École Jean Jaurès (25 rue Jean Jaurès)	Rue Henri Barbusse

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE
				Rue Blancart Rue de l'Abbé Caron Rue Jean Catelas Rue Jean-Baptiste Clément Rue du Chevalier de la Barre Rue Francisco Ferrer Rue Robert et Geneviève Gabard Rue du Jeu de Paume Rue Karl Marx Rue Louise Michel Rue du Mont Blanc Rue Motte Plaine du Moulin Rue Louis Pasteur Rue Jean-Jacques Rousseau Rue Roger Salengro Rue Verdun Ruelle cassée Chemin du Catelet Ruelle Louis Quentin Cité Riquier Rue Charles Verecque
FRIVILLE-ESCARBOTIN	FRIAUCOURT	0001 (unique)	Salle polyvalente (rue des écoles)	
FRIVILLE-ESCARBOTIN	FRIVILLE-ESCARBOTIN	0001	(Centralisateur) Mairie (place Jean Jaurès)	Rue des Arbrats Rue Henri Barbusse (du n° 1 au n° 163 et du n° 2 au n° 124) Rue Henri Dunant Ruelle Henri Dunant Rue Anatole France Rue Victor Hugo Place Jean Jaurès Rue Lamartine Rue Fernand Poidevin Rue Isaïe Sellier Impasse Isaïe Sellier Impasse Jules Vallès Rue Jules Vallès Rue Paul Verlaine Rue Jules Verne
FRIVILLE-ESCARBOTIN	FRIVILLE-ESCARBOTIN	0002	Ecole maternelle Charles Perrault (rue du 11 Novembre)	Chemin du Bout d'Amont Rue Arago Rue Daniel Balavoine Rue Henri Barbusse (du n° 165 à la fin et du n° 126 à la fin) Rue Michel Berger Rue Etienne Boutté Impasse Branly Rue Calmette Rue de l'Abbé Caron Rue Jean Catelas Rue Lucien Desenclos (côté pair et impair du n° 1 au 61) Rue Ferrey Place Adéodat Gilson Rue Guérin Rue du Chevalier La Barre Rue du 11 Novembre Rue du Parc Rue Pasteur (du n° 27 au 65 et du n° 30 au 64) Rue Maurice Ravel Impasse Saint Etienne Rue Voltaire Rue Emile Zola
FRIVILLE-ESCARBOTIN	FRIVILLE-ESCARBOTIN	0003	Ecole maternelle Louis Aragon (rue Claude Debussy)	Rue Salvador Allende Rue Hector Berlioz Rue Georges Bizet Clos Jacques Brel Rue Frédéric Chopin Rue Claude Debussy Impasse Claude Debussy Rue Lucien Desenclos (côté impair du n° 67 au n° 73) Rue Denis Diderot Rue Charles Gounod Rue Lavoisier Impasse Messenger Rue Camille Saint-Saëns Rue André Vifroy
FRIVILLE-ESCARBOTIN	FRIVILLE-ESCARBOTIN	0004	Ecole Maternelle Jacques Prévert (rue du Maréchal Foch)	Rue Marius Briet Briqueterie Impasse du Château Rue Curie Rue du Docteur Delville Rue Maurice Ducoroy Ruelle Maurice Ducoroy Rue du Maréchal Foch

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE
				Rue Renaud Fourdrin Rue Grandsire Sentier de la Justice Noirville Rue Pasteur (du n° 1 au 25 et du n° 2 au 28) Rue Sainte Cécile Cité Sainte Cécile Place Roger Salengro Chemin des Treize Avenue Albert Thomas Impasse Albert Thomas Chemin la Voyette Canot Rue de Belloy Rue Guy Roussel
FRIVILLE-ESCARBOTIN	FRIVILLE-ESCARBOTIN	0005	Salle Edith Piaf (rue Henri Barbusse)	Rue des Coquelicots Rue Victor Flamant Rue du 8 mai 1945 Rue du Général Leclerc Impasse Léo Lagrange Rue Léo Lagrange Impasse Louise Michel Rue Louise Michel Rue Jean Moulin Rue Denis Papin Rue des Soupirs Impasse Jean Moulin Rue de la Rose des vents
FRIVILLE-ESCARBOTIN	LANCHERES	0001	Centralisateur Mairie de Lanchères (154 rue de l'Abbé Ducrocq)	Rue Abbé Ducrocq Route d'Eu Rue du Circuit Rue Chutt le Hutteux Chemin de Vaudricourt Chemin de Laleu Impasse Geneviève Blandin Rue Geneviève Blandin Rue du stade rue d'Herlicourt Chemin de Pendé Rue Jeanne d'Arc Chemin des déportés Rue des Eaux (jusqu'au n°615 voie de chemin de fer)
FRIVILLE-ESCARBOTIN	LANCHERES	0002	Bureau de vote n° 2 Wathiehurt (506 rue de St Valery)	Route de St Valery Rue Kétive Rue du Marais Rue des Eaux (a partir n°713 voie de chemin de fer) Impasse du canal Rue de Cayeux Chemin Gaston Holleville Chemin du canal
FRIVILLE-ESCARBOTIN	LANCHERES	0003	Bureau de vote n° 3 Ecole de Poutrincourt (392 rue Jean de Poutrincourt)	Rue Jean de Poutrincourt Rue due Montois Route d'Eu
FRIVILLE-ESCARBOTIN	MENESLIES	0001 (unique)	École (place Camille de Mons)	
FRIVILLE-ESCARBOTIN	MERS-LES-BAINS	0001	(Centralisateur) Médiathèque (4 rue Paul Coumer)	Ave du Maréchal Foch - Chemin de la Falaise - Cité Mariage - Esplanade du Gal Leclerc - Imp Jules Mopin - Rampe Maurice Holleville - Route de Blengues - Rue Lucien Leducq - André Dumont - Antoine Vallon - Boucher de Perthes - Buzeau -Clémenceau - de la Falaise - de l'Amiral Courbet - de l'Eglise - Duquesne - Faidherbe - François Coppée - Frédéric Petit - Georges Clémenceau - Henri Lebeuf - J-B Cava - Joseph le Gad - J Barni - J Mopin - J Veme - J Hedin - Marcel Holleville - Maurice Dupont - Pasteur - Paul Doumer - Paul Viguier - Raspail - Roger Salengro - Sadi Carnot - Ruelle Bocquet - Michel Lebeuf - Le Moulin de St M - Lieu dit Blengues - Lotissements des VALI 6 Place Pierre Descalie - Quai Hyppolite Rossig - Route d'Étalonde - Voie René Coty - Voie Røher Henocq
FRIVILLE-ESCARBOTIN	MERS-LES-BAINS	0002	Salle Ernest Dailly (avenue Pierre et Marie Curie)	Ave P&M Curie du n°1 au n°119 - Imp J d'Arc - J Veme - Leconte - Rue André Vasseur - Charlemagne - Ch Lebeuf - Ch Martel - de la Libération - de la République - des Canadiens - du 11 novembre - du 4 septembre - du Dr Calmette - Ernest Leseq - Guynemer - Mennessier - Victor Roullé - Impasse du Grand Marais - Rue de la Forêt - rue Louis Charles - Rue Lucien Leducq
FRIVILLE-ESCARBOTIN	MERS-LES-BAINS	0003	Maison des associations (avenue Charles de Gaulle)	Ave du Panorama - Florimond - Avenue Piette et Marie Curie - Chemin Petite Allée - Cité Desjonquères - Notre Dame - Clos Vert Coteau - Imp des Acacias - des Cytises - des Glycines - des Robiniers - des Tamaris - du Grand Marais - J Jaurès - Rue André Pagnoux - Ch Martel - de Verdun - des Ajoncs - des Bleuets - des Capucines - des Coquelicots - des Genêts - des Géraniums - des Pâquerettes - des Roses - des Rosiers - des Tulipes - des Violettes - du 8 mai 1945 - du Sergent Bobillot - J Jaurès - J Moulin - Lucien Delval - Marceau - Marguerite - Roger Lheureux - Rue de Cleves - Rue Florimond - Rue Pierre et Marie Curie - Voie Arnaud Beltrame
FRIVILLE-ESCARBOTIN	NIBAS	0001	(Centralisateur) Mairie (15 rue Gaston Vasseur)	Nibas
FRIVILLE-ESCARBOTIN	NIBAS	0002	Bibliothèque de Saucourt (32 rue de Nibas)	Saucourt

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE
FRIVILLE-ESCARBOTIN	OCHANCOURT	0001 (unique)	Mairie (place de la mairie)	
FRIVILLE-ESCARBOTIN	OUST-MAREST	0001 (unique)	Mairie (37 route de Paris)	
FRIVILLE-ESCARBOTIN	PENDE	0001	(Centralisateur) Salle communale (13 rue du 11 novembre)	Hameau de Pendé : Rues du Petit Pené - du 11 Novembre - de St Valéry - de Routhiauville - De la Mare - de la Mairie - de l'Eglise - du Fond du Val - des Blés d'Or - de l'Avenir - de Sallenelle - de Lanchères - Impasse du Marais - Le Voyerul
FRIVILLE-ESCARBOTIN	PENDE	0002	École de Sallenelle (43 bis rue du Général de Gaulle)	Hameaux de Sallenelle : Rues du Général de Gaulle - de Eu - de Pendé - de Cayeux - des Verrotiers - des Bas-champs - de Liermande - de la Bâche - du 18 juin - des Ecoles - de la Baie - Impasse Morette et Impasse de la Baie
FRIVILLE-ESCARBOTIN	PENDE	0003	École de Tilloy (10 place du 8 mai)	Hameau de Tilloy : Grande Rue - Chemin de la Russie Place du 8 Mai - Rue de la Cavée - rue d'Estreboeuf - de Nibas
FRIVILLE-ESCARBOTIN	SAINT-BLIMONT	0001 (unique)	Mairie (2 rue de l'église)	
FRIVILLE-ESCARBOTIN	SAINT-QUENTIN-LAMOTTE CROIX-AU-BAILLY	0001 (unique)	Mairie (40 rue André Delignière)	
FRIVILLE-ESCARBOTIN	TULLY	0001 (unique)	Mairie (2 Place Jean Jaurès)	
FRIVILLE-ESCARBOTIN	VALINES	0001 (unique)	Mairie (9 place du Maréchal Leclerc)	
FRIVILLE-ESCARBOTIN	VAUDRICOURT	0001 (unique)	Mairie (impasse de la mairie)	
FRIVILLE-ESCARBOTIN	WOIGNARUE	0001 (unique)	Salle des fêtes (44 rue de la mairie)	
FRIVILLE-ESCARBOTIN	WOINCOURT	0001 (unique)	Mairie (place de la mairie)	
FRIVILLE-ESCARBOTIN	YZENGREMER	0001 (unique)	Salle des associations (place de la mairie)	
GAMACHES	AIGNEVILLE	0001 (unique)	Salle polyvalente François David (rue des Chasse-Marées)	
GAMACHES	ALLERY	0001 (unique)	Mairie (Place de la Mairie)	
GAMACHES	BAILLEUL	0001 (unique)	Mairie (1 rue de Bellifontaine)	
GAMACHES	BEAUCHAMPS	0001 (unique)	Mairie (1 rue de la Mairie)	
GAMACHES	BETTENCOURT-RIVIERE	0001 (unique)	Mairie (2 rue du Château)	
GAMACHES	BIENCOURT	0001 (unique)	Mairie (1 rue de l'école)	
GAMACHES	BOUILLANCOURT-EN-SERY	0001	(Centralisateur) Salle polyvalente (19 Grande Rue)	Rue Château d'Ancennes Rue d'Abbeville Rue de Bas Chemin de Framicourt Rue de Gamaches Rue de l'Hommelet Rue derrière l'église Rue d'Infray Rue du Bois Rue du Bout de Haut Rue du Puits Rue du Vert Bocage Grande Rue Ruelle Martin Delhomel Rue Mazette Rue Ducastel
GAMACHES	BOUILLANCOURT-EN-SERY	0002	Bureau Wattebléry (Hameau)	Hameau Wattebléry Hameau Le Vert Bocage
GAMACHES	BOUTTENCOURT	0001	(Centralisateur) Mairie (9 avenue du Président Roosevelt)	Bouttencourt et le Moulin léger
GAMACHES	BOUTTENCOURT	0002	Salle de l'ancien presbytère à Ansennes (36 rue Pillevergue)	Ansennes, Monthières, Séry et la Ferme du Bout du Bois
GAMACHES	BOUVAINCOURT-SUR-BRESLE	0001 (unique)	Mairie (114 rue de la République)	
GAMACHES	BUIGNY-LES-GAMACHES	0001 (unique)	Mairie (13 Grande Rue)	
GAMACHES	CHEPY	0001 (unique)	Salle André BRIET (rue d'Ermonville)	
GAMACHES	CITERNE	0001 (unique)	Mairie (place de la mairie)	
GAMACHES	DARGNIES	0001 (unique)	Mairie (rue Albert Camus)	
GAMACHES	DOUDELAINVILLE	0001 (unique)	Salle communale (rue du 11 novembre)	
GAMACHES	EMBREVILLE	0001 (unique)	Mairie (Place Paulin et Flavie Carette)	
GAMACHES	ERONDELLE	0001 (unique)	Mairie (2 rue Verte)	
GAMACHES	FEUQUIERES-EN-VIMEU	0001	Salle socioculturelle (Rue du stade)	Secteur Nord : Chemin d'Aigneville Rue Ampère Rue Henri Barbusse Bibereau Rue Aristide Briand Impasse des Chardonnerets Rue du Plant de l'Abbé Clercq Rue Danton Rue Honoré de Balzac Rue Edison Rue Anatole France Rond-point des Fauvettes Rue Jules Guesde Rue Victor Hugo Rue du Maréchal Leclerc Allée des Mésanges Rue Jean Moulin Rue Daniel Normand Sentier des Parapluies Rue de la République Chemin du Petit Saint Marc Rue Roger Salengro

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE
				Chemin des Sept Rue Albert Thomas Rue Edouard Vaillant
GAMACHES	FEUQUIERES-EN-VIMEU	0002	(Centralisateur) Salle du conseil municipal – Mairie (Place Jean Jaurès)	Secteur Sud : Allées des Acacias, des Tilleuls, des Bouleaux et des Sorbiers Allée Konrad Adenauer Rue Arago Rue Edouard Branly Rue Ferdinand Buisson Rue Pierre Curie Rue du Chevalier de la Barre Allée Alcide de Gaspéri Rue du Général de Gaulle Rue Duchesne de Lamotte Rue Camille Desmoulins Rue Etienne Dolet Rue Henri Dunant Rue de l'Egalité Rue Gambetta Place Holleville Frères Rue Jean Jaurès Rue Lamartine Allée des Lilas Rue Jérôme Lisot Allée des Marronniers Rue Jean Monnet Rue Louis Pasteur Chemin du Pilé Chemin du Plant Barbier Allée des Platanes Rue Jean-Jacques Rousseau Rue du Dr Roux Rue Camille Saint-Saëns Rue du Général Sarraill Rue Robert Schumann Rue Marcel Sembat Chemin de la Solette Rue du Stade Chemin des Terres à l'Eau Rue du Tour des Haies Impasse Jules Verne Allée Louise Weiss Rue Emile Zola Rue Paul-Henri Spaak Rue Altiero Spinelli
GAMACHES	FONTAINE-SUR-SOMME	0001 (unique)	Mairie (place Jeanne de Fontaine)	
GAMACHES	FRETTEMEULE	0001 (unique)	Salle polyvalente (rue de l'église)	
GAMACHES	FRUCOURT	0001 (unique)	Salle communale (6 place de la mairie)	
GAMACHES	GAMACHES	0001	(Centralisateur) Salle des fêtes "Paul Eluard" (rue du 8 mai 1945)	Axe rue Principale - côté pair
GAMACHES	GAMACHES	0002	Salle des fêtes "Paul Eluard" (rue du 8 mai 1945)	Axe rue Principale - côté impair
GAMACHES	HALLENCOURT	0001 (unique)	Espace Culturel (rue de la République)	Hallencourt, Hocquincourt, Wanel
GAMACHES	HUPPY	0001 (unique)	Mairie (place du Général de Gaulle)	
GAMACHES	LIERCOURT	0001 (unique)	Salle des fêtes (481 rue du Général Leclerc)	
GAMACHES	LIMEUX	0001 (unique)	Mairie (place du Général de Gaulle)	
GAMACHES	LONGPRE-LES-CORPS-SAINTS	0001 (unique)	Mairie (3 rue du Moulin)	
GAMACHES	MAISNIERES	0001	(Centralisateur) Salle de la mairie (9 Grande rue)	Courtieux, Visse et Maisnières
GAMACHES	MAISNIERES	0002	Ancienne école d'Harcelaines (41 rue de la Croix)	Monchelet, Harcelaines
GAMACHES	MARTAINNEVILLE	0001 (unique)	Salle socio-culturelle (49 rue d'Hervelay)	
GAMACHES	MERELESSART	0001 (unique)	Mairie (11 place du 11 novembre 1918)	
GAMACHES	RAMBURELLES	0001 (unique)	Salle des fêtes (2 rue du 11 novembre)	
GAMACHES	SAINT-MAXENT	0001 (unique)	Mairie (8 rue de la Mairie)	
GAMACHES	SOREL-EN-VIMEU	0001 (unique)	Mairie (9 rue de la Terrière)	
GAMACHES	TILLOY-FLORVILLE	0001 (unique)	Mairie (32 rue des Tilleuls)	
GAMACHES	VAUX-MARQUENNEVILLE	0001 (unique)	Mairie (rue de la mairie)	
GAMACHES	VISMES-AU-VAL	0001 (unique)	Mairie (1 rue du Moulin)	
GAMACHES	WIRY-AU-MONT	0001 (unique)	Salle communale (1 rue de France)	
RUE	AILLY-LE-HAUT-CLOCHER	0001 (unique)	Salle Jean Valjean - Espace Victor Hugo (Place du Maréchal Leclerc)	
RUE	ARGOULES	0001 (unique)	Mairie (10 rue Verte)	
RUE	ARRY	0001 (unique)	Mairie (28 rue Joseph Harent)	
RUE	BERNAY-EN-PONTHIEU	0001 (unique)	Salle des fêtes (306 rue de la bucaille)	
RUE	LE BOISLE	0001 (unique)	salle des fêtes (38 route nationale)	
RUE	BOUFLERS	0001 (unique)	Mairie (28 rue principale)	
RUE	BRAILLY-CORNEHOTTE	0001 (unique)	Mairie (24 rue du Général de Gaulle)	
RUE	BRUCAMPS	0001 (unique)	Mairie (3 Grande rue)	
RUE	BUIGNY-L'ABBE	0001 (unique)	Mairie (26 Grande rue)	
RUE	BUSSUS-BUSSUEL	0001 (unique)	Salle de la Tondellière (2 rue du bas)	
RUE	COCQUEREL	0001 (unique)	Mairie (18 route d'Abbeville)	

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE
RUE	COULONVILLERS	0001 (unique)	Mairie (5 rue du 8 mai 1945)	
RUE	CRAMONT	0001 (unique)	Mairie (6 Place de la mairie)	
RUE	CRECY-EN-PONTHIEU	0001	(Centralisateur) Salle des fêtes "Le Casino" (place Gilbert Gaffet)	Crécy-Bourg
RUE	CRECY-EN-PONTHIEU	0002	Salle des fêtes "Bernard Sallé" (rue principale)	Caumartin
RUE	CRECY-EN-PONTHIEU	0003	Salle des fêtes de Marcheville (place de la République)	Marcheville
RUE	LE CROTOY	0001	(Centralisateur) Salle Toulouse Lautrec (rue Eudel partie 1)	Place Jeanne d'Arc Rond-point de l'Avenir Chemin des Avions Rue des Bains Rue de la Bassée Allée Beaurivage Allée Beausoteil Allée Bellevue Allée du Bon Air Rue des Cabaniers Rue Carnot Rue du Casino Avenue Gaston Caudron Rue de l'Ecole Gaston Caudron Rue du Château Rue du Capitaine Guy Dath Rue Delant Rue du Commandant Destouches Rue de l'Hôtel Dieu Rue de l'Eglise Rue Eudel Rue René Fonck Impasse de la Galette Rue Georges Allée de la Grève Rue Pierre Guerlain Rue Jacques d'Harcourt Rue de l'impératrice Rue Jaumes Rue du Général Leclerc (du n° 1 au 15 et du n° 2 au 20) Rue Albain Lecomte Quai Léonard Place Mancel Chemin du Marais Rue des Marais Boulevard de la Mer Rue de la Mer Rue des Merlettes Rue du Moulin Rue Nouvelle n° 1 Rue du Paradis Chemin des Pêcheurs Rue Victor Petit Rue du Phare Rue de la Plage Rue du Pont Rue du Port Rue de la Porte Rue du Puits Sucré Rue Saint Pierre Rue des Tamaris Rue des Tilleuls Rue Jean Vadicoq Rue Jules Védrières
RUE	LE CROTOY	0002	Salle Toulouse Lautrec (rue Eudel partie 2)	Rue des Abattoirs Rue de la Prison Jeanne d'Arc Lotissement et chemin de Barre Mer Rue du Bassin Allée Beauséjour Rue Louis Bos Rue Paul Bos Rue de la Brèche Rue du Calvaire Chemin du Canal Impasse Carnot Rue du Château d'eau Quai Courbet Rue de la Croix Rue Ferdinand de Lesseps Rue Desgardins Chemin des Dignes Avenue des Ecluses Rue des Ecoles Avenue de la Gare Avenue Charles de Gaulle

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE
				Rue Grognat Gourlain Rue des Jardins Rue du Général Leclerc (du n° 17 au 57 et du n° 22 au 54) Rue Florentin Lefils Rue et Impasse du Marquenterre Rue Mayoc Cité Mercier Rue de la Mollière Place du Monument aux Morts Impasse Nampont Passage des Ormes Rue de la Paix Rue de Paris Rue et Impasse Louis Pasteur rue Victor Pelletier Rue des Prés Rue de la République Rue de la Réunion Rue de la Rivière Rue des Roulettes Route de Rue Lotissement des Sirènes Place de Verdun Rue Jules Verne Chemin du Vieux Canal Rue du 8 mai 1945 Rue du 11 novembre 1918
RUE	LE CROTOY	0003	Mairie de Saint Firmin (rue des écoles)	Saint Firmin Lès Crottoy et annexes
RUE	DOMINOIS	0001 (unique)	Salle des fêtes (68 rue principale)	
RUE	DOMPIERRE-SUR-AUTHIE	0001 (unique)	Salle communale (5 rue de la mairie)	
RUE	DOMQUEUR	0001 (unique)	Mairie (6 place de l'église)	
RUE	ERGNIES	0001 (unique)	Salle des fêtes (rue d'Hemimont)	
RUE	ESTREES-LES-CRECY	0001 (unique)	Salle des fêtes (8 place du Monument)	
RUE	FAVIERES	0001 (unique)	Mairie (77 rue de l'Église)	
RUE	FONTAINE-SUR-MAYE	0001 (unique)	Mairie (2 rue belle Olive)	
RUE	FORT-MAHON-PLAGE	0001 (unique)	Mairie (place Alberti Lecat)	
RUE	FRANCIERES	0001 (unique)	Mairie (3 rue Albert Petit)	
RUE	FROYELLES	0001 (unique)	Mairie (14 rue de la Fontaine)	
RUE	GORENFLOS	0001 (unique)	Salle communale (4 rue du Bout d'Amont)	
RUE	GUESCHART	0001 (unique)	Mairie (2 rue du Général Leclerc)	
RUE	LIGESCOURT	0001 (unique)	Mairie (route de Nampont)	
RUE	LONG	0001 (unique)	Mairie (5 Grande rue)	
RUE	MACHIEL	0001 (unique)	Mairie (33 route de Rue)	
RUE	MACHY	0001 (unique)	Salle des fêtes (103 rue de la Forêt)	
RUE	MAISON-PONTHIEU	0001 (unique)	Mairie – salle de réunion (1 Place Publique)	
RUE	MAISON-ROLAND	0001 (unique)	Mairie (27 rue principale)	
RUE	MESNIL-DOMQUEUR	0001 (unique)	Salle communale (1 rue des Tilleuls)	
RUE	MOUFLERS	0001 (unique)	Mairie (4 rue de la mairie)	
RUE	NAMPONT	0001 (unique)	Mairie (2 route de Crécy)	
RUE	NEUILLY-LE-DIEN	0001 (unique)	Mairie (8 rue du Cahet)	
RUE	NOYELLES-EN-CHAUSSEE	0001 (unique)	Salle de la Mairie (rue de l'Église)	
RUE	ONEUX	0001 (unique)	Salle de réunion de la mairie (11 route d'Auxi)	
RUE	PONCHES-ESTRIVAL	0001 (unique)	Mairie (12 rue principale)	
RUE	PONT-REMY	0001 (unique)	Mairie (2 rue du Général Leclerc)	
RUE	QUEND	0001	(Centralisateur) Salle Daniel Boudeville (rue de la fontaine Saint-Vaast)	Lieu dit Froise Rue du Paradis Rue de la Mairie Rue du Val d'Authie Route de Berck Rue du Pontgerville Rue de la Gare Impasse de la Gare Rue du Littoral Le Pont à cailloux Rue du Vieux Quend Rue du Donvoye Rue des Foraines Le Muret Impasse du Muret Rue du Haut Gabet Impasse du Haut Gabet Rue Dentin Rue des Ecoles Rue des Foraines Le Colombier Route de Rue Rue des Alouettes La Margueritelle Rue de l'Oratoire Rue de la Fontaine Saint Vaast Rue de l'Eglise Rue des Maisonnettes

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE
				Rue du Bosquet Chemin des Mazures Rue des Peupliers Rue des Saules Le Chateauneuf Chemin des Mille Vaches Rue Briquebeau La Pruquière Ferme de la Grande Retz Chemin du Plat Marais
RUE	QUEND	0002	Salle Daniel Boudeville (rue de la fontaine Saint-Vaast)	Route de la Plage Rue des Pommiers Rue du Bois de Monchaux Impasse des Argousiers Rue Toumante Domaine des Etangs Rue du Moulin Route de Froise Rue Notre Dame Rue du Crocs Rue des Bons Chiens Rue de la Bonne Dame Impasse de la Bonne Dame Rue des Bas Champs Route de Fort Mahon Rue de la Dune aux loups Rue de la Garenne Ferme de la Bonne Dame Rue du Trou à Loups Impasse Communale Route de Fort - Mahon Rue des Florales Rue de la Haute Boulongne Chemin des Courthieux La Bouverie 29 Rue du Littoral La Paturette Ruelle des Saules
RUE	QUEND	0003	Salle Daniel Boudeville (rue de la fontaine Saint-Vaast)	Avenue Henri Renard Avenue Vasseur Avenue des Cytises Place du 11 Novembre Avenue des Sapins Avenue des Pins Rue de Lille Rue Clémenceau Avenue des Sycomores L'Orée des Pins Avenue des Fresnes Place de Picardie Rue Faidherbe Avenue du Bois Allée des Ecurieils Avenue des Tilleuls Rue d'Abbeville Allée des Eglantines Rue du Paris Avenue des Chênes Avenue des Peupliers Allée de la Frégate Avenue de la Mer Avenue des Sapinettes Rue de Boulogne Terrasse Marcel Vasseur 11 Avenue des Pins Camping de la Dune Fleurie La Dunette (Avenue des Pins) Rue Capet Avenue Foch Rue d'Amiens Avenue de l'Amiral Courbet Boulevard Maritime Nord Rue Pierrain Avenue des Lilas Avenue des Marronniers Rue Jeanne d'Arc Rue Caudron
RUE	REGNIERE-ECLUSE	0001 (unique)	Mairie (37 avenue du Régiment de la Chaudière)	
RUE	RUE	0001	(Centralisateur) Mairie (3 rue Ernest Dumont)	rue du Bosquet ruelle du Bosquet avenue des Frères Caudron (côté pair) rue du Château rue de la Citadelle

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE
				rue du Colonel Tétart rue Ernest Dumont route du Crotoy rue du Faubourg rue des Fauvettes rue du Four petite rue du Four place du Général Leclerc (côté impair) place Anatole Gossellin (côté impair) rue des Iles Cozette rue des Juifs rue du Marais rue du Moulin (côté impair) rue de la Placette rue du Petit Versailles rue de la Porte de Bécray rue de la Rivière route de Saint Firmin rue des Soufflets rue du Stade rue de la Tourberie rue du Neuf Mayocq le Broutel place du Général de Gaulle rue du Grand Voyeul rue Maurice Ravel rue des Résistants impasse Georges Brassens
RUE	RUE	0002	Beffroi (place du Général Leclerc)	route d'Abbeville rue des Alouettes route d'Arry rue de la Barrière rue du Bouloi rue du Bastion route de Canteraine avenue des Frères Caudron (côté impair) rue du Château (côté pair) rue des Cordiers rue de la Fontaine rue Gaston Garry place du Général Leclerc (côté pair) place Anatole Gossellin (côté pair) place du Magasin rue du Moulin (côté pair) rue de la Portelette rue des Remparts rue Saint Jean rue Siffait de Moncourt place de Verdun rue du 8 Mai 1945 Lotissement du Mont Adam
RUE	RUE	0003	Salle Bessie Coleman (8 rue du Four)	Balifour Becquereul La Bonde Le Camp Lotton La Chapelle chemin du Borne chemin du Vivier hameau de Canteraine hameau de Flandre hameau de Froise hameau de la Garenne La Haute Rue Herre les Rue chemin de Flandre chemin de Froise Lannoy Petit Lannoy hameau de la Pipe Larronville les Rue hameau de Moncourt hameau de Saint Jean hameau du Noir Carme Le Thurel Le Rochecourt
RUE	SAINT-QUENTIN-EN-TOURMC	0001 (unique)	Salle des fêtes (7 rue des écoles)	
RUE	SAINT-RIQUIER	0001 (unique)	Mairie (9 rue Notre-Dame)	
RUE	VERCOURT	0001 (unique)	Mairie (1 rue Flat'6)	
RUE	VILLERS-SOUS-AILLY	0001 (unique)	Mairie (4 Place communale)	
RUE	VILLERS-SUR-AUTHIE	0001 (unique)	Mairie (11 rue de l'Église)	
RUE	VIRONCHAUX	0001 (unique)	Mairie (12 rue Maillard)	
RUE	VITZ-SUR-AUTHIE	0001 (unique)	Mairie (8 rue principale)	
RUE	VRON	0001 (unique)	Mairie (17 rue Léon Ternisien)	

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE
RUE	YAUCOURT-BUSSUS	0001 (unique)	Mairie (5 rue Michel Legry)	
RUE	YVRENCH	0001 (unique)	Mairie (1 rue de la Maladrerie)	
RUE	YVRENCEUX	0001 (unique)	Mairie (16 rue du Brûle)	

ARRONDISSEMENT D'AMIENS

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	Circonscription Territoriale
AMIENS-1	AMIENS	0005	Saint Germain Ecole maternelle (rue Henry Dunant)	Cour Artus
				Passage Des Bains Neveux
				Rue Du Chapeau De Violettes
				Rue De Condé
				Square De Darlington
				Rue Des Doubles Chaises
				Rue Henriette Dumuin
				Rue Henry Dunant
				Rue De L'entonnoir
				Square Et Impasse Fauvel
				Place Au Feurre
				Rue Anatole France
				Rue Jean Godris
				Rue Guidé
				Petite Rue Guidé
				Rue De La Hotoie
				Boulevard Du Jardin Des Plantes
				Rue Du Général Leclerc (du N° 24 Au N° 998 Et Du N° 39 Au N° 999)
				Rue Du Marché Lanselles (côté Impair)
				Rue Florimond Leroux
				Place Maubert
				Rue Du Moulin Neuf
				Rue Jeanne Natière
				Rue Pingre
				Boulevard Du Port
				Boulevard Port D'aval
				Rue De La Résistance
				Placette Sainte Catherine
				Rue Sainte Catherine
				Place Saint Germain
				Rue Saint Germain
				Boulevard Saint Sulpice
				Rue Basse Des Tanneurs
Impasse Tournecoeffe				
Place De La Tuerie				
Rue Du Grand Vidame				
Place Vogel				
AMIENS-1	AMIENS	0021	Zamenhof Ecole primaire Saint Maurice A (rue Zamenhof)	Impasse De L'abbaye
				Rue Baillon
				Impasse Bizet
				Rue Bizet
				Rue Des Boers
				Rue Bonvallet
				Impasse Des Buissons
				Rue Camille Claudel
				Impasse Du Dahomey
				Rue Delahaye
				Rue Moïse Delouard
				Quai De L'ecluse
				Petite Rue De L'eglise
				Rue Des Français Libres
				Allée De La Résidence Frémaux
				Boulevard Des Fusillés
				Avenue Du Général De Gaulle
				Rue De La Barrière Du Gayan
				Cité Guénin
				Rue Guérard
				Place Kruger
				Rue Lafayette
				Passage Des Martyrs
				Rue Des Meuniers
				Rue Montesquieu
				Rue De L'orée Du Bois
				Quai De La Passerelle
				Rue Potier
				Quai Saint Maurice
				Quai De La Somme
				Passage Strock
				Rue Des Teinturiers Prolongée
				Rue Des Teinturiers
Rue Octave Tierce				
Rue Turgot				
Impasse Vézier				
Rue Zamenhof				
AMIENS-1	AMIENS	0022	Cagnard I Ecole primaire Saint Maurice B (10 rue Cagnard)	Rue De Bouvines
				Place Serge Chrétien
				Allée Du Docteur Degouy
				Rue De L'abbé Hénocque
				Rue Emile Lesot
				Rue Maillard
				Rue Monstrelet
				Cité Nouvelle (rue Terral)
				Place Victor Pauchet
				Rue Terral
				Rue De Vignacourt
				Résidence Vignalet

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	Circonscription Territoriale
AMIENS-1	AMIENS	0023	Faubourg de Hem I Ecole Primaire A (147 rue du Faubourg de Hem)	Allée Du Bassin Avenue Louis Blanc Rue Du Champ De Tir Rue Pierre Derobertmazure Cité Dupetit Rue De L'escalopier Rue Du Maréchal Galiéni Rue Garnier Rue Le Sénéchal Rue Narcisse Lebel Allée Pourchel Rue Robert Le Coq (du N° 53 Au 73 Et Du N° 56 Au 144) Allée Du Tivoli Rue Verrier Lebel Allée Du Zoo
AMIENS-1	AMIENS	0027	Longpré Immeuble communal (rue Saint Léger)	Rue De L'abreuvoir Rue D'archicamps Chemin D'argoeuves Place André Batel Rue Des Bouvreuils Mail Du Champ Pillard Chemin De La Chaussée Rue Pierre Corneille Rue De La Croix De Pierre Avenue Des Cygnes Allée Alain Ducamp Rue André Durouchez Rue Des Ecoles Rue Du Fief Rue De La Fontaine Bertricot Rue De Gutenberg Rue Des Hirondelles Chemin De Longpré À Amiens Ruelle Du Marais Rue Du Grand Marais Rue Joseph Masson Rue Jean-Jacques Mention Chemin De Montières À Longpré Rue Des Paturelles Rue De Poulainville Chemin De La République Allée Du Rideau Ridenne Rue Des Roitelets Rue Saint Léger Route De Saint Sauveur Rue Du Santerre Rue De La Vassellerie Rue De Vaux Zone Industrielle Impasse Des Prunus Impasse Des Cerisiers Rue Des Aulnes Rue Du Fossé Warin Allée Du Colza
AMIENS-1	AMIENS	0028	Montières Ecole Maternelle Jules Verne (313 rue d'Abbeville)	Rue D'abbeville (du N° 2 Au 478, Du N° 1 Au N° 439) Rue Baudoin D'ailly Rue Becquestoile Cour Bettembos Rue Emmanuel Bourgeois Cité Caron Rue Du Château Cour Dauthieu Rue Jean De La Fontaine Rue Delille Rue De Dreuil Rue De Grace Allée De La Sixième Heure Allée De La Joie De Vivre Place La Barre Rue Du Longuet Rue Mathieu Allée Des Nymphéas Rue De La Poterie Avenue Georges Quarante (du N° 2 Au 996, N° 999) Rue De La Ruellette Ile Sainte Aragone Rue Sully Cour De La Valoise Rue De La Valoise Rue Van Robais Avenue De La Gare Rue Des Vanniers Chemin De Dreuil

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	Circonscription Territoriale
AMIENS-1	AMIENS	0029	Renancourt Ecole primaire A et B (210 rue Emile Francfort)	Rue Agricole Soyser Allée Des Anémones Allée Lucien Barbier Allée De Beaufeuille Rue Du Calvaire Allée Des Capucines Impasse Caron Impasse Cattin Rue De La Cavée Nouvelle Résidence Des Champs Rue Basse Des Champs Rue Haute Des Champs Rue Du Chapitre Allée Des Chardonnerets Allée Des Coquelicots Les Cottages Du Plateau Rue De La Cotonnière Rue D'enfer Rue Emile Francfort Allée Des Fuchsias Impasse Du Gartoire Cour Hareux Rue Isidore François Allée Des Jonquilles Rue Robert Le Coq (du N° 148 Au N° 999, Du N° 148 Au N° 998) Rue Edouard Lucas Rue Malesherbes Villa Des Marquises Cité Merelle Chemin Du Bout Du Monde Rue Edouard Paris Cité Esnault Pelterie Allée Petit Jean Rue Du Pont De Metz Rue Des Roselins Rue Ethel Et Julius Rosenberg Cité Vasconi Rue Des Verdiers Allée Des Labours Allée Des Semailles Allée Des Epis De Blé Allée Des Moissons Rue France Gall Rue Francoise Rose Allée Des Jachères Rue Jack Braun Rue Johnny Hallyday Rue Joseph Porphyre Pinchon Rue Simone Renant Rue De La Venus De Renancourt
AMIENS-1	AMIENS	0035	Faubourg de Hem II Ecole primaire B (rue Verrier Lebel)	Rue Alfred Cotel Allée Du Bicêtre Impasse Sans Boutons Rue Florent Caille Rue Du Canal Rue De La Céramique Allée Du Château Milan Rue Du Château Milan Rue Du Marché Aux Chevaux Rue Du Cocher Passage Couvreur Rue Debaussaux Rue Du Commandant Defontaine Rue De L'ecuyer Rue Philippe De Girard Allée Du Franc Marché Boulevard Garibaldi (du N° 2 Au N° 46, Du N° 1 Au N° 11) Impasse Garibaldi Rue Du Faubourg De Hem (du N° 2 Au N° 150, Du N° 1 Au N° 135) Allée Des Henson Promenade De La Hotoie Esplanade De La Hotoie Rue Jacquart Rue Jean Jaurès Rue Ledieu Impasse Ledieu Impasse Monmignon Rue Pinsard (du N° 2 Au N° 996, N° 999) Rue Des Prés Forêts Rue Des Prés Forêts Prolongée Avenue Georges Pompidou Rue Du Docteur Roux Rue Saint Roch (du N° 2 Au N° 44, Du N° 1 Au N° 47) Quai Charles Tellier Rue Louis Sellier Avenue Pierre Mendès France Rue Louis Blériot Rue Auguste Carvin Carrefour Georges Clémenceau
AMIENS-1	AMIENS	0038	Emile Lesot Ecole maternelle (174 rue Franklin Roosevelt)	

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	Circonscription Territoriale
				Chemin De La Flaque Rue René Fonck Rue Roland Garros Rue Franklin Roosevelt (du N° 1 Au N° 95) Rue Du 11 Novembre 1918
AMIENS-1	AMIENS	0039	Etouvie - Les Saules Salle des Provinces (rue de l'île de France)	Rue D'abberville (du N° 480 Au N° 998, Du N° 441 Au N° 999) Rue D'alsace Place De L'amitié Des Peuples Rue D'artois Rue De Flandre Hameau D'etouvie Rue De L'île De France Rue De Normandie Avenue De Picardie Place Des Provinces Françaises Rue De Touraine
AMIENS-1	AMIENS	0044	Etouvie Emile Moiroud Salle plurivalente Louise Michel (avenue Jules Vallès)	Rue Auguste Blanqui Rue Victor Camelinat Rue De Champagne Place Des Corbières Chemin D'etouvie Square Gevaudan Place Du Jura Avenue Du Languedoc Square De La Martinique Rue Louise Michel Avenue Georges Quarante (n° 998) Allée De La Réunion Avenue Jules Vallès Allée Eugène Varlin
AMIENS-1	AMIENS	0061	Cagnard II Ecole primaire Saint Maurice B (10 rue Cagnard)	Allée Des Acacias Rue Cagnard Impasse Facquet Rue De La Falaise Rue De La Pépinière Cour Saint Joseph Rue Saint Maurice Chemin De La Salle Chemin De Vauvoix
AMIENS-1	AMIENS	0069	Etouvie - Louise Michel Ecole maternelle Louise Michel (avenue Jules Vallès)	Rue D'anjou Square De Bourgogne Place De Bretagne Rue De Bretagne Allée Du Finistère Rue De Lorraine Rue Du Morvan Square Emile Thuillez Allée De Vendée
AMIENS-1	AMIENS	0070	Etouvie - Les Provinces Salle des Provinces (rue de l'île de France)	Place D'auvergne Place Du Béarn Allée De La Côte D'azur Rue D'etouvie Rue De La Commune De Paris Place Du Pays D'auge Rue De Provence Avenue Du Périgord Rue Du Poitou Avenue Georges Quarante (du N° 1 Au N° 997) Allée De Saintonge Rue De Savoie Place De La Sologne
AMIENS-1	AMIENS	0071	Faubourg de Hem III Ecole maternelle Faubourg de Hem (rue Verrier Lebel)	Rue D'australie Cité Bourgeois Allée Dite Léon Burckel Cité Doine Rue Du Docteur Francq Rue Du Faubourg De Hem (du N° 137 Au N° 999 Et Du N° 152 Au N° 998) Cité Hénaux Cour Joly Impasse Latérale Cour Lebel Rue Robert Le Coq (du N° 1 Au 51 Et Du N° 2 Au N° 54) Rue Maberly Rue Henri Martin Rue Pétin Cour Pigeon Cité Roger Rue De Saveuse Cité Tattegrain Cité Victor
AMIENS-2	AMIENS	0037	Gustave Charpentier Ecole maternelle (1 rue Gustave Charpentier)	Rue Gustave Charpentier Rue Couperin Rue Claude Debussy Avenue De L'europe (du N° 12 Au N° 994, N° 997) Rue César Franck (n° 998 Et N° 999) Rue Charles Gounod Rue Messenger Rue Mozart Avenue De La Paix (du N° 12 Au N° 998, Du N° 1 Au N° 997) Rue Maurice Ravel

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	Circonscription Territoriale
AMIENS-2	AMIENS	0041	Albert Camus Ecole maternelle (rue Albert Camus)	Rue Albert Camus Rue Winston Churchill (du N° 20 Au N° 998, Du N° 1 Au N° 997) Rue Du Colvert Rue René Coty (du N° 31 Au N° 33 Et Le N° 60) Rue De Doullens (du N° 202 Au N° 998, Du N° 197 Au N° 999) Rue De L'abbé Dumont (du N° 2 Au N° 996 Et N° 999) Avenue De L'europe (du N° 2 Au N° 10, Du N° 1 Au N° 23, N° 996, N° 999) Rue Gabriel Faure (du N° 1 Au N° 39 Et N° 998) Rue Henri Farman Rue Des Francs Juges Rue Pierre Et Maurice Garet Rue Léo Lagrange (du N° 2 Au N° 26 Et N° 997) Rue Lucien Leconte (du N° 219 Au N° 999, N° 998) Square Des Troyens
AMIENS-2	AMIENS	0042	César Franck Gymnase Gustave Charpentier (rue Léo Lagrange)	Rue D'allonville (du N° 1 Au N° 995 Et Le N° 998) Rue Baif Rue Rémi Belleau Rue Pierre Brossolette Résidence Du Docteur Calmette Rue Du Cambrésis Rue Du Docteur Louis Fafet Rue César Franck (côté Pair, Du N° 1 Au 997) Rue De La Gentiane Chemin Des Granges Rue Jodelle Rue Léo Lagrange (du N° 28 Au N° 38 Et N° 999) Rue Massenet Route De Rainneville Rue Rameau Rue Regnard Rue Ronsard Rue George Sand Rue Du Docteur Schweitzer Rue Cesar Franck (Côté Impair 2 Au 997) Allée De L'albatros Allée Pontus De Tyard
AMIENS-2	AMIENS	0043	Voltaire Ecole maternelle (rue Voltaire)	Rue D'allonville (du N° 2 Au N° 26 Et N° 997) Rue Balzac Rue Beaumarchais (du N° 2 Au N° 996, N° 999) Allée Des Calicots Rue De La Défense Passive (du N° 1 Au N° 83 Ter, N° 996) Rue Fénelon (n° 1 Et N° 6) Impasse Victor François Cité Lacheretz Rue Marivaux (du N° 1 Au N° 997, N° 998) Rue Montaigne Cité Nouvelle Voltaire Rue Voltaire
AMIENS-2	AMIENS	0046	Vallée Saint Ladre Maison pour tous - Vallée St Ladre (rue Michel Ange)	Rue Botticelli Rue Georges Braque Rue Jacques Brel Rue Paul Cézanne Rue Edgar Degas Rue Léonard De Vinci Rue Derain Avenue Roger Dumoulin Rue Durer Rue Jean Gabin Allée Le Gréco Rue Le Gréco Rue Quentin Latour Rond-Point Fernand Léger Allée De Malaga Rue De Michel-Ange Rue Jean-François Millet Rue Modigliani Rue Claude Monet Rue Paul Meurisse Allée De Mougins Rue Pablo Picasso (du N° 68 Au N° 998, Du N° 1 Au N° 997) Rue Raphaël Rue Rembrandt Rue Rubens Rue Le Tintoret Rue Le Titien Rue Toulouse Lautrec Rue Utrillo (du N° 3 Au N° 29, N° 998) Place Van Gogh Rue Boris Vian Rue Velasquez Rue Véronèse Rue Fra Angelico
AMIENS-2		0049	Avenue de la Paix Ecole maternelle (8 avenue de la Paix)	Rue Henri Becquerel Rue Henri Bergson Allée Du Cahier Gris Rue Chardin Rue Eugène Delacroix Rue Du Dormeur Du Val Allée De L'été 14

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	Circonscription Territoriale
				Avenue De L'europe (du N° 25 Au N° 995, N° 998) Rue Roger Martin Du Gard Rue Ingres Rue Claude Lorrain Rue Edouard Manet Square Henri Matisse Rue Henri Moissan Avenue De La Paix (du N° 2 Au N° 10, N° 999) Rue Picasso (du N° 2 Au N° 65, N° 999) Rue Des Poètes De Sept Ans Rue Auguste Renoir Rue De La Rivière De Cassis Rue Romain Rolland Rue Franklin Roosevelt (du N° 2 Au N° 998, Du N° 97 Au N° 999) Allée De La Belle Saison Allée De La Sorellina Rue Des Trois Baisers Rue Utrillo (du N° 4 Au N° 34, N° 999) Rue Watteau Chemin De Folie Rue Georges Guynemer
AMIENS-2	AMIENS	0050	Marivaux Ecole primaire (rue Beaumarchais)	Rue D'allonville (du N° 32 Au N° 996, N° 999) Rue Charles Baudelaire Rue Beaumarchais (du N° 1 Au N° 997, N° 998) Rue Bossuet Rue De La Défense Passive (du N° 85 Au N° 997, N° 998) Rue De La Rochefoucauld Rue Guy De Maupassant Rue Henry De Montherlant Rue De La Marquise De Sévigné Rue Alfred De Vigny Rue Fénelon (du N° 3 Au N° 7, N° 998) Rue Gustave Flaubert Rue Marivaux (du N° 8 Au N° 12, N° 999) Rue Paul Pruvost
AMIENS-3	AMIENS	0004	Saint Leu Ecole primaire (17 rue Motte)	Rue Des Archers Boulevard Baraban Rue Baudeloque Passage Des Becquerelles Rue Des Becquerelles Passage Bélu Quai Bélu Rue Blanquetaque Place Aristide Briand Boulevard Du Cange (du N° 1 Au N° 997, N° 998) Rue Canteraine Passage Des Clairons Rue Des Clairons Passage Des Coches Rue Des Coches Rue Dallery Rue Dame Jeanne Rue Daveluy Rue Edouard David Rue Des Déportés Rue De La Dodane Place Du Don Rue Du Don Square Edouard Dumuin Rue D'engoulvent Rue Ferme Rue Edmond Fontaine Rue De La Fontaine D'amour Rue Des Francs Muriers Rue Gaudissart Rue Grainville Rue Des Granges Rue Grenier Et Bernard Rue Des Huchers Placette Lafleur Venelle Lafleur Rue De Mai Rue Des Majots Rue Des Marissons Venelle Des Marmousets Rue Des Minimés Rue Motte Rue Des Parcheminiers Rue De La Plumette Rue Du Pont À Moinet Rue Des Rinchevaux Place Saint Julien Rue Saint Leu Rue Des Saintes Claires Square Samarobrive Passage Sandrine Passage Du Sourire D'avril Rue Tagault Rue Vanmarcke

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	Circonscription Territoriale
				Grande Rue De La Veillère Petite Rue De La Veillère Rue Du Bout De La Veillère Rue Des Augustins (côté Impair) Rue De La Barette (côté Impair) Rue Adéodat Lefevre (du N° 1 Au N° 3) Rue Des Bondes Boulevard Du Cange (du N° 2 Au N° 996 Et N° 999) Rue Dupuis Rue Des Hautes Cornes Rue Henri Iv (côté Impair) Rue Du Hocquet Impasse Joron Rue De Metz L'evêque Place Notre Dame Place Parmentier Boulevard Du Port D'amont Place Saint Michel (du N° 10 Au N° 18) Rue Turpin Rue Flatters (du N° 21 Au N° 999, Côté Pair) Rue Du Marché Lanselles (du N° 16 Au N° 998) Rue Des Orfèvres (côté Impair) Rue André Rue Haute Des Tanneurs Rue Cormont Rue Cécile Redlich
AMIENS-3	AMIENS	0018	La Vallée Groupe scolaire (70 rue Legrand d'Aussy)	Boulevard Alsace Lorraine (du N° 2 Au N° 996, N° 999) Impasse Azeronde Boulevard De Beauvillé (du N° 2 Au N° 32 Et N° 1) Rue Cottrelle Maisant Rue Dejean Rue Neuve Dejean Impasse Dupetit Place Alphonse Fiquet (du N° 31 Au N° 47, N° 998) Chemin Du Halage (du N° 7 Au N° 999, N° 996) Rue Alcide Huber Rue Lapostolle Rue Legrand D'ausy Rue De Mareuil Rue Masclef Rue Jean Mermoz Rue De La Morlière Rue Denis Papin Rue Claudius Antoine Serrassaint Rue Stephenson Rue Paul Tellier Rue De La Vallée Rue De Verdun Rue Du Vivier Placette Du Recteur Robert Mallet Passerelle Des Hortillons Allée Des Faucardeurs Rue Des Tourbiers Rue Des Maraîchers Promenade Nisso Pelossof Rue Saint Fiacre Rue Des Sagittaires Rue Des Nénuphars
AMIENS-3	AMIENS	0019	Saint Pierre I Ecole primaire (100 chaussée Saint Pierre)	Rue Jean Bart Allée Du Bastion De Saint-Paul Rue Du Huitième B.C.P. Rue Berryer Rue De L'amiral De Courrejolles Rue De Doullens (du N° 2 Au N° 198, Du N° 1 Au N° 195) Rue De Drouot Rue De Dunkerque Rue Du Général Frère Rue Du Maréchal Juin Rue Du Président Kennedy Rue Du Docteur Lencôl Rue Du Marquenterre Rue Masséna Résidence Raymond Poincaré Rue Robert Schumann (du N° 1 Au N° 21, N° 998) Rue De Turenne Rue Vauban
AMIENS-3	AMIENS	0020	Paul Vincensini I Ecole primaire (17 rue Léon Dupontreué)	Impasse Blancart Cour Du Chalet Rue René Coty (du N° 2 Au N° 58, Du N° 1 Au N° 29) Rue Winston Churchill (du N° 2 Au N° 18n ° 999) Rue Delalande Rue Desrousseaux Rue De L'abbé Dumont (du N° 1 Au N° 997, N° 998) Rue Léon Dupontreué (du N° 2 Au N° 110, Du N° 1 Au N° 153) Rue Gabriel Faure (du N° 2 Au N° 996, N° 999) Rue Edouard Lalo Rue Lucien Lecointe (du N° 2 Au N° 996, Du N° 1 Au N° 217) Cour Lefebvre Rue Lullil

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	Circonscription Territoriale
				Villa Privileggio Rue Louis Ruffel
AMIENS-3	AMIENS	0031	Beauvillé I Ecole maternelle (402 boulevard de Beauvillé)	Rue Baudrez (du N° 159 Au N° 205, N° 998) Boulevard De Beauvillé (du N° 34 Au N° 998, Du N° 3 Au N° 999) Rue Denis Cordonnier Rue Cosserat Rue De La Défense Passive (du N° 2 Au N° 12) Square Jacques Duclos Rue Léon Dupontreué (du N° 114 Au N° 996, N° 999) Rue Dupont Bacqueville Rue Valentin Haüy (du N° 140 Au N° 998, Du N° 153 Au N° 999) Rue Charles Labbé Rue Milton Rue Vulfran Mollet Rue De L'etang Saint Pierre
AMIENS-3	AMIENS	0059	Saint Pierre II Ecole maternelle (100 bis Chaussée Saint Pierre)	Rue Philippe D'auxy Rue Béliodor Rue Des Bonnards Boulevard Des Célestins Rue Michel Carbonnelle Rue Cordier Rue Decourt Allée Suzanne Filachet Rue Catherine De Lice Chemin Du Halage (du N° 1 Au N° 5 Quater, N° 998) Rue Massey Rue Eloi Morel Chaussée Saint Pierre Cour Vinque
AMIENS-3	AMIENS	0060	Paul Vincensini II Ecole primaire (17 rue Léon Dupontreué)	Place Paul Bourget Rue Louis Braille Rue Roland Douay Rue Léon Dupontreué (du N° 155 Au N° 997, N° 998) Allée Des Étamines Rue Valentin Haüy (du N° 2 Au N° 138, Du N° 1 Au N° 151) Rue La Bruyère Rue Charles Albert Lecomte Rue Du Docteur Christian Perdu Rue Alexandre Ribot Boulevard De Roubaix (n° 3, N° 998) Rue Stendhal
AMIENS-3	AMIENS	0063	Beauvillé II Ecole primaire (400 Boulevard de Beauvillé)	Impasse Des Bateliers Parc De Beauvillé Impasse Capron Rue Oscar Dassonville Rue Victor De Beauvillé Rue Victor Duvauchelle Rue De L'abbé De L'épée Rue De L'épousée Rue François Genin Chemin Du Malaquis Rue Mercier Rue Roger Onfray Cité Et Impasse Saint Ceran
AMIENS-4	AMIENS	0016	Robert de Luzarches I Gymnase du Lycée (4 bis rue Le Mongnier)	Rue Abladène Rue De Cagny (du N° 1 Au N° 211) Rue De La Croix Saint Firmin (du N° 2 Au N° 70, Du N° 1 Au N° 67) Rue Enguerrand Rue De Mons Rue Périmony Boulevard De Pont Noyelles Rue Vatable
AMIENS-4	AMIENS	0025	Saint Acheul I Ecole primaire (124-126 rue Saint Acheul)	Rue Des Alliés Rue Beaumanoir Rue De Berne Rue Du Commandant Charcot Rue Christophe Colomb Rue Olivier De Serres Rue Diderot Avenue De Dublin Avenue D'edimbourg Rue De La Pérouse Rue De Lisbonne Avenue De Londres Rue De Madrid Rue Miramont Rue Robert Surcouf Rue Vion
AMIENS-4	AMIENS	0026	Saint Acheul II Ecole primaire (124-126 rue Saint Acheul)	Impasse Bobillot Square Albert Bouchez Rue Camus Rue Danton Rue De L'étoile Chaussée Jules Ferry Rue Henri Giffard Rue D'orion Chemin Du Réservoir Rue Saint Acheul Cour Sauvé

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	Circonscription Territoriale
				Rue René Et Marcelle Sobo Rue Francis Tattegrain
AMIENS-4	AMIENS	0033	Mercey I Ecole primaire A (123 rue de Mercey)	Rue De Cagny (du N° 270 Au N° 678, Du N° 213 Au N° 701) Rue Du Chemin Noir Rue De Contalmaison Rue Pierre Curie Square Choderlos De Laclos Rue Raymond Gourdain Rue Jules Guesde Rue De Mercey Chemin Noir Rue Jacques Prévert Rue Robespierre Rue Du Nouveau Siècle Résidence Du Prince Noir Square Du Tourmais Rue Cyrille Werbrouck Rue Du 31 Août 1944
AMIENS-4	AMIENS	0048	Victorine Autier Ecole maternelle Rosa Bonheur (rue du Héron Cendré)	Rue Des Aigrettes Rue Du Bel Air (du N° 69 Au N° 139, N° 998) Rue Victorine Autier Rue De Boutillierie Rue René Boileau Rue De Cagny (du N° 680 Au N° 704, Du N° 703 Au N° 741) Rue Bernard Cuminal Rue Marcel Paul Impasse Du Port À Fumier Rue De La Roselière Mail Roger Salengro Rue Simone Signoret Allée Du Verger Rue Des Saules Cour Alfred
AMIENS-4	AMIENS	0057	Robert de Luzarches II Gymnase du Lycée (4 bis rue le Mongnier)	Rue Jules Barni (du N° 120 Au N° 998, Du N° 263 Au N° 999) Rue Sire Bernard Rue Jean Boen Rue De La Cité Cité De Croy Rue De Croy Impasse Legris Rue Des Maieurs Rue Le Mongnier Rue Riolan (du N° 188 Au N° 998, N° 999) Rue Vaquette
AMIENS-4	AMIENS	0062	La Neuville Ecole maternelle (22 rue Haleine Ridoux)	Rue De L'aggrappin Ruelle Du Bois Rue Robert Colleatte Rue Renée Cossin Rue De La Délivrance Place Augustin Dujardin Rue Léon Duvauchel Impasse Du Petit Marais Rue Haleine Ridoux Rue De Suffren Rue Dumont D'urville Rue Voyelle Place De L'aggrappin Rue De La Terrière
AMIENS-4	AMIENS	0064	Mercey II Ecole maternelle Jacques Prévert (431 rue de Cagny)	Rue Des Alouettes Rue Babeuf Rue Condorcet Rue Des Fauvettes Rue Pierre Mac Orlan Rue Des Mésanges Rue Blaise Pascal Les Provinciales Allée Du Tilia Chemin Vert
AMIENS-4	AMIENS	0072	Daniel Leroy Salle Daniel Leroy Rue Simone Signoret	
AMIENS-5	AMIENS	0014	Noyon Ecole primaire A (rue Rigollot)	Rue Du Blamont (du N° 2 Au N° 96, Du N° 1 Au N° 99) Rue Albéric De Calonne (du N° 2 Au N° 44, Du N° 3 Au N° 19) Rue De Castille Rue De La Contrescarpe Rue Daire Rue Damis Rue Charles De Foucauld Rue Dewailly Rue De Dijon Rue Charles Dubois (du N° 2 Au N° 38, Du N° 1 Au N° 63) Cour Dufosse Rue Dufresne Passage Alphonse Fiquet Rue Du Fossé Impasse Fossier Rue Edouard Gand Rue Gribeauval Rue Just Hauy Place Du Maréchal Joffre

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	Circonscription Territoriale
				Rue Pauquy Rue Pointin Rue Rigollot Rue Saint Fuscien (du N° 2 Au N° 22, Du N° 1 Au N° 31) Rue Paul Sautai (du N° 2 Au N° 996, Du N° 15 Au N° 999, N° 998) Rue Vascosan Rue Vulfran Warmé (du N° 2 Au N° 120, Du N° 1 Au N° 105) Boulevard De Belfort (côté Impair) Place Alphonse Fiquet (n° 7) Rue Voiture (du N° 2 Au N° 20 Et Du N° 1 Au N° 17)
AMIENS-5	AMIENS	0015	Jean Macé Ecole Maternelle (36 rue Jean Macé)	Rue Du Blamont (du N° 104 Au N° 998, Du N° 101 Au N° 999) Rue Du Cange Rue Fernand Choquart Rue Clabault Rue Coquerel Rue Cornet Rue Henri Daussy Cour Dupont Rue Charles Floquet Rue Jean Macé Rue Langles Rue Malakoff Impasse Retel Rue Rohaut Rue Saint Fuscien (du N° 33 Au N° 191, N° 994) Rue Saint Geoffroy Impasse Saint Hubert Rue Saint Hubert Rue Vulfran Warmé (du N° 122 Au N° 998, Du N° 107 Au N° 999)
AMIENS-5	AMIENS	0017	Bapaume I Ecole primaire (7 à 11 boulevard de Bapaume)	Rue Paul Bert Rue Marcellin Berthelot Rue De Bovés Rue De Cachy Rue De Cagny (du N° 64 Au N° 156) Rue Victor Comment Rue De Cottenchy (du N° 138 Au N° 998, Du N° 97 Au N° 999) Rue Caussin De Perceval Rue Richard De Fournival Rue De Gentelles Rue Croix Saint Firmin (du N° 72 Au 998, Du N° 69 Au N° 999) Rue Nithard Rue Du Paraclet Allée Du Régent Rue Du Comte Raoul
AMIENS-5	AMIENS	0030	Boutillerie Groupe scolaire (783 rue de Cagny)	Rue Du Bel Air (du N° 2 Au N° 34, Du N° 1 Au N° 27) Rue De Cagny (du N° 706 Au N° 724 Et Du N° 741 Bis Au N° 789) Rue Dehollandé Rue Philibert Delorme Rue Du Héron Cendré Rue Le Corbusier Rue Viollet Le Duc Rue Pierre Lescot Impasse André Lurçat Rue Mansart Rue Du Méridien Rue De La Métairie Rue De Montréal Rue Niemeyer Hameau Jean Racine Rue Jean Racine Allée Des Riez Rue Des Riez Rue Rousseau Rue De La Ruelle Rue Soufflot Rue Toumaniantz Rue Vaucanson Chemin Des Vignes Rue Jacques Vignoble Rue Wasse
AMIENS-5	AMIENS	0032	Auguste Janvier Centre sportif (rue Just Haüy)	Rue Jules Barni (du N° 2 Au N° 118, Du N° 1 Au N° 261) Rue Burger Rue De Cagny (du N° 2 Au N° 62) Rue Capperonnier Impasse Capperonnier Villa Coriolan (du N° 1 Au N° 29 Et Du N° 2 Au N° 26) Rue De Cottenchy (du N° 2 Au N° 136, Du N° 1 Au N° 95) Rue Duroyer Rue Galland Cour Huret Rue Leprince Rue De Morvillers Rue Du Pinceau Rue Riolan (du N° 2 Au N° 186, Du N° 1 Au N° 47)
AMIENS-5	AMIENS	0040	Edmond Rostand I Ecole maternelle (53 rue de Prague)	Rue Du Cabaret Vert Allée Des Coccinelles Rue Descartes Place De Gorlitz Rue Philéas Lebesgue Rue D'ophélie

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	Circonscription Territoriale
				Allée Du Parc Rue Arthur Rimbaud Rue Edmond Rostand Rue Paul Verlaine Rue De La 3 ^{ème} D.I. (du N° 98 Au N° 998, Du N° 83 Au N° 999)
AMIENS-5	AMIENS	0045	Jean-Marc Laurent I Centre culturel Jacques Tati (rue du 8 mai 1945)	Rue Des Alpilles Rue D'armor Chemin De Banlieue Rue Jacques Cartier Rue De Cernay Rue De Colmar Rue Du Congrès D'amiens Rue Lord Cornwallis Chemin Des Crignons Rue De La Croix Rompue Rue Alphonse Daudet Allée De L'esterel Rue De Fougères Rue Jean Giono Rue Frédéric Mistral Rue D'obermai Rue Marcel Pagnol Rue De Redon Rue Saint Fuscien (du N° 499 Au N° 995, N° 996) Rue Des Santons Allée De La Sapinière Rue De Tarascon Rue De Thann
AMIENS-5	AMIENS	0047	Réaumur Ecole maternelle (rue Réaumur)	Rue De L'amarillis Rue D'assas Rue Du Régiment D'auvergne Allée Des Bouleaux Rue Du Bouquet De Bohème Rue Du Cabaret De La Belle Femme Rue Des Cèdres Allée Des Cytises Rue De Dortmund Allée Georges Couthon Allée Germaine Dulac Allée Des Ormes Rue Des Trois Pavillons Rue Réaumur Allée Des Rencontres Rue Pierre Rollin (du N° 1 Au N° 7) Allée Pierre Rollin Rue Saint Fuscien (du N° 193 Au N° 497, N° 998) Rue Saint Magloire Allée Des Tilleuls Rue De Westphalie Rue Du 8 Mai 1945
AMIENS-5	AMIENS	0058	Bapaume II Ecole primaire (7 à 11 boulevard de Bapaume)	Boulevard De Bapaume Rue De Cagny (du N° 160 Au N° 260) Résidence Des Charmilles Rue Gabriel De Mortillet Rue Albert Gaudry Rue De La Liberté Rue De La 3 ^{ème} D.I. (du N° 2 Au N° 96, Du N° 1 Au N° 81)
AMIENS-5	AMIENS	0066	Jean-Marc Laurent II Centre Culturel Jacques Tati (rue du 8 mai 1945)	Rue D'aix Rue D'alès Rue D'antibes Rue D'arles Rue D'avignon Allée De Beau lieu Allée De Beau Soleil Allée Le Chevalier Rue Du Maréchal De Castries Rue Jean-Marc Laurent Allée De L'ormais Rue Pierre Rollin (du N° 17 Au N° 39) Allée Des Rencontres Allée De Vallauris Rue De Vigan
AMIENS-5	AMIENS	0068	Edmond Rostand II Gymnase (126 rue Edmond Rostand)	Rue De L'aiglon Cité Des Castors Rue Champlain Rue Châteaubriand Chemin De Cottenchy Rue Colette Rue Cyrano Rue Alfred De Musset Rue Bernardin De Saint Pierre Rue Laënnec Rue Marie Laurencin Rue De Montcalm Rue De Prague Rue De Québec Rue Elsa Triolet
AMIENS-6	AMIENS	0002	Notre-Dame Ecole maternelle (26 rue Metz l'Evêque)	Lotissement Au Grè Du Vent Place D'aguesseau Boulevard Alsace Lorraine (du N° 1 Au N° 997 Et N° 998)

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	Circonscription Territoriale
				Rue Georges Antoine Rue Des Augustins (côté Pair) Rue Vincent Auriol Rue De La Barette (côté Pair) Boulevard De Belfort (côté Pair) Square Jules Bocquet Rue Des Cannelles Rue Cardon Rue Caudron Rue Du Cloître De La Barge Rue De L'amiral Courbet Rue Des Crignons Rue Robert De Luzarches Rue Pierre Dubois Rue Dusevel Rue Alexandre Fatton Place Alphonse Fiquet (du N° 1 Au N° 5, Du N° 9 Au N° 29 Et Du N° 2 Au N° 996) Rue Flatters (du N° 1 Au N° 19) Rue Gloriette Place René Goblet Rue Henri Iv (côté Pair) Rue Victor Hugo Rue Jean Xxiii Rue Lamartine Rue Lameth Rue Du Marché Lanselles (du N° 2 Au N° 14) Rue Adéodat Lefevre (du N° 2 Au N° 12) Rue Lesueur Passage Du Logis Du Roi Rue De Noyon Rue De L'oratoire Rue Des Orfèvres (côté Pair) Allée De La Pléiade Rue Porion Square Saint Denis Impasse Saint Didier Rue Saint Martin Aux Waides Place Saint Michel (du N° 4 Au N° 8) Rue Sire Firmin Leroux Rue Vade
AMIENS-6	AMIENS	0003	Madeleine Michelis Lycée (rue Vincent Auriol)	Rue Du Mail Albert 1* Rue Allart Rue Des Trois Cailloux Rue Ernest Cauvin Rue Des Cordeliers Rue Des Corps-Nuds-Sans-Teste Rue Duthoit Place Gambetta Rue Des Jacobins Rue Lamarck Rue Jules Lardière Rue Lavalard Rue Pierre L'hermite Rue Des Lombards Rue Des Louvels Rue Péru Lorel Rue Marotte Rue Des Otages Rue Alphonse Paillat Rue Puvis De Chavannes Impasse Des Rabuissos Rue De La République Rue Albert Roze Square Pierre-Marie Saguez Rue Des Sergents Rue Des Vergeaux (côté Pair) Rue Vivien Rue Emile Zola Passage Auguste Perret Rue De Blayries
AMIENS-6	AMIENS	0006	Saint Honoré Immeuble communal (170 rue Saint Honoré)	Boulevard De Chateaudun (du N° 2 Au N° 118 Et Le N° 999) Boulevard De Dury (du N° 1 Au N° 997 Et N° 998) Rue Hecquet Rue Pierre Lefort Rue Du Moulin Route De Paris (du N° 221 Au N° 385, Du N° 212 Au N° 402) Rue Saint Honoré (du N° 1 Au N° 285, Du N° 2 Au N° 296) Cour Suzanne Rue Sylvius Allée Des Tennis
AMIENS-6	AMIENS	0007	Henriville Ecole maternelle (163 rue Delpech)	Rue Blasset Rue Cozette Rue Jeanne D'arc Rue Delpech (du N° 1 Au N° 79 Bis, Du N° 2 Au N° 78) Rue Dufour Rue Duminy Rue Latour Rue Laurendeau (du N° 77 Au N° 109, Du N° 66 Au N° 116)

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	Circonscription Territoriale
				Place Longueville Rue Millevoye (du N° 1 Au N° 31, Du N° 2 Au N° 32)
AMIENS-6	AMIENS	0008	André Bernard Ecole maternelle (233 rue Saint Fuscien)	Rue Beauregard Rue Albéric De Calonne (du N° 46 Au N° 996, Du N° 21 Au N° 999) Rue Evrard De Fouilloz Rue Camille Desmoulins (du N° 141 Au N° 999, Du N° 118 Au N° 998) Rue Dhavernas (du N° 1 Au N° 995, N° 998) Rue Charles Dubois (du N° 65 Au N° 999, Du N° 40 Au N° 998) Rue Janvier Rue Saint Fuscien (du N° 24 Au N° 192 Et N° 997) Rue Paul Sautai (du N° 1 Au N° 13) Rue Louis Thuillier
AMIENS-6	AMIENS	0010	André Chénier Ecole maternelle (18 rue André Chénier)	Avenue D'Allemagne Rue D'andorre Rue D'autriche Avenue De Belgique Rue De Bulgarie Allée De Chypre Avenue Paul Claudel Rue Agrippa D'aubigné Rue Alexandre Dumas (du N° 100 Au N° 998, Du N° 59 Au N° 999) Rue Paul Eluard Avenue D'Espagne Allée De Finlande Avenue De Grèce Rue De Hongrie Avenue D'Irlande Place D'Islande Avenue D'Italie Rue De Lettonie Allée De Lituanie Allée De Malte Rue Clément Marot Allée De Monaco Rue De Norvège Rue De L'ours Et La Lune Allée Des Pays-Bas Rue De Pologne Avenue Du 14 Juillet 1789 (du N° 479 Au N° 999 Et Du N° 574 Au N° 998) Rue François Rabelais Rue De La République Tchèque Avenue Du Royaume Uni Chemin De Rumigny Allée De Saint-Marin Rue De Slovaquie Rue De Slovénie Allée De Suède Rue Des Visages Radieux Allée Et Impasse Du Delphinium Rue De L'échange Rue De L'endormie Allée De L'éventail Allée Du Partage Du Midi Allée Des Quatre Souffles Résidence Du Stade Allée De La Tête D'or Impasse Des Vers D'exil Avenue De La Sagesse Allée Du Château De Brangues Allée De L'échauguette Allée Violaine Rue Du Soleil Levant Boulevard Ambroise Paré (du N° 1 Au N° 27)
AMIENS-6	AMIENS	0034	Delpech I Ecole primaire garçons (159 rue Delpech)	Rue Chevalier Rue Delpech (du N° 80 Au N° 998, Du N° 81 Au N° 999) Rue Gauthier De Rumilly (du N° 160 Au N° 998, Du N° 101 Au N° 999) Rue Camille Desmoulins (du N° 1 Au N° 139, Du N° 2 Au N° 116) Rue Dhavernas (du N° 66 Au N° 996, N° 997) Rue Marguerite Hémarit Férandier Rue Edmond Lebel Rue Lemerchier (du N° 100 Au N° 998, Du N° 115 Au N° 999) Boulevard De Saint-Quentin (du N° 1 Au N° 127, N° 998) Rue Camille Saint-Saëns Rue Saint Simon
AMIENS-6	AMIENS	0052	Jules Lefebvre Ecole maternelle (43 rue Jules Lefebvre)	Rue Gauthier De Rumilly (du N° 1 Au N° 99, Du N° 2 Au N° 154) Rue Dheilily Rue De La Fosse Au Lait Rue Marcel Lamiable Rue Laurendeau (du N° 2 Au N° 64, Du N° 3 Au N° 75) Rue Jules Lefebvre Rue Le Maître Rue Liénard Lesecq Rue De Paris (du N° 1 Au N° 219, Du N° 2 Au N° 210, N° 998, N° 999) Rue Sainte-Beuve Rue Du Colonel Tempez Allée Olympe De Gouges Allée Des Vignerons
AMIENS-6	AMIENS	0053	Delpech II Ecole primaire filles (161 rue Delpech)	Rue Alexandre Rue Boucher De Perthes Rue Creton

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	Circonscription Territoriale
				Rue Debray Rue Dhavernas (du N° 2 Au N° 56, N° 999) Rue Laurendeau (du N° 113 Au N° 999, Du N° 118 Au N° 998) Rue Lemerchier (du N° 11 Au 113, Du N° 2 Au N° 98) Rue Millevoeye (du N° 33 Au N° 999, Du N° 34 Au N° 998) Rue Morgan Rue Voiture (du N° 22 Au N° 52, Du N° 19 Au N° 45) Boulevard Jules Verne
AMIENS-6	AMIENS	0054	Les Tilleuls Gymnase les Tilleuls (allée des Tilleuls)	Rue D'artagnan Enclos De La Bergerie Clos Des Chataigniers Rue Du Vicomte De Bragelonne Rue Antoine De Saint Exupéry Rue Alexandre Dumas (du N° 2 Au N° 98, Du N° 1 Au N° 57) Allée Des Hêtres Rue Du Monsoreau Allée Du Mont Joie Chemin Du Mont Thomas Allée Du Petit Prince Rue Saint Fuscien (du N° 194 Au N° 992, N° 999) Boulevard De Saint Quentin (du N° 181 Au N° 997, Du N° 70 Au N° 996)
AMIENS-6	AMIENS	0067	Sagebien Ecole primaire (85 rue Sagebien)	Rue Georges Beauvais Rue Alain Chartier Boulevard De Châteaudun (du N° 1 Au N° 99, N° 998) Rue André Chénier Rue Philippe De Commynes Allée Du Coteau Boulevard De Dury (du N° 2 Au N° 996, N° 999) Rue Jean Froissart Allée De Joinville Rue Stéphane Mallarmé Parc De Berny Rue Sagebien Boulevard De Saint Quentin (du N° 2 Au N° 68, N° 999) Rue François Villon Allée Des Accompagnements Allée De L'art Poétique Allée De La Cantate À Trois Voix Allée De Conty Chemin Des Hayettes Cité Jean Petit Allée De L'œil Ecoute Rue De L'offrande (impair) Résidence Robert Blanchard Avenue Du Soulier De Satin Allée Des Feuilles De Saints Allée Du Syrinx Allée Du Pan Allée Des Conversations Avenue Du Quatorze Juillet 1789 (du N° 387 Au N° 477, Du N° 404 Au N° 572) Allée Des Chèvrefeuilles
AMIENS-7	AMIENS	0001	Hôtel de ville Hôtel de ville (salle des mariages)	Passage Du Baillage Rue Henri Barbusse Rue De Beauvais Rue Léon Blum Rue Albert Catoire Rue Des Chaudronniers Rue Albert Dauphin Place Léon Debouverie Rue Delambre Rue Du Maréchal De Lattre De Tassigny Rue Duméril Place Au Fil Rue Gresset Place De L'hôtel De Ville Rue Du Général Leclerc (du N° 2 Au N° 22, Du N° 1 Au N° 37) Rue Au Lin Rue De La Malmaison Rue De Metz Rue Saint Patrice Rue Des Vergeaux (côté Impair) Rue De La 2 ^{ème} D.B. Place Maurice Vast
AMIENS-7	AMIENS	0009	Châteaudun I Ecole primaire (131 boulevard de Châteaudun)	Rue Du Campus Route De Conty Rue Des Quatre Lemaire Rue Victor Magnier Rue Salomon Malanghu Rue Jean Moulin Chemin Des Plantes Rue Bernard Risbourg Chemin Du Thil Allée Des Tisserands Avenue De La Croix Jourdain Rue Jean Nicolas Corvisart Rue Charles Nicolle Rue Guillaume Dupuytren Rue Georges Samuel Perrottet 2 Rue De La Sablonnière

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	Circonscription Territoriale
				Rue Du Professeur Christian Cabrol (n°16, N°34, N°38 Et 40, Du N°41 Au N°47, Du N° 53 Au N° 55 Et Du N° 76 Au N° 86) Boulevard Ambroise Paré (n° 40 Et N° 45) Rue Charles Dufrot Rue Marie Boudier Rue Jean Baptiste Trannoy Avenue Valéry Giscard D'estaing Rue Béranger (du N° 1 Au N° 149, N° 996)
AMIENS-7	AMIENS	0011	Beauvais I Ecole maternelle (4 rue de l'Union)	Esplanade Edouard Branly Boulevard Carnot Rue Dom Bouquet Rue Dom Grenier Rue Guermont Boulevard De Guyencourt (du N° 1 Au N° 33, N° 996) Rue Des Huguenots Rue Le Nôtre Boulevard Maignan Larivière Rue François Meusnier Boulevard Pasteur Rue De Rouen (du N° 2 Au N° 204, Du N° 1 Au N° 229) Square Marcel Bacon Rue Béranger (du N° 151 Au N° 243, Du N° 2 Au N° 248) Rue Du Général Boyeldieu Rue Cavillier Rue Du Général Chanzy Rue Corrée Rue François Delavigne Rue Denfert-Rochereau Avenue Du Général Foy Rue Du Général Friant Boulevard De Guyencourt (du N° 35 Au N° 999, N° 998) Rue Dite Jourdel Rue De Lannoy Impasse Thomas Rue De L'union Square Baptiste Marcet
AMIENS-7	AMIENS	0012	Beauvais II Ecole primaire (2 rue de l'Union)	Rue De L'abbaye (du N° 34 Au N° 998 Et Du N° 39 Au N° 999) Impasse Barbier Rue Barbier Rue Dite Carpentier Rue Chauvelin Place Des Anciens Combattants Allée De La Cressonnière Rue Dargent Impasse Hevin Avenue De L'hippodrome Impasse De L'hippodrome Résidence De La Hotoie Tivoli Rue Du Bâtonnier Mahiu Allée Du Pastel Rue Des Prémontrés (du N° 2 Au N° 14, Du N° 1 Au N° 11) Rue Rembault Allée Sablée Allée Des Soupirs Cité Des Bleuets Impasse Du Christ Rue Du Christ Rue Colbert Rue Decave Cité Des Glycines Cité Des Iris Rue Lescouvé (du N° 291 Au N° 999, N° 998) Cité Des Lilas Rue Molière Rue De La Montagne Cité Des Myosotis Cité Des Cèllets Rue Des Deux Ponts Cité Des Roses Clos Saint Jean Grande Rue Du Petit Saint Jean Rue De La Source Rue Bruno D'agay Rue Chabannes Impasse Chabannes Rue D'elbeuf Rue Philippe Lebon Rue Lescouvé (du N° 2 Au N° 218, Du N° 1 Au N° 245) Rue Hélène Lockert Rue Pinsonnat Rue Des Prémontrés (du N° 44 Au N° 998, Du N° 41 Au N° 999) Allée Du Puits De La Roche
AMIENS-7	AMIENS	0013	Saint Roch I Ecole primaire A (1 rue de la Demi-Lune)	Rue Martin Bleu Dieu Impasse Des Briques Rue Jean Calvin Rue Jean Catelas Rue Caumartin Rue De Cerisy Rue Des Corroyers Rue Desprez
AMIENS-7	AMIENS	0024	Petit Saint Jean Ecole primaire (15-17 rue Molière)	Elbeuf I Ecole maternelle (rue Louis Antoine de Saint Just) Rue Bruno D'agay Rue Chabannes Impasse Chabannes Rue D'elbeuf Rue Philippe Lebon Rue Lescouvé (du N° 2 Au N° 218, Du N° 1 Au N° 245) Rue Hélène Lockert Rue Pinsonnat Rue Des Prémontrés (du N° 44 Au N° 998, Du N° 41 Au N° 999) Allée Du Puits De La Roche
AMIENS-7	AMIENS	0036	Elbeuf I Ecole maternelle (rue Louis Antoine de Saint Just)	(Centralisateur) Louis Dewailly Immeuble communal (3 place Louis Dewailly)
AMIENS-7	AMIENS	0051	(Centralisateur) Louis Dewailly Immeuble communal (3 place Louis Dewailly)	

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	Circonscription Territoriale
				Place Louis Dewailly Rue Flamant Place Léon Gontier Rue De L'amiral Lejeune Rue Lhomond Rue Aimé Merchez Rue Charles Nungesser Rue Frédéric Petit Rue Robert Pierre Rue De La Poudrière Rue Saint Jacques Rue Marc Sangnier Square Henri Sené Rue Voclin
AMIENS-7	AMIENS	0055	Châteaudun II Ecole primaire (131 boulevard de Châteaudun)	Rue De L'abeille Rue Neuve D'agrain Rue Du Général Barbou Rue Du Bellay Rue Boutmy Boulevard De Châteaudun (du N° 120 Au N° 996, Du N° 103 Au N° 997) Rue De Forceville Rue Alfred Lemaire Carrefour De La Libération Rue Du Manège Rue Pagès Rue De L'amiral Perrée Allée De La Quintinie Rue De Rouen (du N° 218 Au N° 306, Du N° 233 Au N° 323) Impasse Jean Scellier Rue Du Tour De Ville
AMIENS-7	AMIENS	0056	Saint Roch II Ecole primaire A (1 rue de la demi-lune)	Rue De L'abbaye (du N° 0 Au N° 32 Et Du N° 1 Au N° 37) Rue Allou Rue Berville Rue Blin De Bourdon Rue Germain Bleuet Rue Boulet Rue Buffon Rue Cressent Cour Couvreur Rue De La Demi-Lune Boulevard Faidherbe Boulevard Des Fédérés Rue Lucien Fournier Place Du Maréchal Foch Boulevard Garibaldi (du N° 46 Au N° 998, Du N° 13 Au N° 999) Rue Lavoisier Rue Pinsard (du N° 1 Au N° 997 Et N° 998) Rue Saint Roch (du N° 46 Au N° 998, Du N° 49 Au N° 999) Rue Maurice Thédié Rue Vagniez Fiquet
AMIENS-7	AMIENS	0065	Eibeuf II Gymnase (rue Louis Antoine de Saint Just)	Rue Dauphin Obry Rue Louis-Antoine De Saint Just Rue Du Général Domon Square Friant Les Quatre Chênes Résidence Les Futaies Rue Macquet Vion Rue Du Moulin Brûlé Rue Gaston Moutardier Rue Porchez Rue Ringois Rue De Rouen (du N° 312 Au N° 998, Du N° 325 Au N° 999) Boulevard De Strasbourg Rue Vast Luce Promenade Du Souvenir 5 Rue De La Sablonnière Rue Du Professeur Christian Cabrol (n° 88 Et 90) Impasse André Thouin Impasse Dom Robbe
AMIENS-2	ALLONVILLE	0001 (unique)	Mairie (13 Grande rue)	
AMIENS-2	BERTANGLES	0001 (unique)	Mairie (2 rue des pensées)	
AMIENS-2	CARDONNETTE	0001 (unique)	Salle des fêtes (place de l'église)	
AMIENS-2	COISY	0001 (unique)	Mairie (12 rue Manon Lescaut)	
AMIENS-2	MONTONVILLERS	0001 (unique)	Mairie (1 rue de l'église)	
AMIENS-2	POULAINVILLE	0001 (unique)	Salle des associations (Place du 8 mai)	
AMIENS-2	QUERRIEU	0001 (unique)	Mairie (1 rue du Four des Champs)	
AMIENS-2	RAINNEVILLE	0001 (unique)	Mairie (2 rue de Querrieu)	
AMIENS-2	SAINT-GRATIEN	0001 (unique)	Mairie (5 rue de l'école)	
AMIENS-2	VILLERS-BOCAGE	0001	(Centralisateur) Salle des fêtes (place de l'église)	Chemin De Bertangles Chemin De L'arcanson Impasse De La Mare Impasse De La Place Impasse Des Battreux Lotissement Le Bocage Lotissement Le Pré Place De L'église Résidence Le Pré Route De Bertangles Route Nationale Route De Montonvillers

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	Circonscription Territoriale
				Rue De La Bassée Rue De La Chapelle Rue De L'arcanson Rue De L'église Rue De L'équipée Rue Des Aubépines Rue Des Battreux Rue Des Charrons Rue Des Libérateurs Rue Des Vergers Rue Du Haut Rue Neuve (côté Pair)
AMIENS-2	VILLERS-BOCAGE	0002	Cantine (rue de l'église)	Allée Des Ronciers Chemin De La Vallée Chemin Des Ormes Chemin Tour De Ville Clos De L'érable Grand rue Impasse Des Charmilles Impasse Des Mûres Impasse Des Sureaux Lotissement Masure De Fesseroles Lotissement Les Tilleuls Lotissement Saint Eloi Masure De Fesseroles Place Du 11 Novembre Place Du 8 Mai Résidence Du Manoir Résidence Les Tilleuls Route De Rainneville Rue De Cosse Rue De La Poste Rue De La Prairie Rue De La Sablière Rue Des Airelles Rue Des Frênes Rue Du 14 Juillet Rue Du Château D'eau Rue Du Petit Bois Rue Du Plein Soleil Rue Neuve (côté Impair) Rue Saint Eloi
AMIENS-3	AUBIGNY	0001 (unique)	Mairie (place Roger Salengro)	
AMIENS-3	BUSSY-LES-DAOURS	0001 (unique)	Mairie (2 rue de l'église)	
AMIENS-3	CAMON	0001	Salle Louis Aragon (place du Général Leclerc)	Impasse De L'abreuvoir Rue D'amiens À Bussy-Lès-Daours Rue Lucie Aubrac Rue Christophe Colomb - Luxembourg Rue Emile Debrie Avenue Gabrielle Rue Jules Guesde Place Du Général Leclerc Rue Gabriel Péri Rue Marius Petit Chemin Des Prêtres Rue Des Quélottes Rue Roger Salengro Rue Pierre Sémard Rue Paul Vaillant Couturier Rue Ludwig Van Beethoven - Luxembourg Rue Du 11 Novembre
AMIENS-3	CAMON	0002	Centre de loisir Le Ranch (rue des Déportés)	Rue Honoré De Balzac Rue Lucien Barbier Allée Beausoleil Rue Ambroise Croizat Rue Marie Curie Rue Robert Desnos Rue Jean Dumesges Rue Du Fond De Creuse Rue Et Impasse Maximilien De Robespierre Rue Jules Ferry Square Youri Gagarine Rue Armand Et Julia Huzieux Allée Jolibois Rue Suzanne Lenglen Rue Frédéric Manhès Rue Guy Moquet Rue De La Paix Rue Pasteur Résidence Edith Piaf Allée Jacques Prévert Rue De La République Allée Des Reinettes Rue Du Stade Allée Elsa Triolet Rue Emile Zola Rue Du 8 Mai Allée Barbara Allée Julia Lamps

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	Circonscription Territoriale
AMIENS-3	CAMON	0003	(Centralisateur) Salle Louis Aragon (place du Général Leclerc)	Rue Paul Clabaut Rue Henri Barbusse Rue Colette Besson Rue Edouard Branly Rue Robert Briaux Rue Du Burin Route De Corbie Rue Des Croisettes Rue Omer Détourné Rue Laurent Fignon Rue Charles Flet Rue René Gambier Rue Du Général De Gaulle La Grapinière Rue Victor Hugo Rue Jean Jaurès Rue Du Chevalier La Barre Rue Raymond Lefebvre Rue Martin Luther King Rue Rosa Luxembourg Rue Karl Marx Rue Et Impasse Victor Mauduit Chemin De La Mer Route Nationale Rue Marcel Paul Rue Raymond Sachy Rue Stéphane Hessel
AMIENS-3	CAMON	0004	École de musique (rue des Déportés)	Rue Roger Allou Rue Des Trois Bazin Rue Albert Bourguignon Rue Georges Brassens Rue Danielle Casanova Rue Jean Catelas Rue Clovis Dehorter Rue Des Déportés Rue Paul Langevin Place Des Libertés Rue Louise Michel Rue Alfred Montandon Rue Jean Moulin Rue Victor Pétré Rue Arthur Rimbaud Rue Du Docteur Saint Aubert Square Louis Antoine De Saint-Just Rue De La Tourelle Résidence Van Gogh Chemin Des Vignes Allée Olympe De Gouges Allée Simone Veil
AMIENS-3	DAOURS	0001 (unique)	La Cerisaie (22 rue d'Amiens)	
AMIENS-3	LAMOTTE-BREBIERE	0001 (unique)	Salle des fêtes (3 rue de l'école)	
AMIENS-3	RIVERY	0001	(Centralisateur) Salle André Carpentier (Parc municipal) rue Baudrez	Rue Octave Cayeux Route De Corbie Rue Thuillier Delambre Chemin Du Halage Résidence Jean-Claude Place Du Jeu De Boules Rue Florimond Jourdain Rue Georges Matifas Avenue Du Général Leclerc Avenue Du Malaquis Impasse Marcel Impasse Motte Rue Robert Petit Résidence Du Pré Aux Bergères Route D'allonville Rue De Sélestat
AMIENS-3	RIVERY	0002	Salle André Carpentier (Parc municipal) rue Baudrez	Rue Baudrez Rue Pierre Et Marie Curie Avenue De La Défense Passive Rue Roland Dorgeles Rue Jules Ferry Rue Anne Franck Rue Fernand Léger Rue Jean Lurçat Impasse Montallier Avenue Jean Moulin Rue Pasteur Rue Alexandre Ribot Rue De Saint Dié Rue De Strasbourg Rue Jules Verne Rue Emile Zola Rond-Point Du 8 Mai 1945
AMIENS-3	RIVERY	0003	Salle André Carpentier (Parc municipal) rue Baudrez	Rue Salvador Allende Rue Des Aubépines Rue Pierre Bachelet Rue Du Beauséjour

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	Circonscription Territoriale
				Rue Du Bon Air Rue Paul Boudier Rue Claude Bourgelat Rue Georges Brassens Rue Jacques Breil Rue Georges Buignet Avenue André Carpentier Rue Jean Catelas Rue Des Cerisiers Rue Du Commandant Cousteau Rue Léo Ferré Avenue Du Petit Fort Rue Laënnec Rue Des Lilas Rue Martin Luther King Rue Pierre Maître Rue Nelson Mandela Rue Louise Michel Rue Jacques Prévert Place Jean-Jacques Rousseau Rue Paule Roy Rue Des Tilleuls Avenue De Verdun Rue Boris Vian Rue Paul-Emile Victor Rue Rene Cassin
AMIENS-3	VECQUEMONT	0001 (unique)	Mairie (4 allée des œillets)	
AMIENS-4	BLANGY-TRONVILLE	0001 (unique)	Mairie (3 place Gaston Delapierre)	
AMIENS-4	CACHY	0001 (unique)	Mairie (3 place des Marronniers)	
AMIENS-4	GENTELLES	0001 (unique)	Mairie (1 place Gambetta)	
AMIENS-4	GLISY	0001 (unique)	Espace Antoine de Saint Exupéry (47 rue d'en haut)	
AMIENS-4	LONGUEAU	0001	(Centralisateur) Salle Daniel Féry (place Louis Prot)	Avenue Henri Barbusse (à Partir Des Rues Léon Poidevin Et Albert Gaillard) R.N. 35 Boves Rue Victor Camélinat Rue Laurent Catelas Rue Georges Debailly Rue Du Général De Gaulle Impasse Fayolle Rue Albert Gaillard Rue Du Général Gallieni (Partie Comprise Entre La Rue Georges Debailly Et La Rue Albert Gaillard) Impasse Gambetta Rue Théodore Guilbeau Cité I.P. Rue Jean Jaurès (Partie Comprise Entre La Cité I.P. Et La Rue De La Liberté) Impasse Joinville Impasse Mangin Rue Alexandre Manier Rue François Mitterrand Rue Denis Papin (Partie Comprise Entre La Rue De La République Et La Rue De La Liberté) Rue Pasteur (Partie Comprise Entre La Rue De La République Et La Rue De La Liberté) Rue Du Phare Du Bout Du Monde Place Louis Prot Rue Et Impasse Louis Prot Impasse De La République Rue De La République Rue Pierre Sépard
				Impasse Anne-Marie Capron Lotissement Le Domaine Du Clocher Lotissement Le Clos Des Charmes Rue Du Cottage De La Croix De Fer Rue Jean-Baptiste Delambre Rue Jacques Duclos Rue Yves Farge Rue Jules Ferry Rue Benoît Frachon Impasse Raymond Lefebvre Rue Raymond Lefebvre Lotissement Le Lys D'or Rue Lénine Impasse Joseph Noël Rue Gérard Philipe Rue Maurice Thorez R.N. 34 Roye R.N. 36 Saint Quentin Rue Paul Vaillant Couturier Avenue De La Ville Idéale Rue Du 8 Mai 1945 Impasse Anne-Marie Capron Rue Du 11 Novembre 1918
AMIENS-4	LONGUEAU	0003	Salle Paul Hédé (rue Paul Baroux)	Allée Des Acacias Rue Des Aubépines Avenue Henri Barbusse (Partie Comprise Entre Le Pont De 88 Mètres Et Les Rues Léon Poidevin Et Albert Gaillard) Impasse Paul Baroux Rue Paul Baroux Rue Lucette Bonard

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	Circonscription Territoriale
				Place Odette Caify Chemin De La Canardière Rue Jean Catelas Rue Du Cimetière Rue Georges Couthon Rue Olympe De Gouges Impasse Croix Des Jardins Rue Joliot Curie Rue Valentin Debailly Rue Du Chevalier De La Barre Rue Jules Devauchelle Rue Léo Ferré Rue Gracchus Babeuf Allée Des Jardiniers Rue Paul Langevin Rue André Lalouette Rue Françoise Pellehette Impasse Du Pic Vert Rue Léon Poidevin Rue Robespierre Rue Des Rosenberg Allée Des Rosiers Rue Des Rossignols Place Saint-Just Rue De Stalingrad Allée Des Tilleuls Avenue Du 14 Juillet 1789 Allée Des Genêts Allée Des Fougères Allée Des Bruyères Allée Des Camélias Allée Des Hortensias Allée Des Lilas
AMIENS-4	LONGUEAU	0004	Salle Denis Papin (rue Denis Papin)	Rue Et Impasse Des Alliés Impasse Des Belges Rue Des Belges Rue Pierre Brossolette Rue Marcel Capon Rue Pierre Curie Rue Auguste Delaune Rue D'estienne D'orves Rue Du Maréchal Foch Rue Anatole France Rue Du Général Gagliéni (A Partir De La Rue Alexandre Manier Et L'impasse Fayolle) Rue Victor Hugo Rue Jean Jaurès (A Partir De La Rue De La Liberté) Rue Du Maréchal Joffre Rue Gaétan Lecomte Rue De La Liberté Rue Marcel Martin Impasse Des Myosotis Place Des Myosotis Rue Pasteur (A Partir De La Rue De La Liberté) Rue Des Prés Rue Gabriel Péri Rue Des Platanes Rue Emile Poyen Rue Jean-Jacques Rousseau
AMIENS-4	VILLERS-BRETONNEUX	0001	(Centralisateur) Marché couvert (Rue du Général Leclerc)	Résidence Du Bel Air Résidence De La Bergerie Rue Hélène Boucher Rue Du Bouloir Rue Georges Brassens Chemin Du Cailloix Rue Du Cailloix Résidence Jean Debry Rue De Démuin Impasse De La Dragonne Rue Driot Rue Henri Dunant Rue De L'eglise Rue De L'eure-Et-Loir Rue Du Maréchal Foch Rue De La Gare Rue Du Général Leclerc Rue De Marcelcave Rue De Melbourne Rue De Montdidier Résidence La Moutonne Résidence Du Parc Rue De Paris Rue Jean-Luc Petit Rue De La République Rue Maurice Seigneurgens Rue De Verdun Rue Du 8 Mai 1945 Rue Du 27 Novembre Résidence Foch Place Du Général De Gaulle

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	Circonscription Territoriale
				Place De L'église Clos De L'aventure Rue D'eure Et Loire
AMIENS-4	VILLERS-BRETONNEUX	0002	Marché couvert (Rue du Général Leclerc)	Rue D'amieus Rue Vincent Aurioi Rue D'aubigny Résidence Du Bois Saint Martin Rue Jules Bonhomme Rue Du Bout Des Champs Rue De Corbie Rue René Coty Rue Maurice Floquet Rue Valéry Giscard D'estaing Rue Du Hamel Rue D'hamelet Rue D'herleville Rue François Mitterrand Rue Navarin Rue De Péronne Rue Georges Pompidou Place Robinvale Rue Delacour Rousseau Boulevard Saint-Martin Rue Du Sémaphore Rue Des Tavernes Résidence Le Village Rue Du 11 Novembre 1918 Clos Du Hamel Rue De La Croix Verte Rue Paul Doumer Rue Albert Lebrun
AMIENS-4	VILLERS-BRETONNEUX	0003	Marché couvert (Rue du Général Leclerc)	Chemin De L'aventure Rue Du Bois Boulevard Aristide Briand Rue De Cachy Boulevard Victor Colet Rue Des Déportés Rue Théodore Delacour Rue Marcel Delamotte Rue De Domart Rue Faidherbe Rue Du Gazomètre Rue Victor Hugo Boulevard Jean Jaurès Boulevard André Laurent Rue Arsène Obry Rue Parmentier Rue Du Pressoir Boulevard Roger Salengro Rue Tiberghien Rue De Valmy Rue Victoria Chemin Des Vignes Rue Et Impasse Du 4 Septembre Tour Des Aubépines Promenade Des Genêts Allée Des Eglantiers Allée Des Glycines Allée Des Lilas Rue Du 25 Avril 1918 Clos De L'aventure
AMIENS-5	BOVES	0001	(Centralisateur) Palais des enfants – Salle Les Troubadours (10 rue Eugène Després)	Rue De Cagny Route De Cottency Place De L'amiral Courbet Rue Jules De Francoeville Rue Victor Hugo Rue Gaston Lecomte Rue Manasses Barbier Ruelle Ambroise Minot Chemin De La Montagne Rue Du Pezas Le Prieuré Le Rade Chemin Des Ruines Rue Alphonse Tellier Rue Alexandre Vasseur Rue De La Vicomé Chemin Des Voiries Impasse Des Peupliers Rue Des Coccinelles Rue Des Libellules Rue D'airaines
AMIENS-5	BOVES	0002	Palais des enfants – Salle Les Lutins (10 rue Eugène Després)	Hameau Des Aiguillères Rue Bénigne Bernard Rue Du Calvaire Rue Des Déportés Résistants Rue De Domart Le Mont Evangile Pont, Chemin Et Route De Fouencamps

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	Circonscription Territoriale
				Fortmanoir Impasse Du Four À Chaux Rue De La Galetière Cour De La Gare Chemin De La Gendarmerie Rue De Gentelles La Grenouillère Rue Du Commandant Jan Rue Du Général Leclerc Chemin Du Quai Militaire Rue Du Marais Rue De Montdidier Allée Du Stade Rue Des Ecluses Rue Jean Leroy Rue Du Général De Gaulle Boulevard Des Soupirs Rue Joseph Mancel Rue Eugène Desprez Rue Charlier Chemin Du Stade Rue Des Platanes
AMIENS-5	BOVES	0003	Palais des enfants – Salle Les Chevaliers (10 rue Eugène Després)	Impasse Des Alouettes Rue Du Traité De Boves Impasse Des Coquelicots Route De Corbie Rue Antoine De Saint Exupéry Rue Roland Dorgelès Rue Du Comte Enguerrand Impasse Des Gentianes Route De Glisy Rue Des Lilas Rue De L'abbesse Marguerite Rue Des 27 Martyrs Rue Du Comte Robert 1 ^{er} Impasse Des Roses Rue Henri Troyat Impasse Des Tulipes Impasse Des 4 Vents Rue Jules Verne Rue Du 8 Mai 1945 Rue Du 11 Novembre 1918 Rue Du Comte Dreux De Boves Rue Jean Moulin Impasse Des Alouettes Rue Du Marronnier
AMIENS-5	CAGNY	0001 (unique)	Salle du Conseil (Place Emile Zola)	
AMIENS-6	DURY	0001 (unique)	Maison communale (rue Ludwig Straub)	
AMIENS-6	HEBECOURT	0001 (unique)	Mairie (28 rue de Paris)	
AMIENS-6	RUMIGNY	0001 (unique)	salle polyvalente (rue de Vers)	
AMIENS-6	SAINS-EN-AMIENOIS	0001 (unique)	Salle Espérance (41 bis rue de la chaussée)	
AMIENS-6	SAINT-FUSCIEN	0001 (unique)	Mairie (2 bis rue d'Amiens)	
AMIENS-7	PONT-DE-METZ	0001	Salle des fêtes(Place René Aviezy)	Allée D'hérial Allée De Ferrières Allée Des Avocettes Allée Des Bouvreuils Allée Des Chardonnerets Allée Des Charmes Allée Des Chênes Allée Des Colibris Allée Des Colverts Allée Des Frênes Allée Des Hêtres Allée Des Marronniers Allée Des Mésanges Allée Des Pluviers Allée Des Rouge-Gorges Allée Des Sansonnets Allée Des Saules Allée Des Tilleuls Allée Des Vanneaux Allée Du Colonel Joron Allée Du Soleil Levant Chemin De Renancourt Cour Boulard La Ferme De Sotteville Le Ryonval Les Monts De Saleux Place De Salouël Place Et Route De Saveuse Route De Guignemicourt Rue De L'église Allée De L'hommelet Rue De La Cavée Chemin Des Vignes Rue Du Terrain Chemin De Guignemicourt
AMIENS-7	PONT-DE-METZ	0002	(Centralisateur) Salle des fêtes (place René Aviezy)	Allée Alfred Lorriaux Allée Marc Siberchicot

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	Circonscription Territoriale
				Allée Pierre Galibert Chemin Blanc Chemin De La Grande Commune Chemin De Longueau Grande Rue Du Petit Saint Jean Impasse De L'eau Impasse De La Fontaine Impasse Du Moulin La Grimette Place Du Général Leclerc Route De Rouen Rue André Georges Rue De La Cateuse Rue De L'eau Rue Du Château Rue Du Pont Rue Emile Beauvais Ruelle Brice Allée Gérard Perdu Chemin De Salouel
AMIENS-7	SALEUX	0001	(Centralisateur) Mairie (place de la République)	Rue Des Acacias Rue Des Bacquets Rue Henri Barbusse Rue Des Carolines Rue Du Clos Fleuri Résidence Pierre Et Marie Curie Rue Max Dormoy Rue Max Dormoy - Résidence Logis Du Val De Selle Rue Max Dormoy - Résidence Les Sapins Place De La Rose Rue Saint Pierre Rue Des Sorbiers Place Des Tilleuls Rue Du Tour Des Haies Résidence Jules Verne Rue Des Alouettes Rue Numa Auguez Résidence Bellevue Rue Jean Catelas Rue Ernest Cauvin Rue Des Colibris Route De Conty Impasse Georges Coulon Résidence Marius Damé Rue Des Fauvettes Chemin Des Fleurs Résidence De La Forge Place Raymond Gourdain Rue Jean Jaurès Place De La Libération Rue Des Mésanges Rue Saint Jean Rue Saint Maurice Rue Des Tourterelles Ilot De La Côte De Vers Rue Des Violettes
AMIENS-7	SALEUX	0002	Mairie (place de la République)	Orée Du Bois Rue Lucien Barbier Rue Des Bleuets Rue Renée Cabuzel Rue Des Capucines Rue Roland Cellé Bâtiment La Chénaie Rue Edouard Hollingue Rue Des Lilas Rue Des Mimosas Rue De Moggingen Rue Jean Moulin Rue Du D' Niquet Bâtiment L'ormaie Les Monts De Saleux Route De Taisnil Rue Du 8 Mai 1945 Rue Roger Salengro Du N° 86 Jusqu'au N° 150 Et Du N° 87 Au N° 121
AMIENS-7	SALEUX	0003	Ecole Joliot Curie (rue Roger Salengro)	Résidence D'amargue Rue De L'armyillis Rue Guillaume Apollinaire Rue Louis Aragon Rue Des Aubrétiats Rue Des Aulnes Résidence Du Bailly Rue De La Belle Epine Lotissement Du Bois Joli Rue Henri Bosco Rue Des Bruyères Rue Des Campanules Rue Albert Camus Allée Des Charmes Rue Des Charmilles
AMIENS-7	SALOUEL	0001	Centralisateur Salle d'Honneur - Mairie (10 rue Ferdinand Buisson) Haut de la commune	

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	Circonscription Territoriale
				Route De Conty Avenue De La Croix Jourdain Rue Robert Desnos Rue Paul Eluard Avenue Des Facultés Rue De La Garenne Rue Maurice Genevoix Rue Jean Giono Avenue René Laënnec Rue Des Mahonias Rue André Malraux Rue François Mauriac Rue Des Millepertuis Rue Marcel Pagnol Lotissement La Prairie Rue Jacques Prévert Rue Antoine De Saint Exupéry Résidence Du Thil Résidence Universitaire Avenue Paul Claudel Rue Des Coquelicots Allée Paschal Grousset Rue De La Prairie
AMIENS-7	SALOUEL	0002	Bibliothèque Municipale Cour de la mairie Bas de la commune (10 rue Ferdinand Buisson)	Rue La Bailly Rue Beauséjour Allée Pierre Bourgois Rue Ferdinand Buisson Rue Ernest Cauvin Rue Pierre Et Marie Curie Rue Alfred De Musset Rue Jean De La Fontaine Rue Jules Ferry Rue Anatole France Résidence Henri Grémont Rue Victor Hugo Avenue Jean Jaurès Rue Clément Marot Rue Louise De La Moissonnière Rue Des Moutiers Route De Normandie Rue Pasteur Route De Rouen Rue George Sand Rue Du Bord De La Selle Rue Denis Sévin Rue François Villon Rue Jules Verne Rue Emile Zola Rue Du 8 Mai 1945 Rue Des Chênes – Les Monts De Saleux Rue Joachim Du Bellay Allée Fulgence Lapostolle - Les Croquets - Louise Labé
AMIENS-7	VERS-SUR-SELLES	0001 (unique)	Mairie (19 route de Conty)	
AILLY-SUR-NOYE	BACOUEL-SUR-SELLE	0001 (unique)	Salle des Fête (2 place du Général de Gaulle)	
AILLY-SUR-NOYE	BELLEUSE	0001 (unique)	Salle polyvalente (2 rue Madame)	
AILLY-SUR-NOYE	LE BOSQUEL	0001 (unique)	Salle de la mairie (4 rue de la Ruellette)	
AILLY-SUR-NOYE	BRASSY	0001 (unique)	Salle des fêtes (16 bis grande rue)	
AILLY-SUR-NOYE	CONTRE	0001 (unique)	Mairie (place de la Mairie)	
AILLY-SUR-NOYE	CONTY	0001	(Centralisateur) salle des fêtes (rue de la Poste)	Conty
AILLY-SUR-NOYE	CONTY	0002	Mairie (place de l'église)	Wailly
AILLY-SUR-NOYE	COURCELLES-SOUS-THOIX	0001 (unique)	Mairie (15 Grand' rue)	
AILLY-SUR-NOYE	ESSERTAUX	0001 (unique)	Mairie (Grande rue)	
AILLY-SUR-NOYE	ESTREES-SUR-NOYE	0001 (unique)	Mairie (rue des lombards)	
AILLY-SUR-NOYE	FLEURY	0001 (unique)	Salle des fêtes (rue de Belleuse)	
AILLY-SUR-NOYE	FOSSEMANANT	0001 (unique)	Mairie (114 rue du Général Leclerc)	
AILLY-SUR-NOYE	FREMONTIERS	0001 (unique)	Espace social (2 rue du 7 juin 1940)	
AILLY-SUR-NOYE	GRATTEPANCHE	0001 (unique)	Salle des fêtes (40 rue de l'église)	
AILLY-SUR-NOYE	Ô-DE-SELLE	0001	(Centralisateur) Mairie de Loeuilly (8 rue de la Fontaine)	Loeuilly
AILLY-SUR-NOYE	Ô-DE-SELLE	0002	Salle des fêtes (4 rue Paul Dulin)	Neuville-Les-Loeuilly
AILLY-SUR-NOYE	Ô-DE-SELLE	0003	Mairie de Tilloy-les-Conty (2 rue d'en bas)	Tilloy-Les-Conty
AILLY-SUR-NOYE	MONSURES	0001 (unique)	Salle communale (Place du Général Louis Léger Boyeldieu)	
AILLY-SUR-NOYE	NAMPS-MAISNIL	0001	(Centralisateur) Salle des fêtes (place Saint Martin)	Namps-Au-Val
AILLY-SUR-NOYE	NAMPS-MAISNIL	0002	Mairie (rue de l'église Notre-Dame)	Namps-Au-Mont
AILLY-SUR-NOYE	NAMPS-MAISNIL	0003	Mairie (place Louis Caron)	Taisnil
AILLY-SUR-NOYE	NAMPS-MAISNIL	0004	Mairie (place de l'église)	Rumaisnil
AILLY-SUR-NOYE	NAMPTY	0001 (unique)	Salle des fêtes (place de la mairie)	
AILLY-SUR-NOYE	QREMAUX	0001 (unique)	Mairie (4 rue de l'École)	
AILLY-SUR-NOYE	PLACHY-BUYON	0001 (unique)	Mairie (2 rue du Commandant André Dodart)	
AILLY-SUR-NOYE	PROUZEL	0001 (unique)	Mairie (43 rue du Général Leclerc)	
AILLY-SUR-NOYE	REMIENCOURT	0001 (unique)	Salle polyvalente (1 place de l'église)	
AILLY-SUR-NOYE	SAINT-SAUFLIEU	0001 (unique)	Salle polyvalente (11 rue du Séhu)	
AILLY-SUR-NOYE	SENTELIE	0001 (unique)	Mairie (1 rue Dathy)	
AILLY-SUR-NOYE	THEZY-GLIMONT	0001 (unique)	Foyer des Campagnes n°3 (rue de l'Église)	
AILLY-SUR-NOYE	THOIX	0001 (unique)	Mairie (3 rue d'en haut)	

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	Circonscription Territoriale
AILLY-SUR-NOYE	VELENNES	0001 (unique)	Mairie (17 Grande rue)	
AILLY-SUR-SOMME	AILLY-SUR-SOMME	0001	(Centralisateur) Salle des fêtes (2 rue des Quatre Lemaire)	Cité Des Casernes Cité Anglard Cité Carmichael Rue De L'usine Rue Jean Catelas Rue Des Quatre Lemaire Rue De Saveuse Résidence La Clairière Rue D'airaines Résidence Vallée Montron Rue De L'abreuvoir Rue Du Pont Chemin De Halade Chemin Du Marais Rue Jean Jaurès Rue Aux Galets Rue Du Mont Roussi Rue Hez Rue La Barre Lotissement Vallée Montron Ferme De Toulay Ferme D'anjou Chemin Des Postes
AILLY-SUR-SOMME	AILLY-SUR-SOMME	0002	Salle des fêtes (2 rue des Quatre Lemaire)	Rue Pierre Brossolette Résidence Jean Audegond Rue Du 60ème Ri Rue Bouté Rue Edouard Branly Rue Du 11 Novembre Rue Du 8 Mai Rue Neuve Rue Joliot Curie Rue Pasteur Rue Camélinat Rue Jean Moulin Résidence Parc Des Prairies
AILLY-SUR-SOMME	AILLY-SUR-SOMME	0003	Salle des fêtes (2 rue des Quatre Lemaire)	Rue De La Paix Rue Lamartine Rue Jean Macé Rue Emile Zola Rue La Bruyère Rue Gambetta Rue Ambroise Croizat Rue Victor Hugo Rue Jules Ferry Rue Gabriel Péri Rue De La Chapelle Rue Daniel Tabary Rue Du Laris Résidence Alice Rosenstiehl Résidence Elisabeth Mathiot Rue Molière
AILLY-SUR-SOMME	AIRAINES	0001	(Centralisateur) Salle multiculturelle (5 rue Saint Denis)	Rue Des Alouettes Cité Administrative Hameau De Bazincamps Rue Edouard Branly Rue Des Canadiens Ferme De Courchon Rue De Courchon Rue Pierre Et Marie Curie Rue De La Fontaine Aux Malades Rue Des Fosses Rue Des Guides Rue D'hangest Rue De Kriftel Rue Paul Langevin (Tour) Rue Paul Langevin Rue Christian Laurent Rue Jean Moulin Résidence Notre-Dame Impasse Parmentier Rue Louis Pasteur Rue Du Colonel Polidori Rue Des Mésanges Chemin De Riencourt Place Du Commandant Seymour Rue Des Trépassés Rue Jules Verne Rue Emile Zola
AILLY-SUR-SOMME	AIRAINES	0002	Salle multiculturelle (5 rue Saint Denis)	Place Et Chemin De L'abbaye Rue De L'abbé Perdu Route D'abbeville Rue Jules André Rue Des Arènes Rue Camille Bailleul Rue Aristide Briand Rue Des Buttes Rue Edmond Cavillon

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	Circonscription Territoriale
				Rue Du Cerf Place De La Chatellenie Rue Roland Delignières Place Descatoires Rue Des Côtes De Douriez Rue De Dreuil Du 0 À 10 Et Les 12,14,16 Rue Henri Dunant Rue Henri Fissot Rue Du Grenadier Rue Paquet Greux Avenue Du Général Leclerc Rue Des Anciennes Halles Rue De L'hospice Rue De L'isle Rue De La Libération Route De Longpré Rue De Luynes Lieu-Dit Du Mault Ruelle Mérin Rue De Métigny Rue De La Montagne Rue Des Prés Notre-Dame Avenue Du Capitaine N'ichoréré Route De Oisemont Rue De La Vieille Chaussée De Paris Rue Du Château De Ponthieu Rue Des Petits Prés Rue Du Prieuré Rue Saint Clément Rue Saint Denis Rue Du Tour De Ville Rue Du Tripier Place De La Vignette Place De La 2 ^{ème} D.B. Place Du 8 Mai 1945 Rue Du 11 Novembre 1918 Place Du 53ème R.I.C.M.S. Rue Samarobriwa
AILLY-SUR-SOMME	AIRAINES	0003	Salle des fêtes de Dreuil (3 place Saint Laurent)	Rue D'allery Rue Colin Rue De Dreuil 11,13,15,17 Et Du 18 À 99999 Rue De L'eglise Rue Du Hamel Impasse Du Moulin Rue De La Pépinière Impasse De La Fontaine Saint Elier Place Saint Laurent Ruelle Saint Tellier
AILLY-SUR-SOMME	ARGOEUVES	0001 (unique)	Mairie (33 Grande Rue)	
AILLY-SUR-SOMME	AVELESGES	0001 (unique)	Mairie (14 rue du Général Leclerc)	
AILLY-SUR-SOMME	BELLOY-SUR-SOMME	0001 (unique)	Mairie (14 rue du 8 mai 1945)	
AILLY-SUR-SOMME	BOUGAINVILLE	0001 (unique)	Salle polyvalente (11 rue du Coin)	
AILLY-SUR-SOMME	BOURDON	0001 (unique)	Mairie (1 rue du 8 mai 1945)	
AILLY-SUR-SOMME	BOVELLES	0001 (unique)	Mairie (4 rue Louis Leclercq)	
AILLY-SUR-SOMME	BREILLY	0001 (unique)	Mairie (38 route Nationale)	
AILLY-SUR-SOMME	BRIQUEMESNIL-FLOXICOURT	0001 (unique)	Mairie (place de la mairie)	
AILLY-SUR-SOMME	CAMPS-EN-AMIENNOIS	0001 (unique)	Mairie (1-3 rue de Molliens)	
AILLY-SUR-SOMME	CAVILLON	0001 (unique)	Mairie (1 rue de l'église)	
AILLY-SUR-SOMME	LA CHAUSSEE-TIRANCOURT	0001 (unique)	Salle polyvalente (13 rue Henri de Francqueville)	
AILLY-SUR-SOMME	CLAIRY-SAULCHOIX	0001 (unique)	Mairie (place de la mairie)	
AILLY-SUR-SOMME	CREUSE	0001 (unique)	Mairie - salle du Conseil - (2 rue Principale)	
AILLY-SUR-SOMME	CROUY-SAINT-PIERRE	0001	(Centralisateur) Mairie (3 rue de la croix)	Crouy
AILLY-SUR-SOMME	CROUY-SAINT-PIERRE	0002	Mairie annexe de St Pierre (25 rue du 44 ^{ème} RIC)	Saint-Pierre à Gouy
AILLY-SUR-SOMME	DREUIL-LES-AMIENS	0001 (unique)	Salle des fêtes (23 rue Octavie Duchelier)	
AILLY-SUR-SOMME	FERRIERES	0001 (unique)	Salle des fêtes (rue des trois Catel)	
AILLY-SUR-SOMME	FLUY	0001 (unique)	Mairie (3 Place de la Mairie)	
AILLY-SUR-SOMME	FOURDRINOY	0001 (unique)	Mairie (1 rue de Presles)	
AILLY-SUR-SOMME	FRESNOY-AU-VAL	0001 (unique)	Mairie (1 place de la ville)	
AILLY-SUR-SOMME	GUIGNEMICOURT	0001 (unique)	Mairie (4 rue des Tilleuls)	
AILLY-SUR-SOMME	HANGEST-SUR-SOMME	0001 (unique)	Mairie (rue Cahos)	
AILLY-SUR-SOMME	LALEU	0001 (unique)	Salle de Mairie (rue de Belloy)	
AILLY-SUR-SOMME	LE MESGE	0001 (unique)	Mairie (8 rue de l'église)	
AILLY-SUR-SOMME	METIGNY	0001 (unique)	Salle communale (4 bis rue de l'église)	
AILLY-SUR-SOMME	MOLLIENS-DREUIL	0001 (unique)	Mairie (25 rue du Général Leclerc)	
AILLY-SUR-SOMME	MONTAGNE-FAYEL	0001 (unique)	Mairie (6 rue du Maréchal Leclerc)	
AILLY-SUR-SOMME	OISSY	0001 (unique)	Mairie (2 Place Édouard Poiret)	
AILLY-SUR-SOMME	PICQUIGNY	0001 (unique)	Salle des fêtes (40 rue d'Amour)	
AILLY-SUR-SOMME	PISSY	0001 (unique)	Mairie (place de l'église)	
AILLY-SUR-SOMME	QUESNOY-SUR-AIRAINES	0001 (unique)	Mairie (1 rue du 11 novembre)	
AILLY-SUR-SOMME	QUEVAUVILLERS	0001 (unique)	Mairie (67 Chaussée Thiers)	
AILLY-SUR-SOMME	REVELLES	0001 (unique)	Mairie (2 rue d'Amiens)	
AILLY-SUR-SOMME	RIENCOURT	0001 (unique)	Mairie (place de la mairie)	
AILLY-SUR-SOMME	SAINT-AUBIN-MONTENOY	0001 (unique)	Mairie (3-5 place de l'église)	
AILLY-SUR-SOMME	SAINT-SAUVEUR	0001 (unique)	Mairie (place Maurice Blondel)	
AILLY-SUR-SOMME	SAISSEVAL	0001 (unique)	Salle communale (11 rue d'Airaines)	
AILLY-SUR-SOMME	SAVEUSE	0001 (unique)	Salle des fêtes (en face de la mairie 1 rue de l'église)	
AILLY-SUR-SOMME	SEUX	0001 (unique)	Salle communale (6 rue de la Croix)	

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	Circonscription Territoriale
AILLY-SUR-SOMME	SOUES	0001 (unique)	Mairie (place Emilienne Derycke)	
AILLY-SUR-SOMME	TAILLY	0001 (unique)	Mairie (6 avenue du Maréchal Leclerc de Hauteclocque)	
AILLY-SUR-SOMME	WARLUS	0001 (unique)	Salle des fêtes (18 rue d'Aveslges)	
AILLY-SUR-SOMME	YZEUX	0001 (unique)	Mairie (3 rue du Jeu de Paume)	
CORBIE	BAIZIEUX	0001 (unique)	Mairie (14 rue de la Paille)	
CORBIE	BAVELINCOURT	0001 (unique)	Mairie (Grande rue)	
CORBIE	BEAUCOURT-SUR-L'HALLUE	0001 (unique)	Mairie (25 rue Principale)	
CORBIE	BEHENCOURT	0001 (unique)	10 rue du Général Leclerc	
CORBIE	BONNAY	0001 (unique)	Mairie (31 Grande rue)	
CORBIE	BRESLE	0001 (unique)	Mairie (2 rue des Petits)	
CORBIE	CERISY	0001 (unique)	Mairie (5 rue de la République)	
CORBIE	CHIPILLY	0001 (unique)	Salle des fêtes (place de la mairie)	
CORBIE	CONTAY	0001 (unique)	Salle des fêtes (place du marché)	
CORBIE	CORBIE	0001	(Centralisateur) Corbie Est Centre Adalhard (place de la République)	George Sand (Rue) Jules Verne (rue) Alexandre Dumas (rue) Guy de Maupassant (rue) Quatorze Juillet (rue) Rainfroy (rue) Saules (rue des) Barette (rue de la) Sorbiers (impasse des) Tuilerie (rue de la) Vaux (route de) Bray (route de) Crête (rue de la) Genêts (rue des) Glycines (impasse des) Hóxter Corvey (rue) Jardins de la Somme (rue des) Jeu de Battoir (place du) Logette (place de la) Longues Vignes (rue des) Marché Couvert (place du) Pickering (rue de) Président Allendé (rue du) Président Kennedy (rue du) Acacias (rue des) Onze Novembre (rue du) République (rue de la) Vallée d'Ancre (square de la) Zéphyr Marcille (rue) l'église (rue de) Blais Mousseront (boulevard) Cense (rue de la) Daours (chemin de) Désiré Caussin (rue) Fontaine d'amour (rue de la) Alphonse Laurent (rue) deux Frères Hiot (rue des) l'Ancre (rue de) l'Industrie (allée de) 18 Juin 1940 (rue du) Neuville (place de la) Léon Lemaire (rue) Moulin (rue du) Babelogne (rue de la) Parmentier (rue) Passerelle (impasse de la) Pauchelet (rue du) Pont Noyelle (rue de) PAV (rue de la) Eugène Boulet (rue) Georges Bayard (rue) Franvillers (chemin) Léon Curé (rue) Pierre Brossolette (rue) Eugène Bacquet (rue) Tour de Ville (chemin du) Albert Wamain (rue) d'Étampes (résidence) Francisco Ferrer (rue) Jean Jaurès (rue) Clos d'Étampes (rue du) Baptiste Marcet (rue) Commandant Thuillier (impasse du) Combattants d'AFN (rue des) Gaétan Damoye (rue) Jean Masse (rue) Jean Masse (impasse) Gustave Poingt (rue) Général Leclerc (rue du) Rempart du Bastion (rue du) Bastion (rue du) Bastion (chemin du) Gambetta (rue) Gambette Maison de retraite (rue) Prison (rue de la)
CORBIE	CORBIE	0002	Corbie Nord-Ouest - Quartier La Neuville Salle polyvalente (rue Alphonse Laurent)	Onze Novembre (rue du) République (rue de la) Vallée d'Ancre (square de la) Zéphyr Marcille (rue) l'église (rue de) Blais Mousseront (boulevard) Cense (rue de la) Daours (chemin de) Désiré Caussin (rue) Fontaine d'amour (rue de la) Alphonse Laurent (rue) deux Frères Hiot (rue des) l'Ancre (rue de) l'Industrie (allée de) 18 Juin 1940 (rue du) Neuville (place de la) Léon Lemaire (rue) Moulin (rue du) Babelogne (rue de la) Parmentier (rue) Passerelle (impasse de la) Pauchelet (rue du) Pont Noyelle (rue de) PAV (rue de la) Eugène Boulet (rue) Georges Bayard (rue) Franvillers (chemin) Léon Curé (rue) Pierre Brossolette (rue) Eugène Bacquet (rue) Tour de Ville (chemin du) Albert Wamain (rue) d'Étampes (résidence) Francisco Ferrer (rue) Jean Jaurès (rue) Clos d'Étampes (rue du) Baptiste Marcet (rue) Commandant Thuillier (impasse du) Combattants d'AFN (rue des) Gaétan Damoye (rue) Jean Masse (rue) Jean Masse (impasse) Gustave Poingt (rue) Général Leclerc (rue du) Rempart du Bastion (rue du) Bastion (rue du) Bastion (chemin du) Gambetta (rue) Gambette Maison de retraite (rue) Prison (rue de la)
CORBIE	CORBIE	0003	Corbie Sud-Ouest - Quartier Etampes Nord Salle polyvalente d'Étampes (rue Alphonse Laurent)	Onze Novembre (rue du) République (rue de la) Vallée d'Ancre (square de la) Zéphyr Marcille (rue) l'église (rue de) Blais Mousseront (boulevard) Cense (rue de la) Daours (chemin de) Désiré Caussin (rue) Fontaine d'amour (rue de la) Alphonse Laurent (rue) deux Frères Hiot (rue des) l'Ancre (rue de) l'Industrie (allée de) 18 Juin 1940 (rue du) Neuville (place de la) Léon Lemaire (rue) Moulin (rue du) Babelogne (rue de la) Parmentier (rue) Passerelle (impasse de la) Pauchelet (rue du) Pont Noyelle (rue de) PAV (rue de la) Eugène Boulet (rue) Georges Bayard (rue) Franvillers (chemin) Léon Curé (rue) Pierre Brossolette (rue) Eugène Bacquet (rue) Tour de Ville (chemin du) Albert Wamain (rue) d'Étampes (résidence) Francisco Ferrer (rue) Jean Jaurès (rue) Clos d'Étampes (rue du) Baptiste Marcet (rue) Commandant Thuillier (impasse du) Combattants d'AFN (rue des) Gaétan Damoye (rue) Jean Masse (rue) Jean Masse (impasse) Gustave Poingt (rue) Général Leclerc (rue du) Rempart du Bastion (rue du) Bastion (rue du) Bastion (chemin du) Gambetta (rue) Gambette Maison de retraite (rue) Prison (rue de la)
CORBIE	CORBIE	0004	Corbie Centre Ecole maternelle les Pierres Blanches (rue de Lahoussoye)	Onze Novembre (rue du) République (rue de la) Vallée d'Ancre (square de la) Zéphyr Marcille (rue) l'église (rue de) Blais Mousseront (boulevard) Cense (rue de la) Daours (chemin de) Désiré Caussin (rue) Fontaine d'amour (rue de la) Alphonse Laurent (rue) deux Frères Hiot (rue des) l'Ancre (rue de) l'Industrie (allée de) 18 Juin 1940 (rue du) Neuville (place de la) Léon Lemaire (rue) Moulin (rue du) Babelogne (rue de la) Parmentier (rue) Passerelle (impasse de la) Pauchelet (rue du) Pont Noyelle (rue de) PAV (rue de la) Eugène Boulet (rue) Georges Bayard (rue) Franvillers (chemin) Léon Curé (rue) Pierre Brossolette (rue) Eugène Bacquet (rue) Tour de Ville (chemin du) Albert Wamain (rue) d'Étampes (résidence) Francisco Ferrer (rue) Jean Jaurès (rue) Clos d'Étampes (rue du) Baptiste Marcet (rue) Commandant Thuillier (impasse du) Combattants d'AFN (rue des) Gaétan Damoye (rue) Jean Masse (rue) Jean Masse (impasse) Gustave Poingt (rue) Général Leclerc (rue du) Rempart du Bastion (rue du) Bastion (rue du) Bastion (chemin du) Gambetta (rue) Gambette Maison de retraite (rue) Prison (rue de la)

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	Circonscription Territoriale
				Sadi Carnot (rue) Saint Adhélar (rue) Toits de St Chaumont (lotissement les) Camille Roland (boulevard) Thabor (résidence du) l'Abbaye (résidence de) l'Enclos (rue de) Camille Roland (boulevard) l'Acaterie (rue de) Charles Ducamp (rue) Charles de Gaulle (rue) l'Ecluse (résidence de) Faidherbe (rue) Four Perrache (rue du) Gabriel Péri (rue) Halage (chemin du) Lahoussoye (rue de) Huit Mai (rue du) Jean Catelas (place) Jules Lardiére (rue) Jean Moulin (rue) Auguste Gindre (rue) Mercurie (rue de la) Jean et Marcellin Truquin (rue) République (place de la) Quai (rue du) Rempart des Poissonniers (rue du) Victor Hugo (rue) Victor Hugo (rue) résidence Victor Hugo Théodule Tierce (rue) Rue du Quai du Canal Camille Roland (boulevard) Sainte Colette (rue)
CORBIE	CORBIE	0005	Corbie Sud-Ouest - Quartier Etampes Sud École Michel Petrucciani (rue Gustave Poingt)	Fritz Bürman (rue) Edmond Vallery Gressier (rue) Pierre de Coubertin (rue) Louis Pasteur (rue) Henri Barbusse (rue) Pierre et Marie Curie (rue) Bains (rue des) Prés (rue des) Jacques Pinsonneau (rue) Déportés (rue des) Eugène Lefebvre (rue) Louise Michel (rue) Théodore Roussel (rue) Quatre Septembre (rue du) Saint Firmin (rue) Roger Salengro (place) Paul Baroux (rue) Edouard Hauteceur (rue) André Foucart (rue) deux Frères Lemoine (rue des) Parc (résidence du) Pierre Sémard (rue)
CORBIE	FOUILLOY	0001 (unique)	Salle des fêtes (14 rue Jules Lardiére)	
CORBIE	FRANVILLERS	0001 (unique)	Salle polyvalente (Route de Contay)	
CORBIE	FRECHENCOURT	0001 (unique)	Salle des fêtes (22 Grande rue)	
CORBIE	LE HAMEL	0001 (unique)	Salle polyvalente (7 rue du Général John Monash)	
CORBIE	HAMELET	0001 (unique)	Mairie (47 rue François Deroussen)	
CORBIE	HEILLY	0001 (unique)	Salle polyvalente (rue Neuve du Château)	
CORBIE	HENENCOURT	0001 (unique)	Mairie (14 rue Neuve)	
CORBIE	LAHOUSOYE	0001 (unique)	Mairie (La Ruelle)	
CORBIE	LAMOTTE-WARFUSEE	0001 (unique)	Salle polyvalente CPI (3 rue Ulphy Cottinet)	
CORBIE	MARCELCAVE	0001 (unique)	Salle des fêtes (Place publique)	
CORBIE	MERICOURT-L'ABBE	0001 (unique)	Mairie (4 place du petit Prié)	
CORBIE	MIRVAUX	0001 (unique)	Mairie (7 rue de la Chaussée)	
CORBIE	MOLLIENS-AU-BOIS	0001 (unique)	Mairie (8 le fond de rue)	
CORBIE	MONTIGNY-SUR-L'HALLUE	0001 (unique)	Mairie (9 rue du Château)	
CORBIE	MORCOURT	0001 (unique)	salle polyvalente (rue de Cerisy)	
CORBIE	NAOURS	0001 (unique)	Mairie (5 rue de l'église)	
CORBIE	PIERREGOT	0001 (unique)	Mairie (5 Grande Rue)	
CORBIE	PONT-NOYELLE	0001 (unique)	Salle des fêtes (31 rue de l'église)	
CORBIE	RIBEMONT-SUR-ANCRE	0001 (unique)	Mairie (1 place du Général de Gaulle)	
CORBIE	RUBEMPRE	0001 (unique)	Salle polyvalente (rue de l'église)	
CORBIE	SAILLY-LAURETTE	0001 (unique)	Préau (5 rue des poissonniers)	
CORBIE	SAILLY-LE-SEC	0001 (unique)	Mairie (14 rue deu Maréchal Leclerc)	
CORBIE	TALMAS	0001 (unique)	Mairie (rue Saint-Aubin)	
CORBIE	TREUX	0001 (unique)	Mairie (18 rue du Calvaire)	
CORBIE	VADENCOURT	0001 (unique)	Mairie (10 route d'Arras)	
CORBIE	VAIRE-SOUS-CORBIE	0001 (unique)	Mairie (place de la mairie)	
CORBIE	VAUX-SUR-SOMME	0001 (unique)	Mairie (1 rue du Calvaire)	
CORBIE	LA VICOIGNE	0001 (unique)	Mairie – salle du Conseil (rue de la Vallée)	
CORBIE	WARGNIES	0001 (unique)	Mairie (2 rue du Pressoir)	
CORBIE	WARLOY-BAILLON	0001 (unique)	Salle des fêtes (rue Pierre Lenoble)	
DOULLENS	AGENVILLE	0001 (unique)	Mairie (rue de Domléger)	
DOULLENS	AUTHEUX	0001 (unique)	Salle communale (43 place du Carouge)	
DOULLENS	AUTHIEULE	0001 (unique)	Mairie (place de la mairie)	

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	Circonscription Territoriale
DOULLENS	BARLY	0001 (unique)	Mairie (6 place de la mairie)	
DOULLENS	BEALCOURT	0001 (unique)	Mairie (3 bis rue du Grand Marais)	
DOULLENS	BEAUMETZ	0001 (unique)	Mairie (11 rue principale)	
DOULLENS	BEAQUESNE	0001 (unique)	Salle "Le Silo" (3 rue de la gare)	
DOULLENS	BEAVAL	0001	(Centralisateur) Salle Eugène GREUET (2 chemin de Beauquesne)	Chemin D'amians Cité Et Chemin Des Avesnes Rue Charles Cagny Rue Du Château D'eau Rue Du Commandeur Rue De Créqui Rue Armand Devillers Route Et Cité De Doullens Hlm Route De Doullens Rue Du Général Leclerc Lieu-Dit La Maissonette Rue De Milly Rue Des Phosphates Rue Rosel Rue Pierre Sueur Route De Gézaincourt Rue De Trilloy
DOULLENS	BEAVAL	0002	Salle Eugène GREUET (2 chemin de Beauquesne)	Rue Et Chemin De Beauquesne Résidence Bellevue Rue Cafard Ruelle Didine Rue Christian Duseval Rue De Ecoles Rue De L'église Rue Et Cité De La Gare Rue Des Hocdées Rue Amédée Hordequin Route Huleux Impasse Des Jardins Chemin De La Vallée De Milly Rue Minguet Rue Des Moustiers Route Nationale Rue Des Prieurs Cité Quenot Chemin De Rouval Rue Charles Saint Rue Aricie Caruel Chemin Et Impasse Du Valençon Lieu-Dit Le Vert Galant Rue Jean Vicart Rue Pierre Villain
DOULLENS	BERNATRE	0001 (unique)	Mairie (3 rue de Maizicourt)	
DOULLENS	BERNAVILLE	0001 (unique)	Mairie (16 rue de Général Jean Crépin)	
DOULLENS	BERNEUIL	0001 (unique)	Salle de réunion (10 rue de la mairie)	
DOULLENS	BOISBERGUES	0001 (unique)	Mairie (1 place de l'église)	
DOULLENS	BONNEVILLE	0001 (unique)	Mairie (14 bis rue de Montrelet)	
DOULLENS	BOUQUEMAISON	0001 (unique)	Mairie (5 rue de Saint Pol)	
DOULLENS	BREVILLERS	0001 (unique)	Mairie (rue de la Mairie)	
DOULLENS	CANDAS	0001 (unique)	Mairie (6 rue de l'église)	
DOULLENS	CONTEVILLE	0001 (unique)	Mairie (10 rue d'Auxi)	
DOULLENS	DOMESMONT	0001 (unique)	Mairie (2 rue de Lanches)	
DOULLENS	DOMLEGER-LONGVILLERS	0001	(Centralisateur) Salle des fêtes de Domléger (2 rue Dorion)	Rue D'agenville Rue De La Croix Rue Des Toulouses Rue Dorion Ruelle Grenon
DOULLENS	DOMLEGER-LONGVILLERS	0002	Salle des fêtes de Longvillers (7 rue Taverne)	Chemin De Domléger Chemin De Prouville Chemin De Ribeaucourt Chemin Du Bois Route Nationale Rue Dacquet Rue Du Cornet Rue Du Flot Rue Du Moulin Rue Taverne Ruelle Jeanneton
DOULLENS	DOULLENS	0001	(Centralisateur) Mairie - Salle des pas perdus (2 avenue Foch)	Gare D'authieule Impasse Du Bois De Sapins Rue Du Bois De Sapins Rue Des Boucheries Impasse Du Cimetière Rue Du Cimetière Ruelle Du Cimetière Anglais Rue Du Commandement Unique Rue Jules Debuiche Boulevard Ernest Dehée Rue De L'église Rue Pauchet Gorret Place De La Halle Au Lin Avenue Du Maréchal Leclerc Rue Marjolaine Rue Menchon Rue Jacques Mossion Rue Du Musée Rue Du Papillon Et Rue Du Papillon - Sip

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	Circonscription Territoriale
				Résidence Du Commandant Parquin Rue Des Poissonniers Impasse Du Petit Pont Résidence Albert Rousée Rue De Routequeue Rue De Routequeue - Résidence Chloé Et Centre Hospitalier Résidence Paul Rudet Rue Du Fossé Savignac Château De Saint Sulpice Ruelle Saint Sulpice Voyeul Saint-Sulpice Rue Taillis Place Thélou Rue De Verdun Rue Pierre Lefebvre
DOULLENS	DOULLENS	0002	Ecole Etienne Marchand (rue des Neuf Moulins)	Rue Paul Carpentier Rue Du Collège Rue Des Corbeaux Avenue Du Maréchal Foch Avenue Du Maréchal Foch - Ophlm Et Sip Rue Catherine Garcin Impasse De La Gare Place De La Gare Rue De La Gare Rue Henri Dunant Et Rue Henri Dunant - Ophlm Boulevard Lord Milner Avenue Jean Moulin Rue Des Neuf Moulins Et Rue Des Neuf Moulins - Ophlm Hameau De Ransart Impasse Saint Michel Côte De Saint Pol Et Côte De Saint Pol - Cité Lepinoy Rue De La Solitude Chemin Du Souich Rue André Tempez Hameau De Haute Visée Rue De Haute Visée Rue Jean – Michel Thievot
DOULLENS	DOULLENS	0003	Ecole maternelle Lavarenne (6 rue des Tilleuls)	Rue Des Archers Rue Bazin Route De Bretel Résidence Carabin Rue Carabin (Cité Neuville Et Cité Thélou) Rue Carabin Hameau Du Fort Mahon Avenue Du Général De Gaulle Boulevard Du Général Haig Zone Industrielle Place Lavarenne Rue De Lavarenne Rue Du Pont Saint Ladre Hameau De Risquetout Impasse De Rouval Rue De Rouval Ruelle De Rouval Ferme De Saint Eloi Rue Des Sœurs Grises Impasse Des Tilleuls Résidence Des Tilleuls Rue Des Tilleuls Rue Du 8 Mai 1945
DOULLENS	DOULLENS	0004	Ecole maternelle Tivoli (impasse Tivoli)	Résidence Des Acacias Hameau De Beaurepaire Hameau Du Bout Des Prés Allée Des Bouvreuils Résidence Le Coteau Avenue Honoré D'estienne D'orves Rue Des Fauvettes Avenue Flandres-Dunkerque 40 Résidence La Fourche Rue Des Jonquilles Allée Des Loriots Route De Luceaux Résidence Du Marais Sec Rue Du Marais Sec Résidence Margry Résidence Lionel Menut Ruelle Merlin Allée Des Mésanges Chemin De Milly (BA 922 Et Sonacotra) Chemin De Milly Hameau De Milly Impasse De Milly Allée Des Rouges-Gorges Impasse Tivoli Résidence Tivoli
DOULLENS	DOULLENS	0005	Ancienne Sous-Préfecture (16 rue Georges Clémenceau)	Lieu-Dit Le Bon Air Route D'albert Route D'amien Place Eugène Andrieu

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	Circonscription Territoriale
				Place Eugène Andrieu - Résidence Notre-Dame Rue De La Bassée Rue Albert Blot Rue Bocquet Rue Du Bourg Rue Des Cailloux Rue Georges Clémenceau Rue Des Colombiers Rue Jean Delvallez Place De L'église Boulevard De L'est (Route Nationale 25) Hameau De L'escoudet Rue De L'escrimerie Résidence Marie Feuquier (Maison De Retraite) Chemin De La Fosse À Lapins Hameau De Freschevillers Château D'hamencourt Boulevard Jean Malgras Rue Kléber Mopty Rue Du Pont À L'avoine Rue Du Pont Maurice Rue Des Poulies Ferme De Séry Boulevard Du Sud (la Grenouillère) Hameau De La Vicogne Hameau De La Voie Des Prés Rue Joseph Voisselle Rue Du 11 Novembre 1918
DOULLENS	EPECAMPS	0001 (unique)	Mairie (rue de l'église)	
DOULLENS	FIEFFES-MONTRELET	0001 (unique)	Mairie (50 rue de Doullens)	
DOULLENS	FIENVILLERS	0001 (unique)	Mairie (rue de Bernaville)	
DOULLENS	FROHEN-SUR-AUTHIE	0001 (unique)	Mairie (140 rue du Moulin)	
DOULLENS	GEZAINCOURT	0001 (unique)	Salle Hardy (20 rue Neuve)	
DOULLENS	GORGES	0001 (unique)	Mairie (1 rue de la mairie)	
DOULLENS	GROUCHES-LUCHUEL	0001 (unique)	Salle des Gaillettes (rue du 8 mai 1945)	
DOULLENS	HEM-HARDINVAL	0001 (unique)	Mairie (210 rue de l'église)	
DOULLENS	HEUZECOURT	0001 (unique)	Mairie (13 rue du bas)	
DOULLENS	HIERMONT	0001 (unique)	Mairie (12 route d'Abbeville)	
DOULLENS	HUMBERCOURT	0001 (unique)	Mairie (5 rue Georges Clémenceau)	
DOULLENS	LONGUEVILLE	0001 (unique)	Mairie (50 rue principale)	
DOULLENS	LUCHEUX	0001 (unique)	Mairie (2 rue Jean-Baptiste Delecloy)	
DOULLENS	MAIZICOURT	0001 (unique)	Mairie (33 route d'Amiens)	
DOULLENS	LE MEILLARD	0001 (unique)	Mairie (5 rue principale)	
DOULLENS	MEZEROLLES	0001 (unique)	Mairie (19 Grande rue)	
DOULLENS	MONTIGNY-LES-JONGLEURS	0001 (unique)	Salle communale (25 rue principale)	
DOULLENS	NEUVILLETTE	0001 (unique)	Salle des fêtes (90 place de la mairie)	
DOULLENS	OCCOCHES	0001 (unique)	Salle des fêtes (rue de la falaise)	
DOULLENS	OUTREBOIS	0001 (unique)	Mairie (1 place du Général de Gaulle)	
DOULLENS	PROUVILLE	0001 (unique)	Mairie (33 rue de l'Abbaye)	
DOULLENS	REMAISNIL	0001 (unique)	Mairie (6 rue du terrain de boules)	
DOULLENS	SAINT-ACHEUL	0001 (unique)	Mairie (rue d'Heuzecourt)	
DOULLENS	TERRAMESNIL	0001 (unique)	Mairie (48 Grande Rue)	
FLIXECOURT	BERTEAUCOURT-LES-DAMES	0001 (unique)	Salle polyvalente (rue de l'Abbé Desmis)	
FLIXECOURT	BETTENCOURT-SAINT-OUEN	0001 (unique)	Mairie (Rue Principale)	
FLIXECOURT	BOUCHON	0001 (unique)	Mairie (12 rue du haut)	
FLIXECOURT	CANAPLES	0001 (unique)	Salle d'activités Gilbert Temmermann (rue du château)	
FLIXECOURT	DOMART-EN-PONTHIEU	0001 (unique)	Salle des fêtes (12 rue de la Prée)	
FLIXECOURT	L'ETOILE	0001 (unique)	Mairie (rue Jules Verne)	
FLIXECOURT	FLESSELLES	0001	(Centralisateur) Mairie (231 rue de la vigne)	Rue D'amiens Rue Bultel Allée De La Cornaillère Allée De L'épinette Rue Des Fougères Ruelle Des Hues Allée De Langlette Rue De La Marette Rue De Naours Place De La Paix Rue De Rénoval Rue De Salency Rue De Vignacourt Rue De La Vigne Rue De Villers Rue Du Mont Rouge Rue Haute
FLIXECOURT	FLESSELLES	0002	Ecole primaire (rue du parc)	Rue Bellevue Rue Du Château Rue Coteau Fleuri Place Des Déportés Rue De L'église Allée Des Fiefs Rue De Fresnoye Rue Gargault Rue Greslieu Allée De Mantoux Rue Paule Masse Allée Du Moulin Hameau D'olincourt

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	Circonscription Territoriale
				Rue Du Parc Rue René Philippon Rue Du Pré Bain Rue Du D' Rinuy Rue Saint Eustache Rue Saint Vast Place Septime Houbron Rue Maria Tellier Rue Du Tour Des Haies Rue Verte Allée Des Xavières
FLIXECOURT	FLIXECOURT	0001	(Centralisateur) Salle des fêtes Le Picardia (30 rue Roger Godard)	Ferme Chemin Basile Le Becquet Rue Bellevue Rue De Bettencourt Rue Des Petits Biefs Avenue Du Bisgaret Chemin Des Bœufs Rue De La Catiche Chem.De La Catiche Chemin De La Catiche Rue G.Clemenceau Rue Georges Clemenceau Rue Robert Clotaire Rue Courbet Rue Ernest Daussy Résidence Mathe Ruffet-Daussy Place Marthe Ruffet Daussy Rue Deladerriere Lotissement Du Dr E. Leclerc Rue Jean-Claude Dubuquet Rue Henri Dunant Esp. Saint Gaston Rue Roger Godard Chemin Vert Du Guide Rue Victor Hugo Rue James Rue Martin Luther King Rue René Laine Lot Du Dr E. Leclerc Rue Daniel Lucas Rue Malakoff Rue Nelson Mandela Rte De Ville Le Marclat Rue De Ville Le Marclat Rue Du Chemin Noir Rue Georges Outrebon Rue Yves Poirat Yves Poirat Rue De La Republique Rue Du Commandt Riviere Rue Clotaire Robert Rue Jean Baptiste Saint Rue Marius Sire Rue Thiers Résidence Les Tilleuls Chemin De Saint Vast Rue Des Quatre Vents Rue De Vignacourt Route De Ville Rue De Ville Le Petit Vivier
FLIXECOURT	FLIXECOURT	0002	Bureau de vote n° 2 Salle des fêtes Le Picardia (30 rue Roger Godard)	Rue Austerlitz Rue Gracchus Babeuf Allée De La Haute Borne Rue Jean Bouin Route De Bourdon Rue De Bourdon La Breilloire Ecluse De La Breilloire Place Aristide Briand Place A. Briand Place Carnot Rue Remy De Ceylan B Rue Remy De Ceylan Rue Chanzy Résidence Le Verts Coteaux Rue Croquison Rue Joliot Curie Joliot Curie Rue Bernard D'ailly Place Jeanne D'arc Espl.De L'église Place De L'église Rue Faidherbe Rue Gambetta Bis Rue Gambetta Maison Du Garde

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	Circonscription Territoriale
				Lot."LES Garennes" Rue Du Gymnase Rue Leon Henocque Rue Alexandre Hesse Impasse Hesse Rue Du General Leclerc Bis Rue Pierre Legrand Rue Pierre Legrand Rue De La Liberte Impasse Longuet Imp. Longuet Rue Magenta Rue Du Huit Mai 1945 Rue Du 8 Mai Rue Clotilde Malot Abbaye De Moreaucourt Res.De Moreaucourt Lot De L'abb.De Moreaucourt Rue Pasteur Pasteur 23 Rue Saint Pierre Bis Rue Saint Pierre Rue Saint Pierre Cite Poret Allée Des Quarante Rue De La Resistance College Rue De La Resistance Chemin Rural Rue Solferino B Rue Solferino Allee Des Soupis Rue De Starsbourg Chemin Vert Des Tombelles Rue De Verdun De Verdun Sentier De La Verne Sent.De La Verne Chemin Vert Place Vogel
FLIXECOURT	FRANQUEVILLE	0001 (unique)	Mairie (25 rue principale)	
FLIXECOURT	FRANSU	0001 (unique)	Salle communale (rue du bon blé)	
FLIXECOURT	HALLOY-LES-PERNOIS	0001 (unique)	Mairie (2 rue du bout de la ville)	
FLIXECOURT	HAVERNAS	0001 (unique)	Salle multi-activités (1 rue de l'abreuvoir)	
FLIXECOURT	LANCHES SAINT HILAIRE	0001 (unique)	Mairie (2 route de Barlette)	
FLIXECOURT	PERNOIS	0001 (unique)	Mairie (69 rue d'En-Bas)	
FLIXECOURT	RIBEAUCOURT	0001 (unique)	Mairie (10 rue de l'Église)	
FLIXECOURT	SAINT-LEGER-LES-DOMART	0001 (unique)	Salle des fêtes (rue du marais)	
FLIXECOURT	SAINT-OUEN	0001	Secteur Nord Mairie (7 rue Philippe Louis)	Rue Carnot Place Jean Catelas Rue Gambetta Rue Du Général De Gaulle Rue Victor Hugo Rue Jean Jaurès Rue Lamartine Rue Du Général Leclerc Rue Du D' Jean Martin Rue Pasteur Rue De La République Cité Saint Jules Cité Saint Pierre Rue De La Sence Rue De Thiers
FLIXECOURT	SAINT-OUEN	0002	(Centralisateur) Secteur Sud Mairie (7 rue Philippe Louis)	Lotissement Reine Brunehaut Rue Ambroise Croizat Rue De La Girafe Rue Lafayette Rue Léonce Lematte Rue Philippe Louis Rue Du Val De Nièvre Rue Albert Schweitzer Rue Les Hauts De Saint Ouen Rue De Vignacourt
FLIXECOURT	SAINT-VAAST-EN-CHAUSSEE	0001 (unique)	Mairie (place Marcel Courtin)	
FLIXECOURT	SAVEUSE	0001 (unique)	Salle des fêtes (Place du jeu de Tamis)	
FLIXECOURT	SURCAMPS	0001 (unique)	Mairie (rue de la Cavée)	
FLIXECOURT	VAUCHELLES-LES-DOMART	0001 (unique)	Salle communale (Rue de Moufliers)	
FLIXECOURT	VAUX-EN-AMIENOIS	0001 (unique)	Salle des fêtes (rue Guilbert)	
FLIXECOURT	VIGNACOURT	0001	(Centralisateur) Salle polyvalente (rue de la Briqueterie)	Rue Des Alliés Rue D'amour Rue Des Australiens Ruelle Binet Chemin Du Bois Louis Chemin Du Bois Syndic Rue De La Briqueterie Route De Canaples Rue Du Château Chemin Des Ciquaines Allée De La Haute Cornée Rue Du Commandant Crognier

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	Circonscription Territoriale
				Rue Et Impasse De Daours Rue Des Déportés Rue Godard Dubuc Bois Ducroquet Allée Des Filets De Pêche Route De Flesselles Route De Flixecourt Rue Et Impasse D'hornas Allée Du Général Martin Rue Des Meuniers Chemin Du Moulin Brûlé Allée Des Pommiers Chemin Des Prés Ruelle Quignot Rue Des Taupes Rue Léon Thuillier Impasse Des Aubépines
FLIXECOURT	VIGNACOURT	0002	Salle polyvalente (rue de la Briqueterie)	Impasse Les Acacias Rue D'amiens Rue Alcide Boutard Rue Thuillier Buridard Chemin De Capron Chemin De La Cavée Impasse Les Cytises Rue D'en Bas Chemin Des Engléés Rue Fleurie Rue De Folleprise La Forêt Impasse Les Genêts Impasse Les Glycines Rue Des Haies Aux Moineaux Chemin Des Huys Impasse Les Lilas Rue Du Moulin De Pierre Rue Neuve Allée Du Noyer Rue Du Sac Chemin Saint-Firmin Rue Alfred Thuillier Rue Du 8 Mai 1945 Allée Du Bois Du Parc Lotissement Du Moulin Brûlé Rue Du 11 Novembre 1918
FLIXECOURT	VILLE-LE-MARCLET	0001 (unique)	Mairie (2 Rue Marius Sire)	
POIX-DE-PICARDIE	ANDAINVILLE	0001 (unique)	salle des fêtes (rue de Villers)	
POIX-DE-PICARDIE	ARGUEL	0001 (unique)	Mairie annexe (impasse du Mont)	
POIX-DE-PICARDIE	AUMATRE	0001 (unique)	Mairie (2 place de la mairie)	
POIX-DE-PICARDIE	AUMONT	0001 (unique)	Salle communale (rue d'Hornoy)	
POIX-DE-PICARDIE	AVESNES-CHAUSOY	0001 (unique)	Mairie (25 rue principale)	
POIX-DE-PICARDIE	BEAUCAMPS-LE-JEUNE	0001 (unique)	Mairie (rue d'Aumale)	
POIX-DE-PICARDIE	BEAUCAMPS-LE-VIEUX	0001	(Centralisateur) Salle polyvalente (11 avenue de la Libération)	Place De L'argillière Place D'armes Rue D'avent Rue Beuville Rue Raymond Bouteille Rue Brûlée Rue Marcel Ducrocq Rue Jean Gilles Rue Jacques Gonthier Rue Mayon Rue Haute Rambure Chemin De La Vallée Robert Rue Petit Sacqueville Rue Michel Sanaur Rue Du Tour De Ville Rue James Vacandard Rue De La Vallée
POIX-DE-PICARDIE	BEAUCAMPS-LE-VIEUX	0002	Salle polyvalente (11 avenue de la Libération)	Rue Des Alouettes Rue Des Bleuets Rue Du Bois Carrefour De La Bresle Place De La Chapellette Rue De La Gare Rue Pierre Gaudefroy Rue Du Haut Rue De Laboissière Rue Arthur Lefèvre Avenue De La Libération Rue De Liomer Rue Moulin Impasse Du Pâtis Rue De La Poste Rue Virgile Prévot Rue Du Colonel Sorin
POIX-DE-PICARDIE	BELLOY-SAINT-LEONARD	0001 (unique)	Salles des fêtes (28 rue principale)	
POIX-DE-PICARDIE	BERGICOURT	0001 (unique)	Mairie (1 place de la mairie)	
POIX-DE-PICARDIE	BERMESNIL	0001 (unique)	Mairie (12 rue de l'École)	
POIX-DE-PICARDIE	BETTEMBOIS	0001 (unique)	Salle de réunion (6 rue de la mairie)	

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	Circonscription Territoriale
POIX-DE-PICARDIE	BLANGY-SOUS-POIX	0001 (unique)	Mairie (5 rue du pont)	
POIX-DE-PICARDIE	BROCOURT	0001 (unique)	Salle municipale (6 rue du Capitaine Montjean)	
POIX-DE-PICARDIE	BUSSY-LES-POIX	0001 (unique)	Salle communale (rue du Bosquet)	
POIX-DE-PICARDIE	CANNESSIERES	0001 (unique)	Mairie (2 Grande rue)	
POIX-DE-PICARDIE	CAULIERES	0001 (unique)	Mairie (11 rue de l'église)	
POIX-DE-PICARDIE	CERISY-BULEUX	0001 (unique)	Mairie (4 rue de la tournée)	
POIX-DE-PICARDIE	COURCELLES-SOUS-MOYENCOURT	0001 (unique)	Mairie (8 rue Delattre)	
POIX-DE-PICARDIE	CROIXRAULT	0001 (unique)	Salle polyvalente (8 rue de l'église)	
POIX-DE-PICARDIE	DROMESNIL	0001 (unique)	Mairie (2 rue Arthur Gellé)	
POIX-DE-PICARDIE	EPAUMESNIL	0001 (unique)	Salle Communale (24 rue principale)	
POIX-DE-PICARDIE	EPLESSIER	0001 (unique)	Mairie (rue de l'école)	
POIX-DE-PICARDIE	EQUENNES-ERAMECOURT	0001 (unique)	Mairie (Place Michel Graux)	
POIX-DE-PICARDIE	ETREJUST	0001 (unique)	Mairie (4 Grande rue)	
POIX-DE-PICARDIE	FAMECHON	0001 (unique)	Salle de convivialité (33 rue du château)	
POIX-DE-PICARDIE	FONTAINE-LE-SEC	0001 (unique)	Mairie (1 rue du haut)	
POIX-DE-PICARDIE	FORCEVILLE-EN-VIMEU	0001 (unique)	Mairie (17 Grande rue)	
POIX-DE-PICARDIE	FOUCAUCOURT-HORS-NESLE	0001 (unique)	Mairie (Place de la mairie)	
POIX-DE-PICARDIE	FOURCIGNY	0001 (unique)	Salle communale (2 rue robinette)	
POIX-DE-PICARDIE	FRAMICOURT	0001 (unique)	Salle communale (3 rue Basilide)	
POIX-DE-PICARDIE	FRESNE-TILLOLOY	0001 (unique)	Salle des fêtes (7 rue principale)	
POIX-DE-PICARDIE	FRESNEVILLE	0001 (unique)	Mairie (2 rue de l'École)	
POIX-DE-PICARDIE	FRESNOY-ANDAINVILLE	0001 (unique)	Mairie (rue de la place)	
POIX-DE-PICARDIE	FRETTECUISSSE	0001 (unique)	Mairie (19 rue de Oisemont)	
POIX-DE-PICARDIE	FRICAMPS	0001 (unique)	Mairie (18 rue de l'église)	
POIX-DE-PICARDIE	GAUVILLE	0001 (unique)	Salle des fêtes (1 rue de l'Église)	
POIX-DE-PICARDIE	GUIZANCOURT	0001 (unique)	Ancienne école (8 rue Cailloux)	
POIX-DE-PICARDIE	HESCAMPS	0001 (unique)	Mairie d'Hescamps (5 rue du haut)	
POIX-DE-PICARDIE	HEUCOURT-CROQUOISON	0001 (unique)	Mairie (place de la mairie)	
POIX-DE-PICARDIE	HORNOY-LE-BOURG	0001	(Centralisateur) Mairie d'Hornoy-le-Bourg (1 place du Général Leclerc)	Hornoy
POIX-DE-PICARDIE	HORNOY-LE-BOURG	0002	Mairie (6 rue principale) Boisrault	Boisrault
POIX-DE-PICARDIE	HORNOY-LE-BOURG	0003	Mairie (rue du bas) Lincheux	Lincheux - Gouy-L'hôpital - Hallivillers
POIX-DE-PICARDIE	HORNOY-LE-BOURG	0004	Mairie (rue de l'ancienne église)Orival	Orival
POIX-DE-PICARDIE	HORNOY-LE-BOURG	0005	Mairie (rue du Château) Selincourt	Selincourt
POIX-DE-PICARDIE	HORNOY-LE-BOURG	0006	Salle (rue de la place) Tronchoy	Tronchoy
POIX-DE-PICARDIE	INVAL-BOIRON	0001 (unique)	Mairie (13 rue de l'église)	
POIX-DE-PICARDIE	LACHAPELLE	0001 (unique)	Mairie (3 rue de la mairie)	
POIX-DE-PICARDIE	LAFRESGUIMONT-SAINT-MARTIN	0001 (unique)	Mairie (4 rue Jean-Jacques Rousseau - Lafresnoye)	
POIX-DE-PICARDIE	LAMARONDE	0001 (unique)	Mairie (Grande rue)	
POIX-DE-PICARDIE	LIGNIERES-CHATELAIN	0001 (unique)	Salle des fêtes (6 place de la mairie)	
POIX-DE-PICARDIE	LIGNIERES-EN-VIMEU	0001 (unique)	Mairie (6 rue de la place)	
POIX-DE-PICARDIE	LIOMER	0001 (unique)	Salle polyvalente (place du 17 août 1944)	
POIX-DE-PICARDIE	MARLERS	0001 (unique)	Salle communale (5 rue de la ville)	
POIX-DE-PICARDIE	LE MAZIS	0001 (unique)	Mairie (31 rue de l'église)	
POIX-DE-PICARDIE	MEIGNEUX	0001 (unique)	Salle de réception (11 rue de l'église)	
POIX-DE-PICARDIE	MEREAUCOURT	0001 (unique)	Mairie (Grande rue)	
POIX-DE-PICARDIE	MERICOURT-EN-VIMEU	0001 (unique)	Mairie (4 rue de la grande ville)	
POIX-DE-PICARDIE	MORVILLERS-SAINT-SATURNIN	0001 (unique)	Mairie (4 route du Courreaux)	
POIX-DE-PICARDIE	MOUFLIERES	0001 (unique)	Mairie (rue de la Motinette)	
POIX-DE-PICARDIE	MOYENCOURT-LES-POIX	0001 (unique)	Mairie (3 rue du Clercs)	
POIX-DE-PICARDIE	NESLE-L'HOPITAL	0001 (unique)	Mairie (4 Grande rue)	
POIX-DE-PICARDIE	NESLETTE	0001 (unique)	Mairie (5 Grande rue)	
POIX-DE-PICARDIE	NEUVILLE-AU-BOIS	0001 (unique)	Mairie (21 rue Charron)	
POIX-DE-PICARDIE	NEUVILLE-COPPEGUEULE	0001 (unique)	Salle Communale (rue Chasse Marée)	
POIX-DE-PICARDIE	OFFIGNIES	0001 (unique)	Salle communale (43 rue du 9 ^{ème} BCA)	
POIX-DE-PICARDIE	OISEMONT	0001 (unique)	Salle des Associations (place du Maréchal Leclerc)	
POIX-DE-PICARDIE	POIX-DE-PICARDIE	0001	(Centralisateur) Mairie (rue du Docteur Barbier)	Poix-De-Picardie
POIX-DE-PICARDIE	POIX-DE-PICARDIE	0002	Mairie annexe 2 (rue de Grandvilliers)	Lahaye-Saint-Romain
POIX-DE-PICARDIE	LE QUESNE	0001 (unique)	Salle polyvalente (rue du 19ème BCP)	
POIX-DE-PICARDIE	RAMBURES	0001 (unique)	Salle polyvalente (rue de la Place)	
POIX-DE-PICARDIE	SAINT-AUBIN-RIVIERE	0001 (unique)	Salle des fêtes (361 rue de l'église)	
POIX-DE-PICARDIE	SAINTE-SEGREE	0001 (unique)	Mairie (6 rue de Thieulloy)	
POIX-DE-PICARDIE	SAINT-GERMAIN-SUR-BRESLE	0001 (unique)	Mairie (11 rue de l'église)	
POIX-DE-PICARDIE	SAINT-LEGER-SUR-BRESLE	0001 (unique)	Mairie (23 rue des Ponts)	
POIX-DE-PICARDIE	SAINT-MAULVIS	0001 (unique)	Ancienne école (14 Place de la Mairie)	
POIX-DE-PICARDIE	SAULCHOY-SOUS-POIX	0001 (unique)	Mairie (4 rue du bois Vulcain)	
POIX-DE-PICARDIE	SEARPONT	0001 (unique)	Mairie (130 rue du 8 mai)	
POIX-DE-PICARDIE	THIEULLOY-L'ABBAYE	0001 (unique)	Mairie (12 Grande rue)	
POIX-DE-PICARDIE	THIEULLOY-LA-VILLE	0001 (unique)	Mairie (rue de l'église)	
POIX-DE-PICARDIE	LE TRANSLAY	0001 (unique)	Mairie (4 rue d'Oisemont)	
POIX-DE-PICARDIE	VERGIES	0001 (unique)	Mairie (50 rue de l'église)	
POIX-DE-PICARDIE	VILLEROY	0001 (unique)	Mairie (38 rue de la place)	
POIX-DE-PICARDIE	VILLERS-CAMPSART	0001 (unique)	Mairie (29 rue principale)	
POIX-DE-PICARDIE	VRAIGNES-LES-HORNOY	0001 (unique)	Mairie (rue d'Hornoy)	
POIX-DE-PICARDIE	WOIREL	0001 (unique)	Mairie (rue de la Montagne)	

ARRONDISSEMENT DE MONTDIDIER

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE
AILLY-SUR-NOYE	AILLY-SUR-NOYE	0001	(Centralisateur) Salle des fêtes (rue Sadi Carnot)	Ailly-sur-Noye (excepté les rues du 3 ^{ème} bureau de vote)
AILLY-SUR-NOYE	AILLY-SUR-NOYE	0002	Mairie de Berny-sur-Noye (route de Chaussoy)	Berny-sur-Noye
AILLY-SUR-NOYE	AILLY-SUR-NOYE	0003	Espace Accueil Enfant (30 rue Damour)	Rue des Arrachis Rue de Bourgogne Rue de Bretagne Parc des Colombes Avenue de Flandres Avenue de l'Île-de-France Route de Louvrechy Petit chemin de Moreuil Route de Moreuil Rue de Normandie Avenue de Picardie Chemin de Raineval Chemin de Saint Ladre Rue des Vignes Merville-au-Bois
AILLY-SUR-NOYE	AUBVILLERS	0001 (unique)	Mairie - Salle de réunions (Grande rue)	
AILLY-SUR-NOYE	CHAUSSOY-EPAGNY	0001 (unique)	Salle des fêtes (rue de l'église)	
AILLY-SUR-NOYE	CHIRMONT	0001 (unique)	Salle de convivialité (rue des Moutons Blancs)	
AILLY-SUR-NOYE	COTTENCHY	0001 (unique)	Salle de motricité de l'école maternelle (8 rue Louis	Tribout)
AILLY-SUR-NOYE	COULLEMELLE	0001 (unique)	Mairie (1 bis rue du Soleil)	
AILLY-SUR-NOYE	DOMMARTIN	0001 (unique)	Mairie (37 rue Armand Lepage)	
AILLY-SUR-NOYE	ESCLAINVILLERS	0001 (unique)	Mairie (31 Grande rue)	
AILLY-SUR-NOYE	LA FALOISE	0001 (unique)	Mairie (11 bis rue de l'église)	
AILLY-SUR-NOYE	FLERS-SUR-NOYE	0001 (unique)	Mairie (rue d'en haut)	
AILLY-SUR-NOYE	FOLLEVILLE	0001 (unique)	Mairie (2 rue Jeanne de Poix)	
AILLY-SUR-NOYE	FOUENCAMPS	0001 (unique)	Mairie (4 rue de la Noye)	
AILLY-SUR-NOYE	FRANSURES	0001 (unique)	Salle communale (7 Grande rue)	
AILLY-SUR-NOYE	GRIVESNES	0001 (unique)	Bureau des élections (Place de Rouen)	
AILLY-SUR-NOYE	GUYENCOURT-SUR-NOYE	0001 (unique)	Salle polyvalente (rue André Leroy)	
AILLY-SUR-NOYE	HALLIVILLERS	0001 (unique)	Mairie (4 rue de l'église)	
AILLY-SUR-NOYE	JUMEL	0001 (unique)	Mairie (1 rue Général Leclerc)	
AILLY-SUR-NOYE	LAWARDE-MAUGER-L'HORTOY	0001 (unique)	Salle communale (6 place de l'église)	
AILLY-SUR-NOYE	LOUVRECHY	0001 (unique)	Mairie (Grande Rue)	
AILLY-SUR-NOYE	MAILLY-RAINEVAL	0001 (unique)	Mairie (place du pilori)	
AILLY-SUR-NOYE	QUIRY-LE-SEC	0001 (unique)	Mairie (2 rue de l'école)	
AILLY-SUR-NOYE	ROGY	0001 (unique)	Mairie (4 rue de la ville)	
AILLY-SUR-NOYE	ROUVREL	0001 (unique)	Mairie (1 Place Publique)	
AILLY-SUR-NOYE	SAUVILLERS-MONGIVAL	0001 (unique)	Ancienne école (place publique)	
AILLY-SUR-NOYE	SOURDON	0001 (unique)	Mairie (2 rue de Carnot)	
AILLY-SUR-NOYE	THORY	0001 (unique)	Mairie (2 rue du Frien)	
MOREUIL	ARVILLERS	0001 (unique)	Salle COCA (rue de la Chapelle)	
MOREUIL	AUBERCOURT	0001 (unique)	Mairie (1 rue de la Chapelle)	
MOREUIL	BEAUCOURT-EN-SANTERRE	0001 (unique)	Mairie (6 rue Brûlée)	
MOREUIL	BERTEAUCOURT-LES-THENNES	0001 (unique)	Salle polyvalente (Les Prés Saint Quentin)	
MOREUIL	BRACHES	0001 (unique)	Mairie (7 rue de l'église)	
MOREUIL	CAYEUX-EN-SANTERRE	0001 (unique)	Mairie (place Pierre Jourdin)	
MOREUIL	DEMUIN	0001 (unique)	Mairie (2 rue des écoles)	
MOREUIL	DOMART-SUR-LA-LUCE	0001 (unique)	Salle des fêtes (Rue de Berteaucourt)	
MOREUIL	FRESNOY-EN-CHAUSSEE	0001 (unique)	Mairie (6 rue basse)	
MOREUIL	HAILLES	0001 (unique)	Salle des fêtes (2 bis rue de la Violette)	
MOREUIL	HANGARD	0001 (unique)	Mairie salle Eugène Farcy (3 rue de Démuin)	
MOREUIL	HANGEST-EN-SANTERRE	0001 (unique)	Salle des fêtes (3 rue de l'église)	
MOREUIL	IGNAUCOURT	0001 (unique)	Mairie (9 rue du Marais)	
MOREUIL	MEZIERES-EN-SANTERRE	0001 (unique)	Salle des fêtes (place publique)	
MOREUIL	MOREUIL	0001	(Centralisateur) Salle des fêtes Antoine Vitez (place Victor Hugo)	Rue Louis Aragon Rue des Arbrets Rue Charles Bédier Rue Camille Bizet Rue Camot Rue de la Petite Chapelle Rue Créqui Rue de Démuin Rue Gambetta Rue Maurice Garin Lieu dit Genonville Place Victor Hugo Rue du Maréchal Leclerc Rue Sauveur Lemaître Place Norbert Malterre Rue Charles Mangot Rue Charles Mangot prolongée

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE
				Rue Du Cardinal Mercier (découpage Pair De 60 À 126 Et Impair De 17 À 67) Cité du Parc Rue Louis Pasteur Rue de Plessier Lieudit Saint Ribert Rue de Sauvillers Rue du Colonel Sorlin Rue Veuve Thibauville (découpage Pair : 10 À 80 Et Impair 7 À 23) Rue Elsa Triolet Rue du 8 août 1918 Basse des Ecoles Rue de la couronne Rue de l'aviateur Rue du Général Leclerc Rue Jean d'Ormesson Lieu dit La Boiserie Rue La Boiserie Rue Marcel Pagnol Rue Marguerite Yourcenar Rue Simone Veil
MOREUIL	MOREUIL	0002	Ecole Gavroche (rue Winston Churchill)	Rue Arthur Alavoine Rue Salvador Allende Allée des Bergeronnettes Rue Hector Berlioz Avenue Edouard Branly rue de Rouvrel Rue Winston Churchill Rue René Coty ruelle de l'Eglise Rue Antoine de Saint Exupéry Rue René Descartes Rue Marcel Ferbus Rue Henri Guillaouard Rue Jean XXIII Rue John Kennedy Rue Joliot Curie Rue Paul Langevin Ruelle des Lilas Rue Jean-Baptiste Marcet Rue Du Cardinal Mercier (découpage Pair De 158 À 178 Et Impair De 87 À 95) Allée des Mésanges Avenue Molière Rue Charles Péguy Rue des Roses Rue André Sauty Route de Thenne - Zone Industrielle Rue Jules Verne Rue du 8 mai Rue De Hailles Chemin De La Vergne Rue De Moreuil Rue Des Aires Rue Des Bleuets Rue Des Boutons D'or Rue Des Champs Rue Des Coquelicots Rue Du 12eme Cuirassier Rue Françoise Sagan
MOREUIL	MOREUIL	0003	Centre culturel (rue Gambetta)	Rue Albert 1 ^{er} Rue Sainte Beuve Rue Léon Blum Rue Pierre Brossolette Rue Jean Catelas Rue Charlemagne Rue Georges Clémenceau Rue de la Filature Rue Albert Gabry Rue Victor Gaillard Chemin des Hayettes Rue Jean Jaurès Rue Louis Legrand Rue De La Fontaine Rue De La Republique

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE
				Ruelle Des Sources Chemin Du Patis Rue Du 8 Mai 1945 Cite Jean Catelas Rue Du Cardinal Mercier (découpage Pair De 128 À 158 Et Impair De 69 À 85) Rue Jean Baptiste Petit Rue Veuve Thibauville (découpage Pair : 84 À 194 Et Impair 25 À 119)
MOREUIL	MORISEL	0001 (unique)	Salle des fêtes (Place publique)	
MOREUIL	LA NEUVILLE-SIRE-BERNARD	0001 (unique)	Mairie (14 rue de la Mairie)	
MOREUIL	LE PLESSIER-ROZAINVILLERS	0001 (unique)	Mairie (rue des écoles)	
MOREUIL	LE QUESNEL	0001 (unique)	Mairie (8bis rue du 8 mai 45)	
MOREUIL	THENNES	0001 (unique)	Salle des fêtes (2 rue Jacques Hodin)	
MOREUIL	VILLERS-AUX-ERABLES	0001 (unique)	Mairie (8 rue du château)	
ROYE	ANDECHY	0001 (unique)	Mairie (5 rue de l'école)	
ROYE	ARMANCOURT	0001 (unique)	Mairie (7 Grande rue)	
ROYE	ASSAINVILLERS	0001 (unique)	Mairie (7 rue de la mairie)	
ROYE	AYENCOURT	0001 (unique)	Mairie (rue de Paris)	
ROYE	BALATRE	0001 (unique)	Mairie (1 place de la mairie)	
ROYE	BECQUIGNY	0001 (unique)	Mairie (2 rue du centre)	
ROYE	BEUVRAIGNES	0001 (unique)	Mairie (1 place de la mairie)	
ROYE	BIARRE	0001 (unique)	Mairie (Grande rue)	
ROYE	BOUILLANCOURT-LA-BATAILLE	0001 (unique)	Salle de convivialité (2 rue de l'église)	
ROYE	BOUSSICOURT	0001 (unique)	Mairie (rue du Moulin)	
ROYE	BUS-LA-MESIERE	0001 (unique)	Mairie (6 rue du Pont)	
ROYE	CANTIGNY	0001 (unique)	Salle communale (4 rue de la mairie)	
ROYE	LE CARDONNOIS	0001 (unique)	Mairie (rue de Broys)	
ROYE	CARREPUIS	0001 (unique)	Salle Polyvalente (Grande rue)	
ROYE	CHAMPIEN	0001 (unique)	Mairie (Grande rue)	
ROYE	COURTEMANCHE	0001 (unique)	Mairie (5 bis Grande rue)	
ROYE	CREMERY	0001 (unique)	Mairie (17 rue de l'Eglise)	
ROYE	CRESSY-OMENCOURT	0001 (unique)	Mairie (Grande rue)	
ROYE	DAMERY	0001 (unique)	Mairie (2 rue d'Andechy)	
ROYE	DANCOURT-POPINCOURT	0001 (unique)	Mairie (31 Grande rue)	
ROYE	DAVENESCOURT	0001 (unique)	Mairie (16 Grande rue)	
ROYE	L'ECELLE SAINT AURIN	0001 (unique)	Mairie (ruelle de l'église)	
ROYE	ERCHES	0001 (unique)	Salle des fêtes (rue d'Arvillers)	
ROYE	ERCHEU	0001 (unique)	Mairie (9 rue Saint Médard)	
ROYE	ETALON	0001 (unique)	Mairie (1 rue du Château)	
ROYE	ETELFAY	0001 (unique)	Mairie (3 rue du haut)	
ROYE	FAVEROLLES	0001 (unique)	Salle des fêtes (35 Grande rue)	
ROYE	FESCAMPS	0001 (unique)	Mairie (34 Grande rue)	
ROYE	FIGNIERES	0001 (unique)	Mairie (rue de la Cense)	
ROYE	FONCHES-FONCHETTE	0001 (unique)	Mairie (16 rue Jean Devaux)	
ROYE	FONTAINE-SOUS-MONTDIDIER	0001 (unique)	Mairie (44 rue de la mairie)	
ROYE	FRESNOY-LES-ROYE	0001 (unique)	Mairie (1 rue Lelion)	
ROYE	GOYENCOURT	0001 (unique)	Mairie (15 bis rue de l'Orangerie)	
ROYE	GRATIBUS	0001 (unique)	Mairie (rue de l'église)	
ROYE	GRIVILLERS	0001 (unique)	Mairie (rue de l'Église)	
ROYE	GRUNY	0001 (unique)	Mairie (rue de l'église)	
ROYE	GUERBIGNY	0001 (unique)	Mairie (24 rue de Warsy)	
ROYE	HATTENCOURT	0001 (unique)	Mairie (3 bis rue de Fresnoy)	
ROYE	HERLY	0001 (unique)	Mairie (Grande rue)	
ROYE	LABOISSIERE-EN-SANTERRE	0001 (unique)	Mairie (rue de l'Église)	
ROYE	LAUCOURT	0001 (unique)	Mairie – Salle polyvalente(5 rue de la mairie)	
ROYE	LIANCOURT-FOSSE	0001 (unique)	Mairie (3 rue de l'École)	
ROYE	LIGNIERES	0001 (unique)	Mairie (9 rue d'Etelfay)	
ROYE	MALPART	0001 (unique)	Mairie (rue Jean Bardet)	
ROYE	MARCHE-ALLOUARDE	0001 (unique)	Mairie (2 rue de Biarre)	
ROYE	MARESTMONTIERS	0001 (unique)	Mairie (28 rue Foraine)	
ROYE	MARQUIVILLERS	0001 (unique)	Mairie (2 rue de là-haut)	
ROYE	MESNIL-SAINT-GEORGES	0001 (unique)	Mairie (3 rue St Pierre)	
ROYE	MONTDIDIER	0001	(Centralisateur) Salle des fêtes (rue Jean Dupuy)	Rue de l'Abattoir Grande rue de l'Abreuvoir Route d'Ailly Rue Albert 1 ^{er} Rue du Fond d'Amiens Cité Amson Rue Ballin Rue Bertin Rue Bosquillon Rue Bourget Rue de Breteuil Rue Aristide Briand Rue des Capperonniers Avenue Cardenier

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE
				Rue le Caron
				Rue Chandon
				Rue Caussin de Perceval
				Route de Courtemanche
				Rue Carnot
				Rue Jean-Yves Cottinet
				Boulevard Daire
				Rue Cauvel de Beauvillé
				Rue Adrien de la Morlière
				Rue Jean de la Villette
				Avenue Paul Doumer
				Rue Galoppe Donquaire
				Rue Jean Dupuy
				Place Exeter
				Place Faidherbe
				Rue Fernel
				Avenue de Flandres-Dunkerque
				Rue Anatole France
				Rue Gambetta
				Place du Général de Gaulle
				Rue Marcel Guillot
				Boulevard Adolphe Havard
				Cité Jacquet
				Rue Jean Jaurès
				Boulevard Labarre
				Avenue du Général Leclerc
				Rue Robert le Cocq
				Avenue Maurice Leconte
				Rue Eustache Lesueur
				Rue Charles Mangot
				Chemin de Marestmontiers
				Rue Moulin à la Planche
				Place et rue Parmentier
				Chemin des Pendus
				Esplanade du Prieuré
				Rue Jean Racine
				Rue des Remparts
				Place de la République
				Rue Riout
				Rue Saint Louis
				Rue Saint Luglien
				Rue Saint Martin
				Rue Saint Médard
				Rue Basse Saint Médard
				Rue Saint Pierre
				Rue Sellier
				Rue des Tanneries
				Rue de Thory
				Rue du Vent Vert
				Avenue de la Petite Vitesse
				Avenue des Volontaires
				Rue Vérani
				Place du 10 août 1918
				Porte Becquerelle
				Rue du Collège
				Chemin de Fontaine
				Rue Frézon
				Rue Maurice Blanchard
ROYE	MONTDIDIER	0002	Ecole Victor Hugo (rue Anatole France)	Rue Georges Amson
				Rue Neil Armstrong
				Route d'Assainvillers
				Rue Albert 1 ^{er} - Cité du Nord -
				Place d'Alger
				Chemin d'Ayencourt
				Rue Désiré Blanchard
				Rue Paul Blériot
				Rue du Bois des Loges
				Rue Bouloire des Prêtres
				Rue de la Butte - Cité du Nord -
				Rue Jean Catelas - Cité du Nord -
				Allée des Chardonnerets
				Rue du Chemin Vert
				Passage des Chevaliers - Cité du Nord -
				Avenue Georges Clémenceau
				Rue de Colmar
				Rue Adrien Conin - Cité du Nord -

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE
				Boulevard du Général Debeney Rue Amand de Vienne Rue Jean Doublet Rue Bernard Dupuis - Cité du Nord - Rue Jean Duquesne - Cité du Nord - Rue Estienne d'Orves Rue des Etats-Unis Allée des Fauvettes Avenue du Maréchal Foch - Cité du Nord - Place du Maréchal Foch Rue Youri Gagarine Rue Gouillard Avenue Victor Hugo Rue Jean Labordère Rue du Général Leclerc - Cité du Nord - Allée des Mouettes Passage du Moulin - Cité du Nord - Rue de Metz Rue Jean Moulin Cité Neveu - Allées n° 1, 2, 3 et 4 Rue de Paris Route de Piennes Chemin des Postes Boulevard Rallu Rue des Réservoirs Petite Résidence Rue de Rollot Allée des Roitelets Allée des Rossignols Route de Saint Just Ruelle Saint Luc Résidences Soleil Levant (Le Santerre, Le Beauvaisis, Le Vermandois, Le Valois, Le Thiérache, Le Soissonnais et l'Amiénois) Chemin des Sports Rue de Strasbourg Rue de Tricot Avenue du 8 mai 1945 Rue Gaston et Guy Floury rue Blancs Murets Rue Soleil Levant Rue Maïde France
ROYE	MONTDIDIER	0003	Gymnase Handisports (rue Pasteur)	Rue d'Australie Rue de Beaumesnil Cité Berly Rue Edouard Branly Rue de Bruxelles Rue du Canada Avenue du Chemin Vert Rue du Danube Rue Henri Dunant Rue Henri Dunant Prolongée Rue Paul Fafet Rue du Général Frère Rue Yvonne Giroud Rue des Glycines Rue de l'Industrie Rue des Jacinthes Rue Joliot-Curie Rue des Lilas Rue de Londres Rue du D' Marcel Rue François Mitterrand Rue Pasteur Rue Pasteur Prolongée Rue de Rome Résidences La Roseale, Le Hameau Rue de Roye Rue Antoine de Saint Exupéry Champ Saint Pierre Rue du D' Schweitzer Rue du Colonel Sorlin Rue du Tage Rue de la Tamise Rue des Tulipes Chemin de l'Escaut

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE
				Résidence Le Pacifique Résidence Parmentier Résidence Radelet Parc Saint Louis Rue des commandeurs Rue des Templiers Rue Nivard Payes Rue de la Sorbonne Rue Blanche Castille Rue Philippe Auynole Rue des Croisées Rue de la Justice
ROYE	PIENNES-ONVILLERS	0001	(Centralisateur) Salle polyvalente (rue du Jeu de Paume)	Piennes
ROYE	PIENNES-ONVILLERS	0002	salle de convivialité (rue Principale)	Onvillers
ROYE	REMAUGIES	0001 (unique)	Mairie (11 bis Grande rue)	
ROYE	ROIGLISE	0001 (unique)	Salle polyvalente (rue de Champien)	
ROYE	ROLLLOT	0001 (unique)	Salle des associations (15 rue Saint Nicolas)	
ROYE	ROYE	0001	Ecole primaire "Les Platanes" (Place de la Victoire)	Route d'Amiens Impasse Jeanne d'Arc Impasse des Bleuets Cité Pierre Brossolette Rue Cécile Rue du Champ d'Enfer Rue Louis Hennepin Rue et résidence Joliot Curie Rue de la Garenne Boulevard des Glycines Rue et route de Goyencourt Impasse Guynemer Rue Lucie Rue des Marguerites Avenue de la Marne Rue du Maréchal Moncey Avenue de la Paix Rue Pasteur Rue des Petits Enfants Rue de la Pièce Fertile Rue du Réservoir Boulevard des Roses Route de Saint Mard Rue Simone Rue du Colonel Sorlin Rue de Verdun Place de la Victoire Route de Villers Boulevard des Violettes Zone Industrielle Ouest Rue du Docteur Calmette Impasse du Moulin Rue de la Briqueterie Impasse Raymond Chardin Avenue des Cheminots Impasse Marcel Démaret Impasse du Four Rue Anatole France Chemin et rue des Granges Rue de la Liberté Rue Ernest Mandron Ruelle des Prés-Saint-Firmin Impasse Henri Prigent Rue Henri Renard Rue Saint-Médard Rue Roger Salengro Rue du Premier Septembre Rue du docteur Alexandre Remond Rue du docteur Fernand Devillers Rue Edmond Malimain Rue Louis Delle
ROYE	ROYE	0002	Cantine Marie Laurencin (rue de Verdun)	Rue Basse-Ville Rue Benjamin Delessert Rue Bertin Route de Champien Place des Combattants Faubourg et rue des Communes Rue des Sept Fours
ROYE	ROYE	0003	Centre municipal (rue Emile Zola)	

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE
				Parc et rue de Fresnoy Avenue du Général de Gaulle Avenue Jean Jaurès Rue Lavacquerie Boulevard du Général Leclerc Rue Meurisse Avenue François Mitterrand Rue de Nesle Rue du Jeu de Paume Rue du Pigeonnier Rue des Sept Fours Place de la gare
ROYE	ROYE	0004	(Centralisateur) Le Rex (boulevard du Général Leclerc)	Rue d'Amiens Rue des Annonciades Rue du Bastion Rue du Beffroi Rue des Vieilles Boucheries Rue Pierre-Louis Cathoire Place du Château Rue André Coël Rue des Cordeliers Chemin de Dancourt Rue Jules Denis Rue du D' Duquesnel Rue des Fontaines Boulevard Gracchus Babeuf Rue de l'Hospice Place Jacques Fleury Rue Victor Hugo Rue Paul Jaillant Rue Jean Mermoz Rue des Minimes Rue de Montdidier Rue d'Ourscamps Rue de Paris Ruelle de la Fausse Porte Rue Marc-Florent Prévost Rue Saint-Florent Rue et cité Saint-Gilles Rue Saint-Pierre Rue Turpin Rue Elie Vasseur Rue Emile Zola Ruelle des Loups
ROYE	ROYE	0005	Ecole primaire "Fontaine" (rue Souverain)	Rue et résidence de l'Avre Rue de l'Hôpital Bernard Rue Branly Rue Carnot Rue des Chardonnerets Rue Chivot Route de Compiègne Rue Notre Dame de la Paix Rue de Dieppe Boulevard de l'Est Rue Gambetta Chemin de la Madeleine Chemin du Marais Rue Pierre Mendès France Rue des Moineaux Rue des Moissonneurs Rue des Moulinets Rue des Ormeaux Route de Paris Rue Pasteur Rue et cité de la Pêcherie Place de la République Rue Saint-Georges Cité des Quatre Vents Rue de Verpillières Rue Arthur Souverain Rue Jules et Henri Labruyère
ROYE	RUBESCOURT	0001 (unique)	Mairie (19 rue St Martin)	
ROYE	SAINT MARD	0001 (unique)	Salle communale (3 rue du Moulin)	
ROYE	TILLOLOY	0001 (unique)	Salle des fêtes (44 rue de Flandre)	
ROYE	TROIS-RIVIERES	0001	(Centralisateur) Salle polyvalente (7 Place du 8 mai 1945)	Pierrepont-sur-Avre

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE
ROYE	TROIS-RIVIERES	0002	Mairie(20 rue Bara)	Contoire
ROYE	TROIS-RIVIERES	0003	Mairie (1 place du 11 novembre 1918)	Hargicourt
ROYE	VERPILLIERES	0001 (unique)	Mairie (6 Grande rue)	
ROYE	VILLERS-LES-ROYE	0001 (unique)	Mairie (2 ruelle de l'église)	
ROYE	VILLERS-TOURNELLE	0001 (unique)	Mairie (rue St Jacques)	
ROYE	WARSY	0001 (unique)	Mairie (2 rue du Fond)	

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE
ALBERT	ACHEUX-EN-AMIENOIS	0001 (unique)	Salle des fêtes (21 rue de Léalvillers)	
ALBERT	ALBERT	0001	(Centralisateur) Hôtel de ville (place Emile Leturcq)	Rue d'Aldenhoven Impasse d'Austerlitz Rue de Bécourt Chemin Croisé de la Justice Rue Decalogne Rue Delair Place Emile Leturcq Rue Firmin Lalliez Rue de la Fontaine Rue de Gomicourt Rue Hippolyte Devaux Rue du 8 mai 1945 Rue Jean Guyon Rue Jean Jaurès Rue et Résidence Jean Mermoz Rue Lamarck Rue Léandre Deflandre Rue du Moulin à Huile Rue du 11 novembre 1918 Rue des Otages Rue de la Papeterie Rue Paul Bert Rue Philippe Carette Rue du Pont Blanc Rue Raymond Souilliant Avenue Robert Solente Rue Roger Salengro Rue Tien Tsin Rue Victor Hugo Rue Pablo Neruda Rue Salvador Allende
ALBERT	ALBERT	0002	Ecole Maternelle Pauline Kergomard (rue de Boulan)	Rue Abel Pifre Rue André Lamarre Rue d'Aveluy Rue de Boulan Petit chemin de Bouzincourt Impasse et rue du Cadran Rue Camot Avenue Charles Lomont Rue Félix Faure Avenue Georges Clémenceau Place d'Hédouville Rue Hoche Rue de l'Industrie Route et chemin de Mailly Route et rue de Millencourt Rue Pasteur Place Paul Doumer Rue de la Petite Vitesse Rue de la Station Rue de Thiers Rue Hurlu
ALBERT	ALBERT	0003	Ecole mixte Anatole France (rue Anatole France)	Allée des Alliés Rue Aristide Briand Rue Charles Baudelaire Rue et Chemin de Corbie Rue de Dernancourt Avenue du Général Leclerc Rue Jules Ferry Rue Molière Rue Morel Rue de Niesky Rue Parc Rochet Rue de Pont Noyelle Rue de la Prairie Rue Antoine de Saint Exupéry Rue d'Ulverston Rue Verlaine Rue de Verdun Rue Voltaire

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE
ALBERT	ALBERT	0004	Ecole maternelle Jules Ferry (rue Emile Duplan)	Rue Albert Toulet Rue Alfred Collart Rue Alphonse Pégard Rue Auguste Soufflet Chemin d'Authuille Route d'Aveluy Rue du Bois Lecomte Avenue Charles Quéret Rue Dausy Rue Duflos Ferret Rue Emile Duplan Chemin des Flamme Place des Frères Wilgos Avenue du Général Faidherbe Rue Gustave Reimann Avenue Henri Dunant Rue des Illieux Rue Marcel Vast Rue d'Ovillers Avenue du Parc Rue Prée Avenue de la République Place Verville
ALBERT	ALBERT	0005	Ecole maternelle Paul Langevin (rue Paul Langevin)	Rue Ambroise Croizat Rue Christian Boidin Rue Constant Détaillé Chemin Croisé de la Justice Rue des Déportés Rue Edouard Herriot Rue Georges Guynemer Rue Jean Catelas Rue Jean Mermoz Rue Léon Blum Impasse Leriche Rue de la Libération Impasse et rue Louis Cretel Rue Marcel Cachin Rue Paul Baroux Rue Paul Langevin Rue Victor Liné
ALBERT	ALBERT	0006	Ecole maternelle Alphonse Daudet (rue des Capucines)	Rue des Capucines Rue des Eglantines Rue des Glycines Rue des Iris Rue Joliot Curie Rue Jules Verne Rue de la Libération Rue des Lilas Rue et chemin de la Mauresse Chemin de Méaulte Rue des Œillets Rue des Roses Rue des Tulipes Rue Victor Liné HLM
ALBERT	ALBERT	0007	Office de Tourisme (9 rue Gambetta)	Rue de l'Abreuvoir Rue Anatole France Rue André Potelle Rue Anicet Godin Place d'Armes Rue de Birmingham Rue de Bordeaux Résidence les Baillets Rue du Chevalier de la Barre Rue Cilam Rue Chandénier Rue de Doullens Rue Dubas Rue Dumont Rue Emile Zola Rue des Fleurs Rue Gallièni Rue Gambetta Place du Général de Gaulle

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE
				Rue Jean Macé
				Rue Jeanne d'Harcourt
				Rue Morel
				Rue Pierre Curie
				Chemin de Warloy-Bailлон
ALBERT	ARQUEVES	0001 (unique)	Mairie (2 place de la mairie)	
ALBERT	AUCHONVILLERS	0001 (unique)	Mairie (1 rue Delattre)	
ALBERT	AUTHIE	0001 (unique)	Mairie (10 rue de l'Abbaye)	
ALBERT	AUTHUILLE	0001 (unique)	Mairie (6 rue d'en bas)	
ALBERT	AVELUY	0001 (unique)	Mairie (5 bis rue de l'église)	
ALBERT	BAYENCOURT	0001 (unique)	Mairie (1 rue de l'église)	
ALBERT	BAZENTIN	0001 (unique)	Salle de réunion de la mairie (16 rue Lamarck)	
ALBERT	BEAUCOURT-SUR-L'ANCRE	0001 (unique)	Salle communale (5 rue d'en haut)	
ALBERT	BEAUMONT-HAMEL	0001 (unique)	Mairie (Place de l'église)	
ALBERT	BECORDEL-BECOURT	0001 (unique)	Mairie (25 Grande rue)	
ALBERT	BERTRANCOURT	0001 (unique)	Mairie (5 rue des Echevins)	
ALBERT	BOUZINCOURT	0001 (unique)	Salle communale (rue Jérôme)	
ALBERT	BRAY-SUR-SOMME	0001 (unique)	Mairie (Place de la Liberté)	
ALBERT	BUIRE-SUR-L'ANCRE	0001 (unique)	Salle polyvalente (40 grande rue)	
ALBERT	BUS-LES-ARTOIS	0001 (unique)	Salle communale (1 bis rue de Bertrancourt)	
ALBERT	CAPPY	0001 (unique)	Mairie (rue du 8 mai 1945)	
ALBERT	CHUIGNOLLES	0001 (unique)	Mairie (Grande rue)	
ALBERT	COIGNEUX	0001 (unique)	Mairie (10 rue de Couin)	
ALBERT	COLINCAMPS	0001 (unique)	Salle communale (12 Grand rue)	
ALBERT	CONTALMAISON	0001 (unique)	Mairie (1 rue de l'Église)	
ALBERT	COURCELETTE	0001 (unique)	Mairie (29 Grande rue)	
ALBERT	COURCELLES-AU-BOIS	0001 (unique)	Mairie (2 rue de Bus)	
ALBERT	CURLU	0001 (unique)	Mairie (6 rue de la Place)	
ALBERT	DERNANCOURT	0001 (unique)	Salle communale (rue du Maréchal Joffre)	
ALBERT	ECLUSIER-VAUX	0001 (unique)	Mairie (6 place de la mairie)	
ALBERT	ENGLEBELMER	0001 (unique)	Mairie (12 Grande rue)	
ALBERT	ETINEHEM-MERICOURT	0001	(Centralisateur) Mairie (Grande rue)	Etinehem
ALBERT	ETINEHEM-MERICOURT	0002	Marie (rue de Là-Haut)	Méricourt-sur-Somme
ALBERT	FORCEVILLE	0001 (unique)	Mairie (7 bis de l'Église)	
ALBERT	FRICOURT	0001 (unique)	Mairie (4 Place de l'Église)	
ALBERT	FRISE	0001 (unique)	Mairie (rue de l'église)	
ALBERT	GRANDCOURT	0001 (unique)	Mairie (1 rue de l'Église)	
ALBERT	HARPONVILLE	0001 (unique)	Mairie (11 Grande rue)	
ALBERT	HEDAUVILLE	0001 (unique)	Salle communale (2 rue du Sac)	
ALBERT	HERISSART	0001 (unique)	Mairie (10 rue des Ecoles Herissart)	
ALBERT	IRLES	0001 (unique)	Mairie (rue Tanchelle)	
ALBERT	LAVIEVILLE	0001 (unique)	Mairie (3 rue de Buire)	
ALBERT	LEALVILLERS	0001 (unique)	Mairie (2 rue de la Carrière)	
ALBERT	LOUVENCOURT	0001 (unique)	Mairie (20 Grande rue)	
ALBERT	MAILLY-MAILLET	0001	(Centralisateur) Salle des fêtes (9 rue Eugène Dupré)	Rue Legage rue des Cordeliers rue Eugène Dupré rue Neuve ruelle Serrurier rue du Général Leclerc rue Léon Breuval rue Elisa Brassart lieu-dit la ferme de la Fabrique lieu-dit le Bois Futaye rue Charles de Gaulle rue Pierre Lefebvre rue Sorel rue Nouvelle ruelle Robinet rue Laleu rue Jean Jaurès
ALBERT	MAILLY-MAILLET	0002	Salle du foyer rural (19 Grande Rue) Hameau de Beaussart	rue de l'Église impasse des Tilleuls Grande rue, hameau de Beaussart
ALBERT	CARNOY-MAMETZ	0001 (unique)	Salle Polyvalente (rue du Hours)	
ALBERT	MARICOURT	0001 (unique)	Mairie (15 rue de la mairie)	
ALBERT	MARIEUX	0001 (unique)	Mairie (16 rue Charles Boucheron)	
ALBERT	MEAULTE	0001 (unique)	Salle polyvalente (24 Grand' rue)	
ALBERT	MESNIL-MARTINSART	0001 (unique)	Mairie (2 rue d'Auchonvillers)	
ALBERT	MILLENCOURT	0001 (unique)	Mairie (4 rue d'Albert)	
ALBERT	MIRAUMONT	0001 (unique)	Salle des fêtes (rue de l'hôtel de ville)	
ALBERT	MONTAUBAN-DE-PICARDIE	0001 (unique)	Mairie (23 Grande rue)	
ALBERT	MORLANCOURT	0001 (unique)	Ecole communale (place de la Mairie)	
ALBERT	LA NEUVILLE-LES-BRAY	0001 (unique)	Mairie (31 route de Roye)	
ALBERT	OVILLERS-LA-BOISSELLE	0001 (unique)	Mairie (16 rue Georges Cuvillier)	

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE
ALBERT	POZIERES	0001 (unique)	Salle communale (rue Charles Bellet)	
ALBERT	PUCHEVILLERS	0001 (unique)	Mairie (14 rue des Prieurs)	
ALBERT	PYS	0001 (unique)	École (8 rue d'Anjou)	
ALBERT	RAINCHEVAL	0001 (unique)	Mairie (5 rue principale)	
ALBERT	SAINT-LEGER-LES-AUTHIE	0001 (unique)	Mairie (rue haute)	
ALBERT	SENLIS-LE-SEC	0001 (unique)	Mairie (114 rue du haut)	
ALBERT	SUZANNE	0001 (unique)	Mairie (3 rue du calvaire)	
ALBERT	THIEPVAL	0001 (unique)	Mairie (5 route de Pozières)	
ALBERT	THIEVRES	0001 (unique)	Mairie (1 rue d'Authie)	
ALBERT	TOUTENCOURT	0001 (unique)	Salle des fêtes (3 rue Longue)	
ALBERT	VARENNES	0001 (unique)	Mairie (3 rue du Bois)	
ALBERT	VAUCHELLES-LES-AUTHIE	0001 (unique)	Mairie (rue Maurepas)	
ALBERT	VILLE-SUR-ANCRE	0001 (unique)	Mairie (5 rue de la mairie)	
HAM	ABLAINCOURT-PRESSOIR	0001 (unique)	Mairie (rue du 14 juillet)	
HAM	ASSEVILLERS	0001 (unique)	Mairie (1 rue d'Herbécourt)	
HAM	ATHIES	0001 (unique)	Salle polyvalente (Place du Grand Riez)	
HAM	BELLOY-EN-SANTERRE	0001 (unique)	Mairie (18 rue de Catalogne)	
HAM	BERNY-EN-SANTERRE	0001 (unique)	Mairie (rue du 22 ^{ème} RMVE)	
HAM	BETHENCOURT-SUR-SOMME	0001 (unique)	Mairie (rue de l'école)	
HAM	BILLANCOURT	0001 (unique)	Ancienne école (Rue d'En-Haut)	
HAM	BREUIL	0001 (unique)	Salle communale (rue du coq en fosse)	
HAM	BROUCHY	0001 (unique)	Mairie (90 rue de l'église)	
HAM	BUVERCHY	0001 (unique)	Mairie (Grande rue)	
HAM	CHAULNES	0001 (unique)	Mairie - Salle des votes (7 Rue Lieutenants Terpraux et Grenier)	
HAM	CHUIGNES	0001 (unique)	Salle communale (6 rue de Chuignolles)	
HAM	CIZANCOURT	0001 (unique)	rue de la Trannièrre	
HAM	CROIX-MOLIGNEAUX	0001 (unique)	Salle polyvalente (15 rue de la Libération)	
HAM	CURCHY	0001 (unique)	Mairie (1 rue de la mairie)	
HAM	DOMPIERRE-BECQUINCOURT	0001 (unique)	Salle des fêtes (3 place Jean Catelas)	
HAM	DOUILLY	0001 (unique)	Mairie (12 Grande rue)	
HAM	ENNEMAIN	0001 (unique)	Mairie (4 rue de l'église)	
HAM	EPENANCOURT	0001 (unique)	Mairie (12 Grande rue)	
HAM	EPPEVILLE	0001	Salle polyvalente (rue Jean Moulin)	Rue du Pont d'Allemagne Rue André Delorme Impasse de la Caserne Résidence "Le Clos des Vignes" Rue et cité de la Clouterie Résidence "Les Coquelicots" Rue des Entrepôts Rue des Jardins d'Eppeville Rue Germaine Petite Cité GS Rue Henriette Rue Jules Verne Rue du Maréchal Leclerc Rue Lucie Rue du Marais Rue Lignier Rue de Normandie Rue de la Paix Rue de la digue Saint Grégoire Impasse S.N.C.F. Rue de la Sole mêlée Rue Sommier Rue des Villas Rue de la Zone Industrielle Propriétaires à Eppeville Mais résidant à l'extérieur
HAM	EPPEVILLE	0002	(Centralisateur) Salle polyvalente (rue Jean Moulin)	Rue Albert Camus Rue Antoine de Saint Exupéry Résidence "Les Bleuets" Chemin de Bonneuil Rue du Centre Rue du Chemin Vert Rue Jean Mermoz Rue Jules Michelet Rue Edouard Branly Rue des Hauts Prés Rue Jean Catelas Rue Jean Jaurès Rue Jean Moulin Rue Jules Ferry Rue Léon Blum

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE
				Rue Louis Aragon Square du Mississippi Rue Parmentier Rue Philéas Lebesgue Rue Pierre et Marie Curie Rue Pierre Loti Clos du Pommier enragé Rue des Reitres Rue Schumann Rue du Tour de ville Rue de Vilette
HAM	ESMERY-HALLON	0001 (unique)	Salle des fêtes (place publique)	
HAM	ESTREES-DENIECOURT	0001 (unique)	Mairie (43 Chaussée Brunehaut)	
HAM	FALVY	0001 (unique)	Salle polyvalente (6 rue du Trou Picard)	
HAM	FAY	0001 (unique)	Salle des fêtes (4 grande rue)	
HAM	FONTAINE-LES-CAPPY	0001 (unique)	Salle de la Mairie (1 rue d'en haut)	
HAM	FOUCAUCOURT-EN-SANTERRE	0001 (unique)	Mairie (15 chaussée Brunehaut)	
HAM	FRAMERVILLE-RAINECOURT	0001 (unique)	Mairie (30 Grand'ruie)	
HAM	FRESNES-MAZANCOURT	0001 (unique)	Salle des fêtes (rue de l'église)	
HAM	HAM	0001	(Centralisateur) Salle des fêtes (2 rue de l'esplanade)	Ruelle Ardon Rue de l'Arquebuse Rue Emile Bacquet Rue Clémenceau Rue des Clercs Rue de Corcy Impasse et rue des Cordeliers Impasse de la Croix Blanche Chaussée d'Estouilly Rue du Four Boulevard du Général de Gaulle Rue du Général Foy Rue du Général Leclerc Rue du Grenier à Sel Place de l'Hôtel de ville Rue Marchande Avenue Jean Moulin Rue du Moulin Rue du Moulin à Vent Rue aux Mulets Rue Notre-Dame Rue de la Paix Place Peltier Route de Pithon Ancien Chemin du Haut de Pithon Rue aux Poulets Boulevard de la République Rue de la Rose Lotissement "La belle Sabotière" Rue de la Croix Saint Claude Rue Saint Martin Rue Saint Maur Rue Saint Vaneng Rue de Sorigny Rue du Théâtre Rue du Tricandon Rue Vadé Résidence "La Vallée" Rue de la Victoire Rue de l'Héritage Vinchon Rue Livret de Circulation
HAM	HAM	0002	Salle des fêtes (2 rue de l'esplanade)	Rue André Audinot Rue Louis Braille Avenue André Delorme Rue Henry Dunant Rue et chemin de l'Esplanade Résidence Jules Ferry Place de la gare Rue Charles Gronier Boulevard de la Liberté Rue de Noyon Cité Pasteur Impasse, rue et résidence du Port Rue du Vieux Port

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE
				Résidence Michel Rigaux Cité S.I.A.S. Rue de Verdun
HAM	HAM	0003	Ecole Jules Verne (2 rue Jules Verne)	Rue des Anciens Combattants Rue et Résidence Badinguet Rue Louis Blériot Rue Edouard Branly Chemin et route de Brouchy Rue Calmette Rue Alexis Carrel Route de Chauny Résidence Les Colibris Rue Curie Rue des Déportés Cité Anatole France Rue Jean Goubet Résidence Guynemer Rue Jean Jaurès Rue Jules Verne Rue des Lilas Rue Mermoz Lotissement la Pâture Chemin Saint Eloi Rue Saint Exupery Résidence de la plaine Saint Martin Rue Albert Schweitzer Cité Sébastopol Rue Védrines Résidence et plaine du Vert Galant
HAM	HAM	0004	Salle André Lemaire (60 rue Salvador Allendé)	Rue des Acacias Rue Salvador Allende Rue et Résidence du Bois Rue Courtevoie Avenue des Cyprès Rue de la Fontaine Lotissement les Foyers Rue des Hardines Rue Victor Hugo Rue du 8 Mai Rue du Jeu de Battoir Lotissement les Logis Rue du Marais Rue des Marronniers Rue de Péronne Rue des Peupliers Rue des Platanes Rue de Saint Quentin Rue des Tilleuls
HAM	HERLEVILLE	0001 (unique)	Mairie (16 bis Grande rue)	
HAM	HOMBLEUX	0001 (unique)	Salle des fêtes (3 rue de l'église)	Hombleux – Grécourt – Canisy – Bacquencourt
HAM	HYPERCOURT	0001	(Centralisateur) Mairie (2 rue Dieu)	Mairie (2 rue Dieu – Pertain)
HAM	HYPERCOURT	0002	Mairie (rue de Nesle)	Mairie (Rue de Nesle – Hyencourt-le-Grand)
HAM	HYPERCOURT	0003	Mairie (4 route Nationale)	Mairie (Route Nationale – Omiécourt)
HAM	LANGUEVOISIN-QUIQUERY	0001 (unique)	Salle polyvalente (1 rue de vaux)	
HAM	LICOURT	0001 (unique)	Mairie (4 rue de la Mairie)	
HAM	LIHONS	0001 (unique)	Mairie (24 place Henri Sy)	
HAM	MARCHELEPOT-MISERY	0001	(Centralisateur) Mairie Marchélepôt (4 rue de la Poste)	Marchélepôt
HAM	MARCHELEPOT-MISERY	0002	Mairie Misery (rue de la Mairie)	Misery
HAM	MATIGNY	0001 (unique)	Salle des fêtes (place de l'église)	
HAM	MESNIL-SAINT-NICAISE	0001 (unique)	Mairie (1 rue des écoles)	
HAM	MONCHY-LAGACHE	0001 (unique)	Foyer rural (Grand'place)	
HAM	MORCHAIN	0001 (unique)	Mairie (3 rue d'enfer)	
HAM	MOYENCOURT	0001 (unique)	Salle polyvalente (rue de l'église)	
HAM	MUILLE-VILLETTE	0001 (unique)	Mairie (108 rue de Paris)	
HAM	NESLE	0001	Foyer rural (place du Général Leclerc)	Chemin d'Amiens Lieu dit Bis-pont Rue Blondel de Nesle Rue du D' Brailon Avenue Carnot Rue des Chapeliers Route de Chaulnes

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE
				Avenue Clémenceau Rue Marie Curie Rue Roland Dorgelès Avenue Foch Place de la gare Rue Charles de Gaulle Rue du Dr Camille Gautier Rue Jacques Gronnier Route de Ham Rue Victor Hugo Rue Léonce Leroy Lieu dit Longpain Rue Pierre Mc Orlan Rue du faubourg Saint Marcoult Route de Mesnil Lieu dit Morlemont Boulevard Louis Pasteur Boulevard des Remparts Rue des Résistants Rue du faubourg Saint Nicolas Rue du Soleil Levant Rue Germaine Vallet Place et rue Jules Verne Route de Péronne Rue Georges Rémy Chemin du Bas
HAM	NESLE	0002	(Centralisateur) Foyer rural (place du Général Leclerc)	Chemin des Abattoirs Rue de l'Appentis Rue Jeanne d'Arc Rue des Archers Rue de Billancourt Rue Joseph Boutechoque Rue de Cantereine Rue des Champs Rue du Chapitre Rue de la Collégiale Rue Félix Corroyer Rue du Couvent Place de l'Eglise Rue d'Enfer Rue de la Fontaine Rue Paul Fournier Rue Gaillarde Rue Gambetta Rue d'Herly Rue du Hocquet Place Hector Lamotte Route de Languevoisin Place du Général Leclerc Rue du faubourg Saint Léonard Rue Denis Longuet Rue Jean-Claude Magnier Rue du Marais Rue Meslier Rue de la Monnaie Rue du Péage Rue des Poissonniers Place de la République Rue du Sac Rue du faubourg Saint Jacques Rue Sainte Marie Namuroy Rue Saint Nicolas Rue Saint Pierre Place René Vergelot Rue de la Vierge Chemin du Bas Rue Geneviève Malin Ruelle des Mulets Rue Nouvelle
HAM	OFFOY	0001 (unique)	Mairie (12 rue Haute)	
HAM	PARGNY	0001 (unique)	Mairie (rue d'Epénacourt)	
HAM	POTTE	0001 (unique)	Mairie (9 bis rue de la mairie)	
HAM	PROYART	0001 (unique)	Mairie (5 rue de l'église)	

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE
HAM	PUNCHY	0001 (unique)	Mairie (rue de la place)	
HAM	PUZEAUX	0001 (unique)	Mairie (6 rue de la Forge)	
HAM	QUIVIERES	0001 (unique)	Salle des fêtes (8 rue des écoliers)	
HAM	RETHONVILLERS	0001 (unique)	Mairie (19 Grande rue)	
HAM	ROUY-LE-GRAND	0001 (unique)	Mairie (Grande rue)	
HAM	ROUY-LE-PETIT	0001 (unique)	Mairie (rue principale)	
HAM	SAINT-CHRIST-BRIOST	0001 (unique)	Salle polyvalente (2 rue de l'église)	
HAM	SANCOURT	0001 (unique)	Mairie (8 rue de l'Église)	
HAM	SOYECOURT	0001 (unique)	Mairie (1 rue Marcaille)	
HAM	TERTRY	0001 (unique)	Salle polyvalente (14 Grande rue)	
HAM	UGNY-L'EQUIPEE	0001 (unique)	Mairie - Salle des délibérations (2 rue de l'église)	
HAM	VAUVILLERS	0001 (unique)	Mairie (8 place publique)	
HAM	VERMANDOVILLERS	0001 (unique)	Mairie (4 rue Navierge)	
HAM	VILLECOURT	0001 (unique)	Mairie (rue de l'église)	
HAM	VOYENNES	0001 (unique)	Mairie (3 rue de Nesle)	
HAM	Y	0001 (unique)	Salle polyvalente (3 rue de Roisel)	
MOREUIL	BAYONVILLERS	0001 (unique)	Mairie (2 rue d'Harbonnière)	
MOREUIL	BEAUFORT-EN-SANTERRE	0001 (unique)	Mairie (Grande rue)	
MOREUIL	BOUCHOIR	0001 (unique)	Salle polyvalente (2 rue de l'Abbé Lavallard)	
MOREUIL	CAIX	0001 (unique)	Mairie (place du 8 mai 1945)	
MOREUIL	LA CHAVATTE	0001 (unique)	Mairie (1 rue des Tilleuls)	
MOREUIL	CHILLY	0001 (unique)	Salle des fêtes (6 rue de Roye)	
MOREUIL	FOLIES	0001 (unique)	Mairie (3 place de la mairie)	
MOREUIL	FOUQUESCOURT	0001 (unique)	Mairie (1 rue du Pré)	
MOREUIL	FRANSART	0001 (unique)	Salle communale (1 rue de Fouquescourt)	
MOREUIL	GUILLAUCOURT	0001 (unique)	Salle des fêtes (5 Grande rue)	
MOREUIL	HALLU	0001 (unique)	Salle communale (2 rue d'Hattencourt)	
MOREUIL	HARBONNIERES	0001 (unique)	Mairie (12 Place de l'Église)	
MOREUIL	MAUCOURT	0001 (unique)	Salle municipale (11 Grande rue)	
MOREUIL	MEHARICOURT	0001 (unique)	Salle des fêtes (rue de l'église)	
MOREUIL	PARVILLERS-LE-QUESNOY	0001 (unique)	Salle de la mairie – à côté de la mairie (Grande rue)	
MOREUIL	ROSIERES-EN-SANTERRE	0001	(Centralisateur) Salle polyvalente (avenue des anciens combattants)	Rue Jeanne d'Arc Rue de l'Armistice Rue Pierre Bachelet Rue Léon Blum Rue Georges Brassens Rue Jacques Brel Rue de Caix Rue Georges Clémenceau Rue de Crémery Rue du D ^r Darène Rue des Déportés Rue Jules Digeon Rue Jules Dubois Place Théodosie Falize Rue Jules Ferry Rue du Maréchal Foch Rue Anatole France Rue du Général de Gaulle Rue de la Guillotine Rue des Haies Rue Victor Hugo Rue Louis Lucien Klotz Place du Maréchal Leclerc Rue Baptiste Marcet Rue Claude de Maria Rue de Méharicourt Rue Jean Mermoz Rue Jean Moulin Rue Niger Rue Edith Piaf Rue Maurice Quillet Résidence du Bois Régnier Rue du Bois Régnier Place de la République Rue Maurice Robbe Rue Antoine de Saint Exupéry Rue du D ^r Schweitzer Rue Jules Verne Rue François Vidocq Rue du 11 novembre 1918 Place du 8 mai 1945 Rue d'Assel
MOREUIL	ROSIERES-EN-SANTERRE	0002	Salle des fêtes (50 bis rue Jean Jaurès)	Rue d'Assel

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE
				Passage Béranger Rue et passage Paul Bert Rue des champs Rue du chemin de fer Passage de l'Ancienne Cité Rue Marie Curie Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny Rue Camille Desmoulins Rue d'Hangest Dolez Rue des Quatre Epines Rue de la Fontaine Rue Gambetta Rue des Glycines Route d'Harbonnières Rue d'Herleville Rue de l'hirondelle Rue Jean Jaurès Rue Camille Léguillier Rue des Lilas Rue Parmentier Rue Louis Pasteur Rue du pied Selle Rue des Roses Square Saint Omer Rue du Colonel Sorlin Rue de Vauvillers Rue du 14 juillet Rue du 41ème Régiment d'Infanterie
MOREUIL	ROUVROY-EN-SANTERRE	0001 (unique)	Mairie - Salle multifonctions (107 rue Baptiste Laguerre)	
MOREUIL	VRELY	0001 (unique)	Mairie (rue de Caix)	
MOREUIL	WARVILLERS	0001 (unique)	Mairie (18 rue de Rouvroy)	
MOREUIL	WIENCOURT L'EQUIPEE	0001 (unique)	Mairie (rue Gaston Blanchard)	
PERONNE	AIZECOURT-LE-BAS	0001 (unique)	Mairie (8 rue de la mairie)	
PERONNE	AIZECOURT-LE-HAUT	0001 (unique)	Mairie (7 rue de l'église)	
PERONNE	ALLAINES	0001 (unique)	Salle des fêtes (26 Grande Rue)	
PERONNE	BARLEUX	0001 (unique)	Mairie (La Place)	
PERONNE	BERNES	0001 (unique)	Ecole (17 rue de Flanchin)	
PERONNE	BIACHES	0001 (unique)	Mairie (2 rue Lucien Boubert)	
PERONNE	BOUCHAVESNES-BERGEN	0001 (unique)	Mairie (19 rue du 67° RI)	
PERONNE	BOUVINCOURT-EN-VERMANDOIS	0001 (unique)	Mairie (1 rue de Beaumetz)	
PERONNE	BRIE	0001 (unique)	Salle des fêtes (place de la mairie)	
PERONNE	BUIRE-COURCELLES	0001 (unique)	Mairie – salle polyvalente (rue de Péronne)	
PERONNE	BUSSU	0001 (unique)	Mairie (11 rue de Péronne)	
PERONNE	CARTIGNY	0001 (unique)	Mairie (26 rue Grande)	
PERONNE	CLERY-SUR-SOMME	0001 (unique)	Mairie (84 rue de l'Église)	
PERONNE	COMBLES	0001 (unique)	Annexe de la Bibliothèque (12 rue des Lauriers)	
PERONNE	DEVISE	0001 (unique)	Mairie (4 place de la République)	
PERONNE	DOINGT-FLAMICOURT	0001	Salle des fêtes de Doingt (place des Tilleuls)	Ruelle d'Anjou Chemin d'Arras Ruelle du Berger Rue de Bussu Rue du Château fort Rue Paul Gamant Route de Ham Rue Robert Héricourt Rue Vincent Joubeau Rue du Menhir Rue du Moulin Rue Jacques Orvane Rue Pasteur Route de Péronne Place William Poivre Rue du Pré Route de Roisel Rue de la Scierie Rue de la Table Ronde Rue de la Merlette Rue des Rousserolles Rue des Hérons Rue des Colverts Place des Tilleuls
PERONNE	DOINGT-FLAMICOURT	0002	(Centralisateur) Salle des fêtes de Flamicourt	Rue de la Carrière Rue Roger Corne

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE
			(place René Greuin)	Rue des Etangs Rue de la Fontaine Avenue de la Gare Rue Jean-Jacques Rousseau Rue Joliot Curie Rue Jules Ferry Rue des Hardiniers Rue Victor Hugo Rue Lamartine Rue Ambroise Paré Rue de la Rivière Rue Saint Phocas Rue Voltaire Rue du chemin Vert
PERONNE	DRIENCOURT	0001 (unique)	Mairie (1 rue de Tincourt)	
PERONNE	EPEHY	0001 (unique)	Salle des fêtes (6 bis rue de écoles)	
PERONNE	EQUANCOURT	0001 (unique)	Mairie (4 rue de Fins)	
PERONNE	ESTREES-MONS	0001 (unique)	Salle polyvalente (78 bis Route nationale)	
PERONNE	ETERPIGNY	0001 (unique)	Mairie (3 grande rue)	
PERONNE	ETRICOURT-MANANCOURT	0001 (unique)	Mairie (place du 8 mai 1945)	
PERONNE	FEULLERES	0001 (unique)	Mairie (2 bis d'Herbécourt)	
PERONNE	FINS	0001 (unique)	Salle des fêtes (1 rue du Château)	
PERONNE	FLAUCOURT	0001 (unique)	Mairie (65 Grande Rue)	
PERONNE	FLERS	0001 (unique)	Mairie (18 rue principale)	
PERONNE	GINCHY	0001 (unique)	Mairie (5 bis Grande rue)	
PERONNE	GUEDECOURT	0001 (unique)	Salle communale (9 Grande rue)	
PERONNE	GUILLEMONT	0001 (unique)	Mairie (1 rue de l'église)	
PERONNE	GUYENCOURT-SAULCOURT	0001 (unique)	Mairie (28 rue Paul Lejeune)	
PERONNE	HANCOURT	0001 (unique)	Mairie (5 Grande rue)	
PERONNE	HARDECOURT-AUX-BOIS	0001 (unique)	Salle des fêtes (rue du Mantier)	
PERONNE	HEM-MONACU	0001 (unique)	Salle des fêtes (4 rue de Péronne)	
PERONNE	HERBECOURT	0001 (unique)	Mairie (6 Place de la Mairie)	
PERONNE	HERVILLY	0001 (unique)	Mairie (14 rue de Bretagne)	
PERONNE	HESBECOURT	0001 (unique)	Mairie (36 Grande rue)	
PERONNE	HEUDICOURT	0001 (unique)	Groupe scolaire (4 place de la mairie)	
PERONNE	LESBOEUF	0001 (unique)	Mairie (5 rue du Translay)	
PERONNE	LIERAMONT	0001 (unique)	Mairie (4 bis rue de l'église)	
PERONNE	LONGAVESNES	0001 (unique)	Mairie (9 rue principale)	
PERONNE	LONGUEVAL	0001 (unique)	Salle polyvalente (Place Lucien Bulté)	
PERONNE	MARQUAIX	0001 (unique)	Salle des fêtes (rue de Péronne)	
PERONNE	MAUREPAS	0001 (unique)	Mairie (16 place de la mairie)	
PERONNE	MESNIL-BRUNTEL	0001 (unique)	Ecole (33 Grande rue)	
PERONNE	MESNIL-EN-ARROUAISE	0001 (unique)	Mairie (2 rue de la petite place)	
PERONNE	MOISLAINS	0001 (unique)	Salle des fêtes (31 rue d'Evreux)	
PERONNE	NURLU	0001 (unique)	Salle de l'école (2 rue de la taille)	
PERONNE	PERONNE	0001	(Centralisateur) Salle des votes de la Mairie (3 place Louis Dauré)	Avenue Danicourt Boulevard des Anglais Boulevard du Fort Carabi, Carrefour des Minimes Impasse Charles Gounod, Impasse des Etangs, Impasse du Chaudron Petite rue Saint Quentin Place André Audinot, Place d'Estourmel, Place du Cdt Louis Daudre, Place Saint Jean Baptiste Porte de Bretagne Rue Alfred Rey Rue Béranger, Rue Boutry, Rue Branly Rue Claire Fontaine Rue d'Enfer Rue de Fontaine Saint Fursy Rue de la Caisse d'Epargne, Rue de la Madeleine, Rue de la Maitrise, Rue de la Poudrière, Rue de la Résistance, Rue de Porte de Bretagne, Rue des Bouchers, Rue des Chanoines,

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE
				Rue des Grands Carreaux Rue des Grands Moulins, Rue des Juifs, Rue des Naviages, Rue des Naviages Rue des Petits Carreaux Rue des Roseaux, Rue des Ursulines, Rue du Blanc Mouton, Rue du Collège Rue du General Foy Rue du Gladimont Rue du Moulinet Rue du Noir Lion Rue du Paon Rue du Pot d'Etain Rue du Vert Muguet, Rue Fourmier Rue Georges Bizet Rue Louis XI Rue Maurice Devillers Rue Richelieu, Rue Saint Fursy Rue Saint Jean Rue Saint Quentin Capelle, Rue Saint Sauveur
PERONNE	PERONNE	0002	Salle d'honneur de l'espace Mac Orlan A (4 Avenue de la République)	Allée des Soupirs Avenue Jean Jaures Boulevard du Poilu Chemin Noir, Impasse des Muriers Impasse Maurice Ravel Impasse Victor Hugo Place du Jeu de Paume, Rue Ambroise Paré Rue d'Altena, Rue de la Colline Rue des Bléries Rue des Bouleaux, Rue des Clarines Rue des Joncs Rue des Noisetiers Rue des Peulpiers Rue des Platanes Rue des Tallis, Rue Victor Hugo Rue des Vierges Rue du General Leclerc Rue du Marin Rue Guynemer
PERONNE	PERONNE	0003	Salle d'honneur de l'espace Mac Orlan B (4 Avenue de la République)	Avenue Charles Boulanger Avenue de la République, Faubourg de Paris, Impasse 120E et 320E RI Impasse de l'Orée du Cam Impasse des Bateaux, Impasse des Tilleuls Impasse Jean Jaures Impasse Maurice Ravel, Rue Camille Saint Saens Rue Charles Gounod, Rue Charles Le Temeraire Rue de Buire, Rue de la 2E DB, Rue de la Liberté Rue de Sainte Radegonde Rue des 120E et 320E RI Rue des Acacias Rue des Champs Rue des Tourelles Rue du Maréchal Foch Rue du Quinconce

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE
				Rue Hector Berlioz, Rue Jean Mermoz Rue Jean Toeuf, Rue Marcheleux, Rue Maurice Ravel, Rue Mozart, Rue Nelly Martyl Scott Rue Pasteur
PERONNE	PERONNE	0004	Gymnase des Remparts (rue Belzaize)	Avenue Charles de Gaulle, Avenue Mac Orlan, Faubourg de Bretagne Impasse d'Anjou Impasse Champagne Impasse Dehaussy Place Jean Moulin, Route de Bussu, Route de Roisel Route de Saint Denis, Rue Belzaize, Rue Charles Henri Michel, Rue Crinon Rue d'Alsace, Rue de la Cologne, Rue de la Douane d'Espagne, Rue de Lorraine, Rue de Normandie Rue de Picardie Rue Dehaussy, Rue des Chaumes, Rue Edmond Carre Rue Georges Clemenceau, Rue Jules Ferry Rue Jules Verne Rue Pierre Curie, Rue Tattegrain Rue Verte
PERONNE	PERONNE	0005	Ecole Maternelle Mont-Saint-Quentin (5 rue Jules Ferry)	Avenue de l'Europe Avenue des Australiens, Boulevard du Coteau Impasse de la Flaque, Impasse des Vendanges, Impasse du Bosquet Impasse Mon Idée Rue Beaubois Rue d'Artois, Rue de Flandre Dunkerque Rue de Halles Rue de l'Abbaye Rue de la Carrière, Rue de la Fontaine Vilette Rue de Mont Saint Quentin Rue des Alouettes Rue des Charmes Rue des Chateaux d'Eau Rue des Clématites Rue des Flandres, Rue des Gles Rue des Grives, Rue des Hauts de Saint Quentin Rue des Hirondelles, Rue des Marguerites, Rue des Mesanges Rue des Paturages, Rue des Prairies Rue des Rossignols, Rue des Violettes, Rue du Vieux Moulin, Rue Octave Gaudechon, Rue Pierre l'Hermitte

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE
				Rue Puchotte
PERONNE	PERONNE	0006	Maison de quartier - salle Jean Moulin (rue de l'Industrie)	Chemin des Ateliers Chemin Vert, Digue du Canal, Ferme de Bellevue Impasse Cottel Impasse Emile Vermond, Place de la 2E DB, Place du 8 Mai 1945, Place Henri Dunant Résidence Paul Caron Route de Paris Rue de l'Industrie Rue de la Filature, Rue de la Tortille, Rue de Maismont, Rue de Verdun Rue des Vignes, Rue du 8 Mai 1945 Rue du Marais, Rue du Pressoir Rue du Vercors Rue Georges Caron Rue Henri Dunant, Rue Jean Moulin, Rue Paillet Ruelle des Vignes
PERONNE	POEUILLY	0001 (unique)	Mairie (20 rue St Eloi)	
PERONNE	RANCOURT	0001 (unique)	Mairie (20 rue du 15-1)	
PERONNE	ROISEL	0001	(Centralisateur) Salle des fêtes (place du Général Leclerc)	Rue Elie Auvret Rue Théodore Baré Rue Victor Basch Rue Béranger Rue Caron Rue de Caulaincourt Rue du Château Rue de la Cologne Rue Charles Coutte Rue Crinon Rue Pierre Curie Rue de la Gare Chemin d'Hamelet Rue Jean Jaurès Place du Général Leclerc Rue de la Libération Chemin de Longavesnes Chemin de Noyon Rue Parmentier Rue Louis Pasteur Rue de Péronne Rue de la République Rue Saint Martin Rue Saint-Nicolas Rue Verte Chemin de Villers-Faucon Rue du 8 Mai 1945
PERONNE	ROISEL	0002	Ecole maternelle (36 allée des Acacias)	Allée des Acacias Rue Emile Becker Chemin de Boucourt Rue de Cambrai Rue de Castille Rue du Catelet Chemin d'Hesbécourt Rue Massenet Rue du Moulin du Bois Rue du Nouveau Monde Rue d'Odessa Chemin de Ronssoy Rue du Village

CANTONS	COMMUNES	NUMEROS DES BUREAUX DEVOTE	EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE	CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE
PERONNE	RONSSOY	0001 (unique)	Mairie (7 rue Charles de Gaulle)	
PERONNE	SAILLY-SAILLISEL	0001 (unique)	Salle St-Marylebone (16 rue du Commandant Thierry)	
PERONNE	SOREL	0001 (unique)	Mairie (9 rue de la ville)	
PERONNE	TEMPLEUX-LA-FOSSE	0001 (unique)	Mairie (5 rue de la place)	
PERONNE	TEMPLEUX-LE-GUERARD	0001 (unique)	Mairie (6 rue de la dessous)	
PERONNE	TINCOURT-BOUCLY	0001 (unique)	Mairie (rue de la mairie)	
PERONNE	VILLERS-CARBONNEL	0001 (unique)	Salle polyvalente (12 rue du Charron)	
PERONNE	VILLERS-FAUCON	0001 (unique)	Mairie (20 rue de St Quentin)	
PERONNE	VRAIGNES-EN-VERMANDOIS	0001 (unique)	Mairie (3 rue basse)	

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral du **- 6 AVR. 2022**
 Pour la préfète et par délégation,
 La secrétaire générale,



Myriam Garcia

Préfecture de la Somme-Service de la
Coordination des Politiques Interministérielles

80-2022-03-21-00004

Avis de la Commission nationale
d'aménagement commercial du 10 mars 2022
relatif à un projet de création, par
démolition/reconstruction, d'un supermarché à
l'enseigne "LIDL" et d'une boucherie sur le
territoire de la commune de ROYE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMISSION NATIONALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

AVIS

La Commission nationale d'aménagement commercial,

- VU** le code de commerce ;
- VU** la demande de permis de construire n° PC 080 685 21R013 déposée en mairie de Roye le 27 aout 2021 ;
- VU** le recours présenté par la société « RACK », enregistré le 18 novembre 2021 sous le numéro P 03690 80 21 R01;

dirigés contre l'avis favorable de la commission départementale d'aménagement commercial de la Somme du 13 octobre 2021, concernant le projet, porté par la société « LIDL », d'extension de 369 m² de la surface de vente d'un ensemble commercial passant de 1 007 m² de surface de vente totale à 1 376 m² par extension de 897 m² à 1 286 m² de surface de vente d'un supermarché à l enseigne « LIDL » et réduction de 110 m² à 90 m² d'une boucherie, à Roye ;

- VU** l'avis favorable de la CDAC de la Somme du 21 janvier 2016 ;
- VU** l'avis favorable de la CDAC de la Somme du 19 octobre 2018 ;
- VU** l'avis défavorable de la CNAC du 21 février 2019 ;
- VU** l'avis favorable de la CDAC de la Somme du 08 Août 2019 ;
- VU** l'avis défavorable de la CNAC du 19 décembre 2019 ;
- VU** l'avis favorable de la CDAC de la Somme du 24 aout 2020 ;
- VU** l'avis défavorable de la CNAC du 27 novembre 2020 ;
- VU** l'avis favorable de la CDAC de la Somme du 13 octobre 2021 ;
- VU** l'avis du ministre chargé de l'urbanisme en date du 8 mars 2022 ;
- VU** l'avis du ministre chargé du commerce en date du 23 février 2022 ;

Après avoir entendu :

M. Pascal DELNEF, maire de Roye ;

M. Eric GUIBON, adjoint au maire de Roye ;

Me Julien FRANCOIS, avocat ;

Me David BOZZI, avocat ;

Mme Adeline DELVAL, représentant la société « LIDL » ;

M. Romain TALAMONI, commissaire du gouvernement ;

Après en avoir délibéré dans sa séance du 10 mars 2022 ;

- CONSIDERANT** que le projet sera localisé rue de Paris à l'entrée Sud de la commune de Roye, à 1km de la mairie et à proximité immédiate d'habitations ; que Roye est une commune située à 50 km au Sud-Est d'Amiens, à 40 km au Nord de Compiègne et à 45 km au Sud-Ouest de Saint-Quentin ; que le projet consiste en la démolition/reconstruction de l'actuel bâtiment accueillant un ensemble commercial comprenant un magasin à l enseigne « LIDL » et une boucherie, construit en 1994, afin d'en bâtir un neuf bénéficiant d'une extension de 369 m² supplémentaires ; que l'opération entrainera une extension de 389 m² du supermarché « LIDL » et une réduction de 20 m² d'une boucherie ;
- CONSIDERANT** que le projet vient compléter une offre alimentaire faible sur le secteur géographique ayant 8,1 % de commerce de bouche sur Roye et les communes alentours ; que le projet permet d'éviter la création d'une friche supplémentaire à Roye ; qu'il n'existe pas de friche disponible à Roye pour l'implantation du projet ; que Roye a une vacance commerciale brute de 17,2 % ramené à un taux de vacance réel de 8,2 % ;
- CONSIDERANT** que le projet améliore la compacité du parking existant en le faisant passer de 135 places à 110 places ; que le projet réduit d'un tiers son foncier par rapport au projet 2020 passant d'une proposition comprenant une emprise foncière de 12 618 m² à une proposition de projet ayant une emprise foncière de 8 434 m² ;
- CONSIDERANT** que la présente demande correspond aux attendus en matière de développement durable ; que, par exemple, le bâtiment rattaché au projet annonce une surperformance par rapport à la RT 2012 et un gain Bbio de 17,7% pour le « LIDL », 2,8 % pour la boucherie attenante ; qu'il est prévu une réduction de l'imperméabilisation du site du site permettant un gain de 15 % de perméabilité du foncier ; que la surface perméable passera de 1 414 m² à 2 686 m² ; que le parking sera perméabilisé à 100%, sachant qu'il est actuellement intégralement imperméabilisé ; que le nombre d'arbres passera de 40 à 125 ; que la toiture de la boucherie sera couverte d'une toiture végétalisée de 190 m² ; que le projet prévoit l'installation de 940 m² de panneaux photovoltaïques ;
- CONSIDERANT** que le pétitionnaire a pris en compte les remarques de la commission nationale d'aménagement commercial ; que l'architecture du bâtiment a été travaillé ; que le projet comprend un toit double pente et a été réalisé en harmonie avec le patrimoine local et agrémenté de végétation ;
- CONSIDÉRANT** qu'ainsi le projet répond aux critères énoncés à l'article L.752-6 du code de commerce ;

EN CONSEQUENCE :

- rejette le recours susvisé ;
- émet un avis favorable au projet porté par la société « LIDL ».

Votes favorables : 5
Votes défavorables : 2
Abstention : 0

Le 1^{er} vice-président de la Commission nationale d'aménagement commercial,

Gabriel BAULIEU

TABLEAU RECAPITULATIF DES CARACTERISTIQUES DU PROJET
JOINT A L'AVIS¹ DE LA CNAC² N° P 03690 80 21 RT01
DU 10/03/2022

(articles R. 752-16 / R. 752-38 et R. 752-44 du code de commerce)

POUR TOUT EQUIPEMENT COMMERCIAL

(a à e du 3° de l'article R. 752-44-3 du code de commerce)

Superficie totale du lieu d'implantation (en m²)		8 434 m²	
Et références cadastrales du terrain d'assiette (cf. b du 2° du I de l'article art. R 752-6)			
Points d'accès (A) et de sortie (S) du site (cf. b, c et d du 2° du I de l'article R. 752-6)	Avant projet	Nombre de A	0
		Nombre de S	0
		Nombre de A/S	2
	Après projet	Nombre de A	0
		Nombre de S	0
		Nombre de A/S	1
Espaces verts et surfaces perméables (cf. b du 2° et d du 4° du I de l'article R. 752-6)	Superficie du terrain consacrée aux espaces verts (en m²)		1 221 m²
	Autres surfaces végétalisées (toitures, façades, autre(s), en m²)		190 m² de toiture végétalisée
	Autres surfaces non imperméabilisées : m² et matériaux / procédés utilisés		2 686 m² perméables dont 110 places de parkings
Energies renouvelables (cf. b du 4° de l'article R. 752-6)	Panneaux photovoltaïques : m² et localisation		940 m² en toiture
	Eoliennes (nombre et localisation)		0
	Autres procédés (m² / nombre et localisation) et observations éventuelles :		
Autres éléments intrinsèques ou connexes au projet mentionnés expressément par la commission dans son avis ou sa décision	85 arbres supplémentaires à planter		

¹ Rayer la mention inutile.

² Rayer la mention inutile et compléter avec le numéro et la date de l'avis ou de la décision.

POUR LES MAGASINS ET ENSEMBLES COMMERCIAUX

(a à c du 1° de l'article R.752-44 du code de commerce)

Surface de vente (cf. a, b, d ou e du 1° du I de l'article R. 752- 6) Et Secteurs d'activité (cf. a, b, d et e du 1° du I de l'article R.752-6)	Avant projet	Surface de vente (SV) totale		1 007 m ²		
		Magasins de SV ≥300 m ²	Nombre			
			SV/magasin ³			
			Secteur (1 ou 2)		1	
	Après projet	Surface de vente (SV) totale		1 376 m ²		
		Magasins de SV ≥300 m ²	Nombre			
SV/magasin ⁴						
		Secteur (1 ou 2)		1		
Capacité de stationnement (cf. g du 1° du I de l'article R.752- 6)	Avant projet	Nombre de places	Total	104		
			Electriques/hybrides	0		
			Co-voiturage	0		
			Auto-partage	0		
			Perméables	0		
	Après projet	Nombre de places	Total	110		
			Electriques/hybrides	6		
			Co-voiturage	0		
			Auto-partage	0		
			Perméables	110		

POUR LES POINTS PERMANENTS DE RETRAIT (« DRIVE »)

(2° de l'article R.752-44 du code de commerce)

Nombre de pistes de ravitaillement	Avant projet	0	
	Après projet	0	
Emprise au sol affectée au retrait des marchandises (en m ²)	Avant projet	0	
	Après projet	0	

³ Si plus de 5 magasins d'une surface de vente (SV) ≥ 300 m², ne pas renseigner cette ligne mais renvoyer à une feuille libre annexée au tableau sur laquelle sont :

- rappelés la commission (CDAC n° département/CNAC), le n° et la date de l'avis ou de la décision ;
- listés, chacun avec sa SV, tous les magasins d'une surface de vente ≥ 300 m² sous la mention « détail des XX magasins d'une SV ≥ 300 m² ».

⁴ Cf. (2)